

op B

50

(49)

Vitrine 5

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE — 11 et 12



En vente chez M. HAYEZ,  
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,  
112, rue de Louvain, 112.

BRUXE

Imp. v

## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 17 OCTOBRE 1910

AU PALAIS DES ACADÉMIES (Salle de Marbre)

---

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,

Directeur général des Ponts et Chaussées,  
Président de la Commission royale des Monuments.

---

Prennent également place au bureau : MM. Schollaert, Ministre des Sciences et des Arts, accompagné de M. Cyrille Van Overbergh, secrétaire général de son Département ; le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale ; le baron Ruzette, Gouverneur de la Flandre occidentale ; Beco, Gouverneur du Brabant ; le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg ; Blomme, architecte à Anvers, second vice-président de la Commission royale ; Vinçotte, statuaire à Bruxelles ; Cardon, artiste peintre à Bruxelles ; le chanoine Van Caster, archéologue à Malines ; Janlet, architecte à Bruxelles ; J. Janssens, artiste peintre, à Anvers ; Mortier, architecte provincial, à Gand ; Rooms, sculpteur, à Gand ; le baron Kervyn de Lettenhove, archéologue à Bruges ; Flanneau, architecte à Bruxelles, membres de la Commission royale des Monuments ; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale

de Belgique; Henri Hymans, délégué de l'Académie royale, membres du Comité mixte des objets d'art, et Houbar, secrétaire-adjoint de la Commission royale des Monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Fernand Donnet, membre-secrétaire du Comité, Van Leemputten, Opsomer, Vander Ouderaa, chanoine Laenen, Rosier, H. Blomme.

Province de Brabant : MM. Destrée, secrétaire du Comité, Brunfaut, le chanoine Maere, Devriendt, Hanon de Louvet, Langerock.

Province de la Flandre occidentale : M. van Ruymbeke, membre-secrétaire du Comité.

Province de la Flandre orientale : MM. le chanoine Van den Gheyn, membre-secrétaire du Comité, De Ceuleneer, De Noyette, Lybaert, Van Biesbroeck.

Province de Hainaut : MM. Matthieu, membre-secrétaire du Comité, Van Loo, Charbonnelle, Soil de Morialmé, Dufour, Motte, Sonnevile.

Province de Liège : MM. Ruhl, membre-secrétaire du Comité, l'abbé Balau, Bormans, Lohest.

Province de Limbourg : MM. l'abbé P. Daniels, membre-secrétaire du Comité, le chevalier de Borman, Huybrigts, Christiaens.

Province du Luxembourg : MM. Sibenaler, membre-secrétaire du Comité, Cupper, Cornu, l'abbé Loës, Carly, Wilmart, Haverland.

Province de Namur : MM. Dardenne, membre-secrétaire du Comité, Lange, Brouwers, Vanden Eeden, Boveroulle.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, c'est le 7 janvier 1835 qu'un arrêté royal, signé par Sa Majesté Léopold I<sup>er</sup> et contresigné par le comte de Theux, alors Ministre de l'Intérieur, a institué la Commission royale des Monuments. Nous sommes donc à son 75<sup>e</sup> anniversaire. Nous aurions célébré cet anniversaire sans un malheur : l'absence forcée, par une indisposition grave, de notre cher membre-secrétaire, M. Massaux.

M. Massaux a la tête et le cœur toujours en excellent état; je suis convaincu que nous lui aurions fait une très grande peine si, en son absence, nous eussions célébré notre 75<sup>e</sup> anniversaire. C'est pourquoi, ainsi que l'a annoncé notre circulaire du 25 juillet dernier, nous regrettons de devoir remettre cette solennité jusqu'à la réunion de notre assemblée générale de 1911.

Messieurs, notre secrétaire-adjoint, M. Houbar, vous fera connaître tout à l'heure les pertes que nous avons subies depuis notre dernière assemblée générale.

Je tiens, messieurs, avant tout, à saluer, en votre nom, la présence, parmi nous, de M. le Ministre des Sciences et des Arts. Nous avons une double raison pour nous en réjouir : d'abord, il appartient à une famille possédant des goûts très artistiques. Tous ceux, en effet, qui connaissent les œuvres d'art possédées par la famille de M. le Ministre, — et dont plusieurs ornent l'admirable Exposition de 1910, — seront certainement de cet avis.

Ensuite, notre Ministre des Sciences et des Arts est véritablement l'apôtre du devoir. Quand on arrive, comme lui, à un poste aussi élevé que celui qu'il occupe; que l'on y arrive rien que par devoir, et que l'on y reste rien que par

devoir, eh bien alors on peut le dire : cet homme, quel que soit le parti auquel il appartient, est digne de l'estime et de la considération de tous. C'est pourquoi, messieurs, je vous demande de vous joindre à moi pour acclamer la présence parmi nous de M. le Ministre des Sciences et des Arts, auquel j'accorde la parole. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE CHEVALIER MARCHAL (Bruxelles). — Monsieur le Président, avant que l'on entende M. le Ministre des Sciences et des Arts, je demande un instant la parole.

Je pense être l'interprète de l'assemblée toute entière en disant que nous prenons une part très vive à la situation de M. Massaux, et que, bien qu'il soit éloigné forcément de nous, notre estime et notre amitié l'accompagnent toujours. (*Très bien ! de toutes parts.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous nous proposons précisément d'adresser à M. Massaux un télégramme au nom de la Commission royale ; mais celui-ci n'en aura que d'autant plus de valeur émanant à la fois de la Commission royale, du représentant de l'Académie royale de Belgique et de nos correspondants.

La parole est à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

M. SCHOLLAERT, Ministre des Sciences et des Arts. — Messieurs, je connaissais beaucoup de qualités à votre Président, je croyais qu'il n'avait pas de défaut, mais je viens de m'apercevoir qu'il en a un : il est un peu traître (*rires*). En effet, il m'a demandé d'assister à cette séance,

il m'a dit que c'était mon devoir d'y venir et qu'il n'en attendait pas moins de ma vieille amitié. J'ai pensé que c'était pour vous entendre, pour vous admirer, pour me rendre compte de tout le bien que vous faites en vous efforçant de faire tout votre possible, pour conserver nos beaux et vieux monuments. Et voilà que, un peu traitreusement, il m'accorde la parole (*rires*) et il me force ainsi à vous adresser quelques mots.

Messieurs, je profiterai donc de l'occasion pour vous dire combien je suis heureux de me trouver parmi vous ; combien je vous suis reconnaissant pour l'accueil cordial et bienveillant que vous voulez bien me faire, et combien il me plait de vous dire que le pays vous est reconnaissant pour tous les services que vous lui rendez pour ainsi dire journellement.

On a, messieurs, fréquemment dit que la Belgique était prospère ; que, petit pays, elle était grande par l'industrie, par le commerce, par son activité, en un mot par toute espèce de côtés. Mais ce qui fera toujours la marque particulière de notre nation, c'est son culte pour les arts, c'est son culte pour les belles choses, c'est son culte pour le respect et pour la conservation du passé. Et ici, messieurs, c'est à vous, en grande partie, que nous sommes redevables si ce passé a été respecté. Si l'on se rapporte quelques années en arrière et si l'on considère les fâcheux travaux que l'on a exécutés et que l'on baptisait alors pompeusement du nom de « restauration des monuments », on demeure confondu du mauvais goût qui existait à cette époque. Aujourd'hui, au contraire, grâce à vos conseils, grâce à votre intervention, grâce à vos lumières, nous voyons les restaurations se

faire avec discrétion. L'on remplace les pierres effritées et l'on ne fait plus du vieux-neuf. C'est à vous, messieurs, que nous sommes redevables de ce résultat et personnellement je tiens, au nom du Gouvernement, à vous dire combien nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Je vous remercie, messieurs, de bien vouloir me prêter pour un instant votre bienveillante attention et je me permets de vous demander — si tant est qu'il me soit permis de le faire, — de bien vouloir veiller à ce que l'on ne change pas trop, que les restaurations soient vraiment la consolidation des monuments légués par le passé, et non pas un remaniement, ni une correction, ni un complément, toutes choses extrêmement dangereuses et qui font toujours regretter les vieilles pierres que nous avons vu disparaître.

Je vous demande aussi de pousser, dans la mesure du possible, lorsqu'il s'agira de constructions nouvelles, à ce que celles-ci soient toujours empreintes de l'idée artistique, car combien n'est-il pas fâcheux de voir des constructions élevées dans la pensée de les maintenir mais dont la banalité est le caractère principal? Je ne parle naturellement pas des gares de chemin de fer, des bureaux de poste, toutes choses qui sont appelées à disparaître plus ou moins rapidement. Je parle des monuments destinés à perpétuer, dans la postérité, l'idée de ce que nous avons cru être de l'art. Je vous prie de veiller autant que possible à ce que toutes ces constructions reçoivent véritablement un caractère artistique et que nous puissions, sans trop rougir, laisser à la postérité des monuments qui pourront, si pas dépasser, ni peut-être égaler ceux que nous a légués le passé, mais au moins

permettre de constater que la Belgique est demeurée fervente au culte des Beaux-Arts. Et cela, nous pouvons le faire, non seulement dans les constructions, dans la peinture et la sculpture, mais dans une foule de choses qui achèvent, qui perfectionnent, qui montrent que le beau a existé non seulement dans quelques-unes des grandes traditions de l'art, mais dans tous les objets, dans tout ce qui est à notre disposition. Quand nous manions habituellement des instruments dont nous nous servons journellement, pourquoi ne chercherait-on pas à faire aussi beau que possible et à mettre du goût dans notre travail? C'est une chose que je me suis bien souvent demandée.

Je pense que vous êtes appelés, messieurs, non seulement à conserver le goût des choses anciennes, mais que vous êtes appelés surtout à développer, chez nos artisans, chez nos peintres, le goût du vrai, le goût du simple, et principalement le goût du beau. Comment voulez-vous, par exemple, en présence d'une allégorie devant laquelle on se trouve, que l'on ne sait ni déchiffrer, ni comprendre, parce que les lignes simples n'ont pas été observées et parce que l'on ne s'est pas conformé aux conditions qui ont rendu de très grands services dans le passé, comment voulez-vous, dis-je, que nous nous en rendions compte sans avoir recours aux explications d'un guide?

Je pense, messieurs, qu'avec votre insistance auprès des Départements intéressés, nous pourrons encore faire de très grands progrès. Des sacrifices seront certainement nécessaires et le pays y consentira sans aucun doute avec joie. Je crois qu'il est de notre devoir de conseiller à nos artistes de s'inspirer des choses simples, des lignes correctes



et bien compréhensibles pour tous. C'est à vous, messieurs, que je fais appel pour atteindre ce résultat.

Et, en terminant, je vous remercie pour la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté et je vous témoigne toute ma gratitude pour l'accueil que vous m'avez réservé. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vos applaudissements prouvent que les bons conseils de M. le Ministre des Sciences et des Arts seront suivis par vous tous. Du reste, c'est bien dans cette voie que la Commission royale des Monuments est déjà entrée; elle s'efforcera de plus en plus d'y progresser.

Avant de donner la parole à M. le secrétaire-adjoint pour vous donner lecture de son rapport, je dois vous présenter les excuses de :

M. le comte de Baillet-Latour, Gouverneur de la province d'Anvers, qui vient de me télégraphier qu'il est empêché d'assister à la séance par suite de la maladie d'un membre de sa famille;

M. Delvaux de Fenffe, Gouverneur de la province de Liège, qui m'a également exprimé tous ses regrets.

Je remercie, en passant, une fois de plus, le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale, pour son assiduité et pour le bon exemple qu'il donne à ses collègues;

De M. Baes, membre correspondant du Brabant;

De M. le Ministre de la Justice, qui, par suite d'un petit péché commis par la jeunesse du secrétariat de la Commission royale, n'a reçu qu'à la date du 10 octobre

la convocation pour notre séance, alors qu'il avait déjà pris un engagement antérieur. Je crois même que M. le Ministre des Sciences et des Arts a également été convoqué tardivement par suite de la même erreur ?

M. SCHOLLAERT, Ministre des Sciences et des Arts. — En effet.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai à vous présenter encore les excuses de M. le Directeur Général des Beaux-Arts Verlant, qui est, je pense, à l'étranger, et celle de M. le Directeur Général des Cultes Luckx, qui a dû s'absenter également.

Je donne maintenant la parole à M. Houbar, secrétaire-adjoint, pour donner lecture du rapport annuel.

M. HOUBAR, secrétaire adjoint :

Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la treizième fois, depuis la reprise des assemblées générales annuelles prévues par l'article 61 de notre règlement.

Nous eussions voulu fêter cette année, le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Commission royale, instituée par arrêté royal du 7 janvier 1835.

La maladie persistante de notre cher collègue et secrétaire M. Massaux, nous a déterminé à remettre la célébration de cet anniversaire à l'an prochain.

Espérons que, d'ici là, notre cher Massaux, après ce repos bien mérité, retrouvera la santé, et que sa précieuse et savante collaboration nous sera rendue.

L'année qui vient de s'éteindre, a été marquée par la disparition de l'illustre Monarque, qui pendant près d'un demi-siècle, a consacré sa vie et son génie au maintien des libertés du pays, au bien-être du peuple belge et à la gloire de la Patrie.

La Commission savait combien Sa Majesté attachait d'importance à ses travaux, avec quels soins Elle les protégeait.

Aussi, notre Collège a-t-il pris une large part à l'affliction de la Famille Royale, et s'est-il fait un devoir patriotique de les exprimer à Leurs Majestés le Roi Albert et la Reine Elisabeth, en même temps qu'il les assurait des sentiments de dévouement et d'affection sans réserve qu'il a voués à la Monarchie et à la Dynastie nationales.

La mort a, cette année plus que toutes les précédentes, sévi dans nos rangs.

A la Commission royale, nous avons perdu notre distingué et renommé vice-président, M. Maquet, membre de l'Académie royale de Belgique.

Parmi nos correspondants nous avons à déplorer dans la Flandre orientale, la perte de M. Dewaele, dont le nom est à jamais attaché à la belle restauration du château des Comtes, à Gand ; dans le Brabant, M. le chanoine Delvigne, d'une érudition aussi rare que profonde ; dans le Hainaut, deux amis et savants inséparables : l'archéologue Devillers qui a été et restera l'un des meilleurs historiens du Comité du Hainaut et l'architecte Hubert à qui l'on doit notamment la solution, si longtemps cherchée, des rampes et escaliers monumentaux de la magnifique collégiale de Sainte-Waudru, à Mons.

Les regrets qu'a suscités parmi nous la disparition de De la Censerie et Maquet, sont compensés par l'entrée, au sein de notre collège, de nos nouveaux et distingués collègues le baron Kervyn de Lettenhove, archéologue à Bruges, l'initiateur hardi et heureux, avec notre cher collègue Cardon, des expositions des Primitifs flamands, de la Toison d'Or et de l'Art du xvii<sup>e</sup> siècle, et Flanneau, architecte à Bruxelles, artiste de grand mérite, particulièrement versé dans les styles élégants du xviii<sup>e</sup> siècle.

Depuis notre dernière assemblée générale, 1,157 affaires nous ont été soumises. La Commission royale des Monuments a tenu 48 séances et a eu de fréquentes conférences, soit avec les auteurs des projets soumis, soit avec les délégués des administrations intéressées.

Elle a fait quarante-sept inspections pour examiner sur place les questions douteuses ou pour contrôler les ouvrages exécutés en vue de la liquidation des subsides promis par le Département des Beaux-Arts.

Parmi les affaires examinées, nous comptons quarante-neuf projets de constructions nouvelles, soit civiles, soit religieuses, et cent cinquante-cinq projets d'agrandissement ou de restauration d'édifices.

Nos populations, initiées davantage aux choses d'art, comprennent que les monuments et en général toutes les constructions anciennes constituent le patrimoine national, qu'ils rappellent les plus brillantes périodes de l'histoire du pays.

Qu'on nous permette encore de renouveler ici un regret qui cependant a déjà été formulé bien souvent. En dépit des grandes difficultés que présente la restauration de nos monu-

ments anciens, les administrations locales et les fabriques d'églises ne se montrent pas suffisamment sévères dans le choix de leurs architectes. Ceux-ci devraient être choisis soit parmi les jeunes artistes ayant terminé brillamment leurs études, soit dans les rangs des hommes pratiques et érudits, qui ont donné des preuves de savoir et de grande expérience,

Les Comités provinciaux, à très peu d'exceptions près, fonctionnent avec une régularité exemplaire.

Nous leur exprimons ici notre vive satisfaction.

Cette bonne entente dans le travail contribue largement à l'exécution rapide et sérieuse de la tâche ardue qui nous incombe.

La situation de l'inventaire des objets d'art est à peu près stationnaire.

La faute n'en peut être attribuée qu'à l'insuffisance des moyens mis à notre disposition.

Nous ne pouvons assez insister auprès des Pouvoirs publics pour qu'un crédit spécial soit enfin affecté à ce travail, d'une nécessité reconnue et d'une urgence incontestable.

Le Comité mixte des objets d'art, établi au sein de notre Collège, avec la collaboration de deux délégués de l'Académie Royale de Belgique, continue à examiner régulièrement toutes les affaires qui lui sont déférées.

Le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* rend compte périodiquement et avec une minutie qui ne s'est jamais démentie, de toutes les affaires qui nous sont soumises.

Le retard assez sensible qu'a subi sa publication disparaîtra sous peu. Notre *Bulletin* pourra, alors, à l'exemple des bulletins de nos correspondants, paraître à son heure.

Qu'il nous soit permis d'appeler ici la sérieuse attention de M. le Ministre des Sciences et des Arts sur l'importance que le *Bulletin* a acquise, par la publication des nombreux et importants rapports émanant de la Section artistique de la Commission royale belge des Echanges internationaux ainsi que par celle du Compte rendu de nos séances générales annuelles.

Il en résulte que la somme de 2,500 francs, formant le total du budget alloué au *Bulletin*, est devenue insuffisante pour faire face aux frais de ce périodique.

En maintes circonstances, nous nous voyons dans l'obligation de supprimer les clichés qui doivent illustrer certains rapports, aider à leur compréhension et en augmenter l'intérêt.

Nous croyons qu'une allocation de 4,000 francs est indispensable pour faire face, sans aléa, aux frais de cette importante publication.

Nous formons le vœu qu'avant qu'il soit longtemps, nos demandes réitérées à ce sujet soient enfin entendues.

Au cours de cette année, notre Collège a été appelé à examiner la question, fort complexe, du Mont des Arts.

En séance du 15 janvier, nous avons déclaré, unanimement, que le plan dressé jadis par feu M. l'architecte Balat devrait servir de base à l'élaboration des projets qui seraient soumis à notre examen.

Un extrait du procès-verbal de cette séance, illustré d'une photographie du plan de M. Balat, a été adressé à tous nos correspondants.

Conformément au vœu émis, au cours de l'assemblée générale de l'année dernière, nous avons adressé aux Comités

provinciaux de nos correspondants, une circulaire les invitant à nous faire connaître les déformations qu'ils auraient rencontrées dans les édifices de leur province respective.

Jusqu'à ce jour, le Comité liégeois a seul répondu à cette circulaire, en nous signalant de multiples déformations à l'église collégiale de Notre-Dame, à Huy, et à divers édifices civils de cette province.

Nous insistons vivement auprès de nos correspondants, pour que ce travail nous parvienne sans retard, afin de permettre au secrétariat d'en dresser une liste récapitulative pour le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*.

Notre collègue Massaux a rappelé, dans son rapport de l'année dernière, les principes d'un projet de loi édicté en 1887 par la Commission royale, en vue de la protection des monuments et des sites.

Qu'il nous soit permis d'attirer l'attention des Ministres compétents sur ce projet de loi, destiné à empêcher les actes de vandalisme qui se multiplient contre les plus beaux sites de la Patrie.

Avant de clore cet exposé, il nous reste, messieurs, à exprimer à MM. les Ministres des Sciences et des Arts et de la Justice, notre profonde gratitude pour la bienveillance avec laquelle ils nous aident en toutes circonstances à remplir notre importante mission. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions infiniment notre secrétaire-adjoint pour le travail qu'il a fait cette année-ci sous nos auspices et qui est de bon augure s'il était appelé encore, dans l'avenir, à remplacer notre secrétaire effectif,

M. Massaux. Par son rapport, il nous a donné, de sa valeur, une idée très sérieuse.

Je dirai maintenant un mot seulement du projet de loi rédigé en 1887 par la Commission royale au sujet de la conservation des monuments historiques et des sites.

J'ai, l'année dernière, en assemblée générale, commis un péché en attaquant mon excellent ami M. Kurth, parce que, au Congrès d'archéologie de Liège, il avait oublié de citer le projet de la Commission royale. Ayant, quelque temps après, rencontré M. Kurth et lui ayant reproché d'avoir omis de citer notre projet, il s'en est étonné quelque peu et m'a dit : « Mon cher Lagasse, ne vous étonnez pas de cet oubli ; bien que je sois un historien, je ne suis qu'un historien du moyen âge. » (*Rires.*)

Avant d'accorder la parole aux différents rapporteurs pour nous donner lecture de leurs rapports, je les prierai d'abrégé autant que possible leurs résumés, afin que M. le Ministre des Sciences et des Arts, qui doit se retirer pour accomplir d'autres devoirs à 5 1/2 heures, puisse assister à nos discussions subséquentes.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

---



PROVINCE D'ANVERS.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois devoir vous rappeler, Monsieur Donnet, que la lecture de votre rapport ne doit pas dépasser un quart-d'heure.

M. F. DONNET. — En ma qualité d'Anversois, j'opérerai, Monsieur le Président, la grande coupure dans mon rapport. (*Rires.*)

M. F. DONNET, *rapporteur*. — Messieurs, l'échéance de fin d'année nous rappelle l'obligation de vous rendre compte des travaux de notre Comité pendant le cours de l'exercice écoulé. Ces travaux ont été réguliers, un peu moins importants peut-être que pendant l'exercice précédent, mais assez nombreux pourtant pour fournir un ordre du jour copieux aux séances que, régulièrement, nous avons tenues tous les mois.

Nous nous occuperons d'abord des édifices religieux. Cette fois, il ne nous fut présenté qu'un seul projet pour l'érection d'une église nouvelle. Il s'agit de celle qui, dédiée à Saint-Libert, s'élèvera bientôt dans le faubourg de Neckerspoel, à Malines. Ces plans, auxquels nous avons préconisé certaines modifications, ont finalement été acceptés.

Par contre, les agrandissements apportés aux églises anciennes ont été plus nombreux. Bientôt, le cycle sera complet, et il n'y aura plus une seule de nos églises rurales qui se retrouvera avec les proportions exactes de sa bâtisse première.

Pour l'église de Beersel, après avoir reconnu qu'un agrandissement était justifié, nous avons recommandé d'imposer à l'architecte, qui en serait chargé, l'obligation de conserver la tour, dont la pittoresque silhouette ogivale se dessine heureusement au centre du village.

A Bar-le-Duc, on s'est borné à ajouter à l'église une chapelle accessoire.

Par contre, les projets relatifs à l'église d'Hiesselt ont encore une fois été repris. La tour mérite, à plusieurs titres, d'être conservée. Le chœur de ce temple modeste, lui aussi, ne manque pas de mérite. Ses proportions sont harmonieuses ; la patine de ses belles pierres ferrugineuses est remarquable ; les motifs sculptés, encastrés dans les murailles et datant de la première époque de l'art ogival, sont dignes de remarque. Ces diverses raisons militaient suffisamment en faveur de la conservation du chœur et engagèrent notre Comité à préconiser un agrandissement qui aurait pu s'obtenir par l'élargissement des bas-côtés ou l'adjonction de nefs parallèles. Toutefois, cet avis n'eut pas l'heur de plaire aux autorités villageoises. Pendant plusieurs années, elles refusèrent d'accepter notre manière de voir ; elles firent agir de multiples influences ; elles provoquèrent même des interpellations dans des assemblées politiques. Et tous ces facteurs, qui certes ne devraient pas entrer en ligne de compte en pareille matière, finirent par faire triompher les théories de ceux qui préconisaient la démolition du chœur. Celle-ci fut accordée par le Comité central qui, toutefois, ajouta la recommandation d'utiliser pour la reconstruction les pierres provenant des anciens bâtiments. Il est à craindre que ceux qui ne surent apprécier la valeur d'un bâtiment ancien ne

pourront davantage professer quelque respect pour les matériaux qui le composaient et la recommandation, dont nous parlons, nous semble courir le grand risque de rester lettre morte.

Un incendie funeste avait, pendant le cours de l'année dernière, ravagé la belle église de Veerle. Les dommages furent considérables. Toutefois, les parois de la majestueuse tour ogivale, le chœur avec une partie de sa voûte, et quelques autres pans de murailles, ont pu échapper à la fureur du feu. On voudrait pouvoir profiter de ce sinistre pour agrandir l'église. Plusieurs projets ont été préconisés dans ce sens. Chacun d'eux avait ses partisans, ses défenseurs. Nous croyons avoir pu, grâce à nos conseils, provoquer l'adoption d'un projet appelé à contenter tous les intéressés et respectant en même temps les parties anciennes encore debout qui méritent, incontestablement, d'être conservées intactes.

Il y a très peu de temps, l'église de Westmalle a été agrandie par l'adjonction d'une section nouvelle et importante ajoutée aux nefs existantes, après que la tour eut été démolie et reconstruite à l'extrémité des bâtiments nouveaux. A peine ces travaux sont-ils terminés qu'on voudrait procéder à un nouvel agrandissement. Cette fois, nous avons trouvé qu'aucun argument sérieux ne militait en faveur de ce projet et nous l'avons rejeté. Des travaux sans importance ont été autorisés à l'église de Bouchout. Des restaurations urgentes seront aussi exécutées, d'accord avec nous, à la tour de l'église de Mortsel et aux bâtiments de celle de Duffel. L'église de Ten Aert, à Gheel, qui ne date que de l'année 1870, est dépourvue de tout caractère ; il est regret-

table que les projets de restauration, qui nous ont été présentés, n'aient pas été conçus de manière à remédier à cette situation malheureuse.

Des travaux de peu d'importance ont été effectués à l'église Saint-André, à Anvers, et à celle de Saint-Jean, à Malines; les architectes avaient, pour leurs plans, obtenu notre approbation préalable.

A Hoogstraeten, dans la belle église Sainte-Catherine, il ne s'agissait que de travaux de minime importance. On sollicitait simplement l'autorisation d'établir, dans le temple, l'éclairage électrique, et un devis dans ce but nous était soumis. Mais nous fûmes bien étonnés quand nous apprîmes que ces travaux, pour lesquels on demandait notre approbation, étaient déjà exécutés depuis deux ans. Dans ces conditions, il nous a semblé qu'il n'était pas de notre dignité de donner une réponse quelconque à une demande faite dans des conditions si irrégulières.

A Anvers, les travaux de restauration, dont nous vous parlions l'année dernière et qui devaient s'exécuter à l'église Saint-Augustin, sont à l'étude. La façade a disparu sous une carapace d'échafaudages et bientôt on pourra mettre la main à ce travail si nécessaire.

L'année dernière aussi, dans notre rapport, nous vous parlions assez longuement des restaurations, dont la nécessité s'imposait, à la tour et à la façade de la belle église Saint-Charles; nous vous faisons connaître le résultat de la visite minutieuse que nous avons faite au monument; nous vous faisons part du conseil que nous avons donné à la fabrique d'église de nous présenter sans délai un projet et un devis; enfin, nous insistions sur l'importance extrême de ce

travail, eu égard à la valeur du monument et aux souvenirs de tous genres qui s'y rattachent.

Malheureusement, nos conseils n'ont guère été écoutés et, depuis lors, il s'est passé des faits dont les membres du Comité central, qui se sont rendus à Anvers, ont pu constater avec nous l'extrême gravité.

Sous prétexte que des pierres pouvaient tomber sur la voie publique, on a, en quelque sorte, raclé toute la façade, abattant à coups de marteau toutes les saillies, mutilant les chapiteaux, les cordons, les encadrements, s'attaquant aux divers motifs d'ornementation, jettant bas, sans la moindre précaution, même des statues. Et cet acte de vandalisme sans pareil, déshonorant sans pitié un des plus beaux monuments religieux que la renaissance nous ait légué, a été commis, sans que le moindre relevé, que la moindre esquisse, que le moindre dessin n'ait été pris. Et aujourd'hui, il faudra s'efforcer, au moyen de documents anciens, de se procurer les indications nécessaires pour remédier au mal qui a été commis. La tâche sera ardue; il est à espérer qu'elle soit menée à bonne fin, mais grande sera, dans tous les cas, la responsabilité de ceux qui, sans aucune autorisation, sans aucune précaution, ont osé mutiler une œuvre architectonique de pareille valeur.

Mais un projet de restauration d'une importance bien plus grande pourrait prochainement être mis à l'étude. Il s'agit de l'admirable tour de l'église cathédrale d'Anvers. Les journaux avaient annoncé que la ville venait de nommer une Commission chargée d'examiner l'état de conservation de la partie supérieure, des pierres, paraît-il, s'en détachant de temps en temps, et venant choir dans les rues environ-

nantes. A notre demande, M. le Gouverneur de la province a bien voulu écrire à l'Administration communale, pour lui exprimer notre désir à voir toutes les décisions relatives à la tour, soumises préalablement à la Commission des Monuments. La ville a répondu en priant notre Comité de désigner un délégué pour faire partie de la Commission. Ce qui a été fait. Nous l'admettons, des pierres se sont vraiment détachées de la tour. Depuis cinq siècles, pareil accident se reproduit. Mais faut-il en conclure, comme d'aucuns l'insinuent, que l'état de la partie supérieure de la tour est si délabré, qu'une démolition, suivie de reconstruction, s'impose? Pareil travail nous paraît d'une gravité extrême, et il nous semble, qu'avant de se décider à recourir à une mesure aussi radicale, il faut épuiser toutes les ressources qu'offre aujourd'hui, si nombreuses, l'art de bâtir.

Au sujet du mobilier de nos diverses églises, notre intervention a, en de multiples occasions, été sollicitée. C'est dans ces conditions que nous avons émis un avis favorable pour un ameublement complet destiné à l'église d'Oosterloo, pour de nouvelles orgues à placer dans l'église de Schooten, et dans celle de Heykant à Duffel. Pour les confessionnaux destinés à l'église de Desschel, nous avons déconseillé l'acquisition de meubles en style ogival, préconisant plutôt l'adoption du style de la renaissance qui caractérise les autres meubles anciens encore existant dans cette église, et qui ici pourraient servir de modèles. D'autre part, nous n'avons pu adopter le dessin de la chaire de vérité qu'on souhaitait de placer dans l'église de Boisschot. Par contre, à la demande du Comité central, nos membres se sont rendus à Hellegat, près de Niel, et à Saint-Job-in-'t Goor pour juger si les

modifications ou constructions mobilières, antérieurement autorisées, avaient été exécutées en conformité des dessins approuvés.

Plusieurs projets relatifs au placement de vitraux nouveaux ont été étudiés par notre Comité ; nous citerons ceux que nous avons approuvés pour les églises de Meir et de Saint-Léonard. Nous avons également été d'avis que les restaurations exécutées à ceux de l'église Saint-Georges à Anvers, avaient été faites en de bonnes conditions. Pour l'église de Gestel, nous avons recommandé certaines modifications à apporter au dessin que le peintre verrier nous proposait. A Lierre, nous avons appris que certaines restaurations avaient été entreprises à notre insu aux beaux vitraux de l'église Saint-Gommaire. La fabrique d'église croyait, en portant dans un devis général mention de travaux de ce genre, pouvoir les exécuter sans autre formalité. Nous lui avons rappelé, qu'en vertu d'instructions ministérielles, les travaux d'art ne pouvaient pas être inscrits et en quelque sorte dissimulés dans un devis général, mais devaient faire l'objet d'une proposition spéciale, accompagnée de plans ou de dessins distincts.

A propos du projet de décoration picturale à exécuter dans l'église de Bouchout, nous avons rappelé, que dans un édifice sacré, une décoration de ce genre ne devait servir que de complément à l'œuvre architecturale dont elle devait faire valoir les lignes et souligner, sans les contrarier, les motifs d'ornementation. Nous n'avons pas opposé d'objections à la présentation qui nous était faite d'un projet de décoration picturale destinée à l'église protestante de la rue de la Boutique, à Anvers, ni aux esquisses de deux panneaux devant compléter le cycle de compositions religieuses

qui ornent le chœur de l'église Saint-Norbert, à Anvers.

Une enquête a été faite par nos membres au sujet de l'état de conservation de diverses toiles anciennes intéressantes ornant actuellement encore l'église de Deurne. Plusieurs de celles-ci doivent être restaurées et notamment l'une d'elles, œuvre de Van Diepenbeeck, pour laquelle un devis a été présenté et admis. La chapelle de Ginderbuyten, sous Moll, possédait une toile du xvii<sup>e</sup> siècle, non dépourvue de valeur. Elle avait été restaurée à notre insu, mais comme ce travail avait été exécuté dans des conditions satisfaisantes, nous avons cru ne pas devoir repousser une demande de subsidé ; mais le Département des Beaux-Arts n'a pas cru devoir l'accepter, vu la manière irrégulière dont la restauration avait été entreprise.

La restauration du beau triptyque de Maria-ter-Heide a été terminée dans des conditions donnant pleine satisfaction, et notre Comité en a, dans ces conditions, autorisé son retour dans l'église. La situation a été la même, et une décision identique a été prise au sujet du triptyque de Simon De Vos, appartenant à l'Administration des hospices de Malines.

Une des tâches les plus importantes et les plus délicates incombant à la Commission des Monuments est celle qui consiste à veiller à la conservation des œuvres d'art et particulièrement des peintures, à juger de la nécessité éventuelle de restaurer celles-ci et à surveiller ce travail si difficile.

Il nous semble que notre mission est plus large encore, et qu'en même temps et au même titre, nous devons avoir le souci de la bonne conservation et de l'entière sécurité de ces œuvres. Et à ce point de vue, nous nous demandons si les



fréquentes expositions, nécessitant des déplacements et des voyages, ne constituent pas un danger réel et redoutable.

N'avons-nous pas récemment pu constater, à la veille de l'ouverture à Bruxelles de l'exposition de l'art du xvii<sup>e</sup> siècle, que les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, appartenant à des églises ou à des établissements anversois, ont été enlevés et transportés par des ouvriers de rencontre, non voilés, sur des véhicules rudimentaires, au milieu de la journée, à travers les rues les plus populeuses de la ville ; puis déposés, à l'insu des autorités administratives, dans les locaux de l'Académie où, pendant deux jours, ils sont restés abandonnés au milieu du va et vient incessant de professeurs, d'élèves, d'ouvriers et de curieux ; enfin, conduits à Bruxelles, où pendant plusieurs heures ils durent stationner à la porte du Musée du Cinquantième faute d'instructions pour les accepter, heureux encore quand leurs proportions leur permirent l'entrée enfin autorisée dans ce local, dans lequel quelques-uns d'entre eux ne purent, vu leurs dimensions, pénétrer par les voies ordinaires. On frémit quand on pense au désastre qui aurait pu se produire, si au cours de cette odyssee incroyable, un dommage quelconque était survenu aux chefs-d'œuvre prêtés à l'exposition de Bruxelles. Ne pourrait-on édicter des mesures sévères, des instructions méticuleuses, qui devraient être suivies ponctuellement lors du transfert vers une exposition ou lors du déplacement des œuvres d'art appartenant à nos églises ou à nos collections publiques ? Ce serait faire œuvre éminemment utile, et nous oserions même dire urgente.

Pendant le cours de l'exercice dernier, plusieurs de nos monuments religieux ont obtenu la faveur d'être classés.

Nous citerons les tours de l'église de Beersel et de Beersse.

Faut-il encore vous parler de l'aliénation des œuvres d'art que possèdent nos églises? Vous le savez, Messieurs, nous nous sommes toujours efforcés de résister à l'inexplicable tendance qui si souvent s'est manifestée, de dépouiller nos temples des richesses artistiques qu'y avait accumulées la piété de nos pères. C'est ce souci de conservation qui nous a incité à refuser l'autorisation de céder à un marchand d'antiquités le magnifique lutrin en cuivre du xvi<sup>e</sup> siècle que nous découvrîmes autrefois à Gheel dans le jardin de la cure, et que nous avons fait réintégrer dans l'église Saint-Amand.

Ailleurs, nous avons appris que le triptyque qui autrefois ornait l'autel de la si pittoresque chapelle de Saint-Corneille près de Beersse, et qui, grâce à l'intervention officielle, avait été restauré, en vue d'être placé dans l'église paroissiale de ce village, se trouvait aujourd'hui prêté ou vendu au Musée communal de Turnhout. Nous avons immédiatement demandé des explications à ce sujet.

Si nous passons maintenant des églises aux maisons curiales, nous trouvons que des plans pour l'érection de cures nouvelles ont été étudiés par notre Comité à la demande des paroisses de la Sainte-Famille à Borgerhout, d'Olmen et de Westmeerbeeck. Des modifications ou restaurations ont été autorisées à celles de Ranst, de Rethy et de Duffel.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, connaissent le béguinage de Turnhout. Sans avoir la valeur artistique de ceux de Lierre, de Diest, d'Hérenthals, de Gand ou de Tongres, il avait conservé certains aspects d'archaïsme charmant. Faut-il notamment vous rappeler le groupe de petites maisons qui se pressaient, quelque peu en retraite vers l'entrée,

et se distinguaient par leur cachet si original et leur couleur si harmonieuse; puis les séries d'habitations, qui avaient conservé intacte leur ordonnance première, et constituaient un cadre si bien approprié à l'église et au calvaire, se dressant au centre de vertes pelouses. De toute cette physiologie si typique, il ne reste plus rien ou bien peu de choses. Les petites maisons de l'entrée ont été remises à neuf, repeintes et munies de beaux volets; partout les façades ont été couvertes d'une couche de peinture uniforme; les toitures ont été refaites sans aucun souci de l'ordonnance première; des corniches bien rectilignes ont servi de joint à tous ces bâtiments autrefois distincts; enfin, un trottoir en carreaux céramiques a remplacé les archaïques petits pavés d'antan. Nous l'avouons, au point de vue de la propreté apparente, au point de vue de la facilité ou des aises des pieuses habitantes de ce saint asile, le progrès est évident. Mais il l'est trop, et on aurait pu, tout en sauvegardant les lois de l'hygiène et de la propreté, respecter la physionomie traditionnelle de cet enclos autrefois si pittoresque et si intéressant. Nous avons adressé à ce sujet des observations à l'Administration communale de Turnhout, qui aimablement, nous a répondu que l'Administration des hospices n'avait pas à soumettre les travaux qu'elle exécutait à notre sanction. Ce n'est pas notre avis, et nous ne nous sommes pas fait faute de le faire savoir aux autorités communales.

Les petits murs, dont le coût n'est guère élevé, et qui forment autour des champs de repos un cadre si bien approprié, semblent décidément condamnés à disparaître dans toutes les paroisses rurales. Il faut partout des grilles, coupées par des entrées plus ou moins monumentales. Des

plans rentrant dans cette catégorie, nous ont été soumis par les communes d'Eeckeren, d'Itegem et de Borsbeek. Nous avons émis un avis favorable pour les cimetières des deux premières communes, ceux-ci étant distants de l'église; pour le troisième qui entoure l'église, nous avons recommandé de construire les parties apparentes de la clôture en corrélation avec le mur formant l'ancienne enceinte.

Parmi les monuments civils, qui ont fait l'objet de nos études, nous citerons en premier lieu les hôtels de ville ou maisons communales. On en construit de nouvelles à Hemixem, à Wavre-Notre-Dame et à Vorst. Nous en avons approuvé les plans.

A Hoogstraeten, se basant sur les indications fournies par un ancien tableau, l'Administration communale voudrait restaurer le perron de l'hôtel de ville, en rétablissant sa physionomie d'autrefois, et apporter certains changements aux appartements de l'étage et à la toiture. Ces modifications ont fait l'objet d'une étude approfondie qui n'est pas encore terminée.

La restauration de l'hôtel de ville de Malines s'achève rapidement. Déjà il est question de peupler de statues les niches qui ont été ménagées dans les façades. Nous avons été appelés à examiner les maquettes que plusieurs artistes avaient modelées, mais toutes ne nous ont pas donné satisfaction. Du reste, nous serons, supposons-nous, appelés sous peu à les revoir avec les membres du Comité central.

L'Administration communale d'Oppuers désire renouveler entièrement l'ameublement de la maison communale. Elle nous a envoyé des dessins qui ne nous ont donné nullement satisfaction et que nous avons dû refuser.

Par l'entremise de la Députation permanente, nous sont parvenus les plans pour l'érection d'un magasin de décors aux environs du théâtre royal, à Anvers; ils n'ont pas soulevé d'objection.

A Malines a été achevée la restauration du bâtiment abritant les services de l'Administration du Bureau de bienfaisance. Cette restauration a été faite dans des conditions telles que la façade a perdu tout caractère. Il eut suffi, pour éviter ce résultat malheureux, de s'inspirer des parties anciennes encore existantes de l'édifice, comme l'a, du reste, fait remarquer le Comité central dans les critiques que renferme le rapport qu'il nous a communiqué au sujet de ce travail.

A côté de ce bâtiment, à front de la place, s'élève l'ancienne chapelle du Saint-Esprit; elle aussi devait être restaurée et, antérieurement, nous vous avons parlé des divers plans qui nous avaient été soumis à ce sujet. Quoiqu'il en soit, et malgré les défenses expresses et réitérées qui lui ont été faites, l'architecte a démoli jusqu'au sol la façade de cet édifice pour le reconstruire ensuite. C'est une restauration quelque peu radicale et il est à espérer que les résultats en seront meilleurs que ceux obtenus au bâtiment d'à côté. C'est en procédant à ces travaux qu'on a mis à découvert, à l'intérieur de la chapelle, un curieux petit monument, sorte de double niche, encadrée de délicates sculptures ogivales et contenant encore des fragments de peintures murales. Formons des vœux pour que ces intéressants vestiges échappent, eux au moins, à la démolition de la chapelle qui les abrite.

La ville d'Anvers veut démolir la chapelle qui, autrefois, servait de siège à l'œuvre des cathéchismes fondée par

l'évêque d'Anvers, Mgr Wellens. Elle en a demandé l'autorisation à la Députation permanente qui, à son tour, nous a transmis cette requête. La chapelle n'offre guère d'intérêt et rien ne plaide en faveur de sa conservation. Quant aux restes du mobilier qu'on y retrouve encore, une ou deux pièces tout au plus pourraient être transférées au Musée d'antiquités.

Par le même canal, nous avons été appelés à donner un avis relativement aux transformations à apporter à l'hôtel Legrelle, place de Meir, dont la ville est devenue propriétaire par voie d'achat. Nous avons recommandé que l'on donnât quelque caractère aux deux façades latérales qu'on se propose d'élever du côté des rues Rubens et Wappers. Avis favorable a été donné par notre Comité, après examen, aux plans d'un vaste hôpital à ériger dans la commune de Merxem.

A la suite de demandes que nous avons favorablement apostillées, le Comité central a admis le classement, dans la troisième catégorie, du château de Turnhout et de la maison de la Vieille Arbalète, à Malines.

Pour ce dernier immeuble, qui offre un grand intérêt et qui possède encore une tour élancée, ainsi que d'autres vestiges importants, trahissant sa destination première et datant du xvi<sup>e</sup> ou des siècles suivants, des études sont faites en vue d'une restauration prochaine. Nous avons émis le vœu que ces travaux soient exécutés sous la surveillance de l'architecte provincial, afin d'épargner à ce spécimen précieux de l'architecture civile d'antan un sort semblable à celui de la chapelle du Saint-Esprit et des bâtiments adjacents.

La reconstruction de l'hospice de Fraula, à Anvers, nous

avait suggéré certaines observations d'ordre pratique et inspirées surtout par l'intérêt que nous portions aux pensionnaires qu'il devait héberger. L'Administration des hospices nous a fait connaître qu'elle n'admettait pas notre manière de voir et qu'elle maintenait ses plans *ne varietur*.

Cette réponse nous amène, une fois de plus, à constater que l'Administration communale d'Anvers ignore systématiquement la Commission royale des Monuments et ne se soucie, en aucune manière, de son intervention pour les constructions ou restaurations qui s'opèrent dans son domaine. Ce n'est que dans les cas où une approbation de l'autorité supérieure est nécessaire, et que les plans sont transmis dans ce but à la Députation permanente du Conseil provincial, que ces mêmes plans nous parviennent. On ne tient, du reste, aucun compte des avis, qu'en ces occasions, nous donnons.

Et, dans ce même ordre d'idées, qu'il nous soit permis de signaler d'autres pratiques que nous considérons comme tout aussi abusives. Certaines administrations paroissiales, certains architectes, voulant peut-être gagner du temps ou éviter un examen trop approfondi, envoient directement leurs plans à Bruxelles, au Comité central. Nous le savons, il leur a parfois été répondu de suivre la filière régulière et de s'adresser d'abord au Comité provincial, mais, en d'autres occasions, un avis qualifié d'officieux leur a été donné. Le plus souvent cette qualité officieuse a suffi aux intéressés; ils n'ont plus cru devoir solliciter d'approbation officielle et ont entrepris les travaux projetés. Nous croyons qu'une telle marche de choses ne peut avoir pour résultat que de

contrarier la mission dévolue en province aux correspondants de la Commission royale des Monuments.

Cette mission a, du reste, été pleinement reconnue à nos membres par le Comité central, lorsqu'il les a priés de se joindre à lui chaque fois qu'il venait procéder à une enquête dans la province d'Anvers. C'est ainsi qu'avec lui, deux fois, nous avons examiné, dans l'atelier de l'artiste, des esquisses ou des panneaux peints destinés à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten ; qu'à Malines, nous avons constaté la manière dont avait été exécutée la restauration des locaux du Bureau de bienfaisance et, dans la même ville, visité la maison de la Grande Arbalète ; que nous avons étudié, sur place, le projet d'agrandissement de l'église d'Hersele et que nous avons procédé à l'examen des travaux projetés, ou en cours, de l'hôtel de ville d'Hoogstraeten ; qu'à Anvers, dans l'église Notre-Dame, nous nous sommes efforcés de trouver une solution permettant d'aménager un garde-meubles sans devoir procéder à des transformations pouvant nuire à l'aspect intérieur du temple ; et, enfin, qu'à Westmalle, ces jours derniers, nous avons constaté l'achèvement des peintures murales exécutées dans l'église.

A diverses reprises, nous vous avons parlé de la maison de Rubens et, l'année dernière, du projet de reconstitution à l'Exposition de Bruxelles. Ce projet a été mis à exécution, et nous ne pouvons que souligner les éloges qui, unanimement, ont confirmé le succès de cette tentative artistique. On a pu revoir, avec une fidélité parfaite, renaître la double façade de la maison du grand maître, sa cour si somptueusement archaïque, son pittoresque jardin avec ses classiques portiques, l'atelier et les salles adjacentes imprégnées d'une



incontestable apparence de vie et de vérité. La réussite de cette belle reconstitution ne peut que nous inciter à former encore une fois des vœux pressants pour que, dans un avenir prochain, la ville puisse devenir propriétaire de l'immeuble qui abrita jadis le plus génial de nos artistes et puisse lui rendre la physionomie qu'autrefois il avait et qu'on a ressuscitée aujourd'hui temporairement à Bruxelles. Tous ceux qui pourront contribuer à l'heureuse issue de pareille entreprise auront bien mérité de la ville d'Anvers et ajouté, sans contredit, un fleuron nouveau à son opulente couronne artistique.

Messieurs, c'est avec une réelle satisfaction que nous voyons encore une fois figurer à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui la question des inventaires. Nous espérons que bientôt interviendra une solution définitive. Dans l'entretemps nous avons continué la publication de notre inventaire, dont le quatrième fascicule vient de vous être distribué, et dont le fascicule suivant pourra sans délai être livré à l'impression.

Les richesses artistiques que possèdent nos monuments publics, que recèlent nos églises, ne constituent plus qu'une minime fraction de l'inestimable trésor qu'autrefois elles formaient. Nous avons chaque jour encore à défendre ce domaine précieux contre les tentatives intéressées de ceux qui voudraient en distraire des parcelles.

La publication des inventaires contribuera-t-elle à cette tâche? Nous l'espérons, surtout si le Gouvernement veut bien encourager nos efforts et faire intervenir son action puissante en faveur de la conservation des objets d'art et de leur maintien dans les milieux pour lesquels ils

ont été créés et où on les retrouve encore aujourd'hui.

Nous arrêterons ici la nomenclature, ou si vous le voulez l'inventaire des travaux auxquels le Comité de la province d'Anvers s'est appliqué pendant le cours de l'exercice que nous clôturons aujourd'hui. Nous nous sommes efforcés, dans le domaine qui nous est attribué, de parfaire le plus complètement et le plus rationnellement possible la mission qui nous est confiée. A vous de juger, messieurs, si cette tâche a été bien remplie. (*Applaudissements*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, le Comité d'Anvers est non seulement le premier par ordre alphabétique, mais il est certainement un des premiers en ce qui concerne l'activité qu'il apporte dans ses travaux, notamment en ce qui concerne l'inventaire. Ces messieurs ont, à cet égard, abouti à de très grands résultats.

Malheureusement, à chacune de nos séances annuelles, nous pouvons constater que nous appartenons à deux écoles, aussi bien en art qu'en politique. L'honorable rapporteur appartient, lui, à l'école pessimiste, et moi à l'école optimiste. Ainsi, pour le cas de l'église d'Herssel, il a critiqué la Commission royale et il a eu raison en une certaine manière : ne sommes-nous pas ici pour être critiqués? (*Rires.*) Je dois ajouter pourtant qu'il manque de bienveillance et même de générosité ; la plupart des habitants et la fabrique d'église de Herssel ont fait jusqu'ici les plus grands efforts pour que cette église soit restaurée. Nous sommes allés à Herssel et nous avons pu constater que, si l'église, dans son chœur extérieur, offre une valeur artistique considérable, à l'intérieur même elle laisse beaucoup à désirer,

jusques et y compris le sanctuaire. Par conséquent, le chant de douleur de notre ami Donnet doit subir un petit diminutif...

M. DONNET. — C'est un chant extérieur. (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Quant à l'église Saint-Charles, où nous sommes montés jusqu'au sommet des échafaudages, une chose véritablement répréhensible a été commise. On y a commencé des travaux de réfection des façades sans y être autorisés. Cependant, il ne faut rien exagérer ; si on veut y mettre de la bonne volonté, on corrigera aisément les fautes commises à cette belle église. Il suffit que notre Comité de correspondants d'Anvers veuille bien s'intéresser de près aux travaux de l'église Saint-Charles.

A propos des verrières de l'église de Saint-Gommaire, je dois faire remarquer que la Commission royale a été accusée de toute espèce de crimes ; on prend des résolutions, on change des verrières, alors qu'on ne nous avertit pas !

Pour ce qui regarde l'Exposition d'art ancien du XVIII<sup>e</sup> siècle, je dois constater que cette exposition est des plus réussies ; elle contient des chefs-d'œuvre de tout premier ordre, appartenant à des églises et à des établissements anversois. Des reproches, en ce qui concerne le transport et l'emballage de ces toiles ont été adressées au Comité de l'Exposition. Le baron Kervyn de Lettenhove, notre savant collègue, est son président ; on a dit qu'il était un très bon emballeur. (*Rires.*)

M. DONNET, *rapporteur*. — Eh bien ! nous comptons sur son art pour le retour. (*Nouveaux rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez y compter. Quant à la Maison de Rubens, nous espérons que l'Administration communale entrera dans la voie indiquée.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

---

PROVINCE DE BRABANT.

M. DESTRÉE, *rapporteur* :

Messieurs,

La célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Commission royale des Monuments, retardée par de fâcheuses circonstances, coïncide avec la commémoration de l'établissement des Comités provinciaux de vos correspondants, qui comptent aujourd'hui un demi-siècle.

La tâche accomplie par la Commission centrale eut une toute autre ampleur que celle de vos correspondants.

La création de ces organismes régionaux, comme leur récent retour à une saine activité, n'en constituent pas moins d'heureuses initiatives qui s'inspirent du meilleur esprit traditionnel de la Belgique.

Nous vivons aujourd'hui dans de mêmes sentiments d'attachement au pays, mais le « visage aimé de la patrie » n'en a pas moins conservé des expressions profondément différentes auxquelles les uns et les autres sont plus ou moins sensibles et partant plus ou moins qualifiés pour les apprécier et les défendre. Les tendances s'en manifestent dans l'exposé des travaux de vos représentants provinciaux, qui n'ont de commun que leur activité.

Le Comité du Brabant a, en 1910, perdu deux de ses

membres les plus dévoués. La nomination de M. Flanneau en qualité de membre de la Commission royale des Monuments nous a privés d'un collaborateur particulièrement averti. La mort du chanoine Delvigne a créé un grand vide et provoqué les sincères regrets que laisse après lui un homme de bien et un savant. Le chanoine Delvigne jetait à pleines mains le grain de la bonté dans l'enclos qu'il cultivait avec amour; il y faisait fleurir par son indulgence et son aménité la charité la plus large. Documenté par de patients travaux d'une réelle érudition, il apportait dans nos discussions une précision, une certitude qui éclairaient les questions d'une lumière éclatante. Ces qualités si précieuses pour un savant étaient le fruit d'une mémoire prodigieuse, qui ne lui laissait oublier que ses inépuisables bontés.

La multiplicité et l'importance des questions sur lesquelles le Comité a à se prononcer rendent fort désirable la prompte nomination de deux nouveaux membres en remplacement de MM. Delvigne et Flanneau.

Tous les projets de restauration, de constructions, d'édifices publics sur lesquels l'Autorité supérieure est appelée à statuer, sont, en effet, soumis à notre examen. Nous vous épargnerons l'énumération de ces projets et nous nous bornerons à retenir quelques instants votre attention sur des questions d'ordre général, qui se rattachent à l'esthétique urbaine.

Les problèmes à solutionner actuellement dans la capitale et dans certaines grandes cités, sont nombreux. Les Administrations publiques harcelées par la coalition d'amours propres surexcités, d'intérêts particuliers en éveil, ont peine à résoudre les multiples questions qui se présentent à elles.

Souvent, l'expérience le prouve, après avoir connu toutes les hésitations, les communes se prennent d'une énergie volontaire que les meilleures raisons ont peine alors à arrêter.

Aussi est-on tenté de demander aux Commissions artistiques de reprendre l'étude de tous ces travaux qui restent en suspens ou dont la solution entrevue ne peut donner un heureux résultat. La question de la suppression demandée des avant-corps de la Montagne du Parc montre la nécessité d'intervenir pour empêcher les méfaits des Administrations publiques, lesquelles vont, dans les circonstances présentes, porter atteinte au plan historique de Guimard.

C'est dans un même sentiment, du reste, que vous avez ramené l'attention publique sur le problème compliqué du Mont des Arts. Après avoir examiné cette question, la Commission royale des Monuments a manifesté toutes ses préférences pour le projet élaboré par le grand architecte Balat.

Dans plusieurs de ses séances mensuelles, le Comité du Brabant a repris l'étude de cette question capitale et nous vous avons communiqué diverses observations qui, en respectant les grandes lignes du projet du maître, nous paraissent de nature à lui donner l'ampleur et la somptuosité que le développement de Bruxelles, impossible à prévoir, rend aujourd'hui indispensable.

La question reviendra bientôt devant vous dans une séance à laquelle vous voulez bien convoquer vos correspondants brabançons. Il ne paraît pas hors de propos de rappeler ici qu'en conclusion, nous vous avons demandé d'user de votre haute autorité auprès du Gouvernement pour obtenir de lui la constitution d'une Commission spéciale qui, après une étude complète de la question, fixerait les grandes lignes

du problème à résoudre. Les artistes trouveraient dans ces indications un guide très sûr sans qu'aucun obstacle pourtant fût mis à leur initiative et à leur originalité. Ce serait là un champ superbe ouvert à nos architectes belges, à qui l'on voudra rendre aujourd'hui, après le malheureux essai tenté par un artiste étranger au centre de la capitale, la place qui revient légitimement à leur mérite et à leur talent.

L'aménagement de la rue des Colonies reste également à régler, car personne ne peut songer à proposer le maintien de l'état actuel. Cette rue fait tache à Bruxelles, où tant de quartiers étalent une magnificence d'allures, qui rend plus déplorable l'aspect miséreux d'un des côtés de la voie publique qui doit ouvrir une perspective unique sur la vieille collégiale bruxelloise.

Pour éviter le reproche qu'on peut faire à l'impersonnalité des Commissions, qui se bornent trop souvent à des considérations générales, sans précision ni portée pratique, nous avons soumis à vos délibérations un rapport de M. Brunfaut esquissant une solution heureuse. La Commission royale des Monuments s'est ralliée à la manière de voir de ses correspondants. Mais nous ignorons la suite qu'a donnée la ville de Bruxelles à la proposition qui lui fut soumise, d'établir une rampe à allure monumentale pour relier directement la rue des Colonies à la place Sainte-Gudule.

Un autre problème plus difficile et aussi important a retenu ensuite notre attention, M. le curé de l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, a eu la légitime préoccupation de défendre contre les niveleurs de cité l'ancien temple bruxellois. Reconnaissant que l'état de cet édifice et les nécessités d'améliorer la voirie au centre de la capitale réclamaient une



transformation profonde de la situation présente, il a songé à soumettre à l'esprit d'initiative des jeunes élèves de l'école Saint-Luc, à Schaerbeek, la question complexe de la restauration du sanctuaire et de l'établissement de rues avoisinantes suffisamment spacieuses pour les flots de population qui s'y déversent.

Des projets nombreux furent élaborés et, ainsi que le faisait remarquer M. Dumont dans le rapport qu'il présenta, plusieurs renfermaient des idées heureuses, sans doute un peu compliquées.

Après avoir poussé à fond l'examen de cette affaire, nous avons eu l'honneur de vous communiquer le résultat de nos délibérations, et conformément aux propositions formulées par M. Brunfaut, d'accord avec M. Dumont, nous avons borné nos vœux à une transformation peu coûteuse de l'église et de ses abords afin de conserver l'espoir que des considérations financières, légitimes et inéluctables, ne déterminent pas la ville de Bruxelles à maintenir longtemps le déplorable état de choses actuel.

Nos vœux, qui ont reçu votre adhésion, seront soumis, si vous n'y voyez pas d'obstacle, à l'Administration communale et leur adoption serait de nature à amener une solution satisfaisante à tous les points de vue.

La quiétude de la vie provinciale ne met pas la ville de Louvain à l'abri de transformations importantes et nécessaires. Cette ville présenta récemment un projet en vue de l'aménagement des abords de l'église Saint-Pierre.

Frappés par le désastreux effet que produisent les rues rectilignes qui découvrent brutalement les monuments et nous privent du plaisir plus délicat de les voir étaler peu

à peu leurs splendeurs sous tous leurs aspects, nous vous avons exprimé le désir de voir recommander l'établissement vers la collégiale d'une rue courbe de préférence à la voie prévue, droite et uniforme.

Vous avez bien voulu vous rallier à notre manière de voir, mais vous n'avez pas cru devoir réclamer le changement souhaité, eu égard au degré d'avancement de cette affaire qui rendait toute intervention inutile.

Fréquemment, nous avons constaté que les communes opposent aux avis les meilleurs et les plus désintéressés, une résistance difficile à vaincre. Ce nouvel exemple nous a déterminés à vous proposer d'examiner dans une de nos réunions générales, la question de l'établissement de règles strictes auxquelles devraient se soumettre les communes pour la création de quartiers et de rues, de même qu'elles ont à le faire pour la construction et la restauration de leurs monuments.

En portant nos préoccupations de ce côté, nous avons dépassé le cercle étroit de nos attributions réglementaires. Mais le désir de réaliser œuvre utile doit faire crouler les murailles de Chine qui enserrant les organismes officiels. On leur pardonnera plus facilement de mettre trop d'ardeur à aider à réaliser des projets séduisants ou grandioses que de se plaire dans une décorative indolence.

Le haut fonctionnaire, qui dirige nos débats et dont l'activité est toujours en éveil, nous trace la voie. Aussi pour donner à nos villes plus de grandeur et plus de beauté, nous persévérons dans l'étude des problèmes que leur transformation entraîne.

Jusqu'au bout, nous aurons le souci de réveiller les

ardeurs, de susciter les bonnes volontés, pour développer la variété de nos villes et conserver, dans une évocation émue de leur passé, le caractère propre de ces cités.

La lassitude ne nous viendra point. Il nait des ressources imprévues de la constance d'un effort.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions pour votre rapport, monsieur Destrée.

Au sujet de la question concernant l'esthétique des villes, l'assemblée préparatoire de samedi dernier a admis de soumettre la question à l'assemblée générale de 1911, en y ajoutant la question des émaux et celle des tapisseries.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre occidentale.

---

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

M. VAN RUYMBEKE, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis le rapport que nous avons eu à vous faire l'année dernière, notre Comité a encore subi une perte, celle de M. le baron Henry Kervyn de Lettenhove, que S. M. le Roi a désigné pour occuper au sein de la Commission royale la place laissée vacante par le décès de M. De la Censerie. Ce confrère, qui nous avait rendu de précieux services, n'est pas encore remplacé. Il en est de même de deux autres membres de notre Comité, décédés dans le cours de l'exercice précédent. Ces vides ainsi que l'âge et l'état de santé de plusieurs membres empêchés d'assister aux séances, n'ont pas été sans nuire à la bonne marche des affaires que nous avons eu à traiter. Il serait désirable que cette situation anormale soit régularisée.

Contrairement aux usages existants dans d'autres comités, nous ne sommes saisis que de projets relatifs à des monuments anciens. Il convient de noter encore que tous les projets relatifs à ces derniers ne nous sont pas soumis et parmi ceux-ci il y en a qui sont importants, intéressants ou pouvant donner lieu à des controverses sérieuses. Citons ici, en passant, le projet de restauration de la façade de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, qui chose incroyable, n'est pas classé comme monument.

Pendant cet exercice les projets de restauration ou

d'agrandissement sur lesquels nous avons eu à nous prononcer, ne visent que des édifices de médiocre importance.

Citons parmi les restaurations celle de l'église de Ghyverinchove, de proportions très modestes, mais pleine de charme dans son cadre de verdure. Le chœur et les chapelles latérales présentent le dispositif fréquent dans la Flandre maritime des trois absides à pan hexagonal. Le transept ne s'accuse pas en plan mais seulement en élévation. La tour repose sur les piles renforcés de la croisée.

Nous avons aussi formulé un avis favorable à la restauration de l'église de Nieuwmunster. La tour et les transepts datent du XIII<sup>e</sup> siècle, les chapelles qui constituent les nefs actuelles bien qu'étant du XVII<sup>e</sup> siècle, ont comme caractéristique d'être ogivales, comme le revêtement de la tour, qui est de la même époque.

L'agrandissement de l'église de Gheluwe entraînait le déplacement de la tour classée dans la catégorie des monuments. Notre Comité n'a pas donné un avis favorable à ce projet, mais il s'est rallié au dispositif préconisé par MM. De Geyne et Coomans, nos rapporteurs.

La restauration de l'église de Loo n'a pas donné lieu à des observations importantes, mais le rapporteur a exprimé le désir de ne pas autoriser la démolition de deux murs entre les colonnes du chœur et qui servent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle d'ados aux très belles stalles, qu'il attribue à l'atelier Yprois d'Urbain Taillebert, d'où sortent aussi les stalles de Saint-Martin à Ypres, et, probablement aussi celles de Saint-Nicolas, à Dixmude, de Sainte-Walburge, à Furnes, et de Sainte-Anne, à Bruges. Le rapporteur avait appris à Loo que d'aucuns préconisaient

l'enlèvement des stalles en vue de dégager le chœur et qu'ils condamnaient même le maître-autel, les autels latéraux et quatre autres autels accolés aux colonnes de la nef. Il est évident que l'on ne peut autoriser des travaux qui entraîneraient l'enlèvement de presque tout l'ancien et intéressant mobilier de l'église.

Le projet d'agrandissement de l'église de Ruddervoorde comportait le relèvement de la nef et des bas côtés à la hauteur du chœur des chapelles latérales et du transept reconstruits il y a une trentaine d'années. Ce projet entraînait la démolition de la flèche de la tour et l'exhaussement de celle-ci, parce que les faitières de la nouvelle nef tombaient dans les baies ouvertes de l'étage supérieur. Une controverse s'est élevée à ce sujet entre les deux rapporteurs. Le Comité, partagé entre les deux avis, et d'ailleurs composé d'un nombre restreint de membres, a décidé de prier la Commission royale d'indiquer la solution à laquelle il y avait lieu de se rallier. En tout état de cause, les membres regrettaient la mutilation de la partie la plus intéressante de l'église : la tour, dont on ne peut méconnaître ni le mérite artistique, ni le caractère archéologique.

Le projet de restauration de l'église de Leyseele a été presque intégralement approuvé par notre Comité.

Celui de la restauration de l'église de Steenkerke a donné lieu à l'expression du regret de voir modifier la silhouette du monument existant et de voir entamer le cadre de verdure qui l'entoure si harmonieusement.

Dans le chef-lieu de la province, notre avis a été sollicité sur la restauration de la chapelle Lanchals et sur la construction de nouvelles sacristies avec dépendances à

l'église de Notre-Dame. Le développement important de dépendances et d'annexes, l'obturation de deux fenêtres et l'artifice des plateformes ont donné lieu de notre part à des observations critiques.

Deux délégués du Comité ont été chargés de faire rapport sur la restauration du retable de Sainte-Colombe de l'église de Deerlyk, qui a figuré à l'Exposition des primitifs, à Bruges, section de la sculpture. Ce retable était anciennement polychromé, mais il est actuellement revêtu d'une déplorable peinture grise. Les statues du jubé de Dixmude qui se trouvaient dans le même état ont été dépouillées il y a quelques années, et à très peu de frais, des nombreuses couches de peinture qui les couvraient. L'essai fait à Dixmude a été entièrement satisfaisant et il permet de croire que l'on atteindrait un résultat analogue à Deerlyk avec une dépense minime. La Commission royale se rallie entièrement à cet avis, mais la fabrique de l'église, après des tentatives de vente du retable, refuse à faire une dépense quelconque. Elle a même joint à l'appui de ses conclusions un long rapport juridique. Espérons qu'elle reviendra à de meilleurs sentiments.

Nous avons fait rapport favorable à la restauration de vingt-neuf grands paysages décoratifs qui ornent les arcades du cloître de l'ancienne Abbaye des Dunes, à Bruges, aujourd'hui affectée au grand séminaire. L'abbaye et l'église ont été respectivement classées parmi les monuments en 1894 et 1905.

Parmi les projets d'ameublement soumis à notre avis, citons le mobilier de l'église de Couckelaere et les vitraux de l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude.

Deux demandes de classement d'édifices ont été faites pendant l'exercice écoulé :

1° De l'église de Steenkerke :

2° De la tour de l'église de Zedelgem.

Avant de terminer ce rapport, je désire appeler l'attention de la Commission royale sur les dégradations produites par l'humidité aux peintures murales de la chapelle de Louis de Male, à Notre Dame, à Courtrai. La Commission royale s'est déjà rendue à Courtrai pour cet objet, mais rien n'a été fait. N'y aurait-il pas lieu d'essayer le système Knapen, que l'auteur nous a fait connaître dans une de nos séances plénières précédentes? Nous ne nous butterons pas à Courtrai à l'ignorante force d'inertie qu'on nous oppose à Deerlyk.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur van Ruymbeke, votre Comité, bien qu'il soit privé de la collaboration de plusieurs de ses membres, marche toujours avec beaucoup de compétence et de dévouement, nous rendons hommage à vous personnellement, qui êtes un secrétaire fidèle et érudit.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

---



PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

M. le chanoine VANDEN GHEYN, *rapporteur* :

Messieurs,

Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire.... sans doute, parce que calme et réglée, leur vie s'écoule dans l'immuable uniformité d'une douce monotonie, dont rien jamais ne vient changer le cours. A ce compte, le Comité de la Flandre orientale doit très haut et à juste titre proclamer son bonheur, car son activité contenue dans des bornes toujours les mêmes, ne trouve, pour s'affirmer, qu'un champ nettement circonscrit, et dont l'ampleur ne varie pas. Et néanmoins, à l'inverse du précepte signalé par Boileau, votre secrétaire, en raison de sa charge, en est réduit à faire « sur des pensers antiques », sinon des vers, du moins un rapport nouveau.

Un simple coup d'œil, aussi rapide soit-il, jeté sur le tableau du relevé de nos travaux par lequel, d'habitude, nous clôturons le rapport annuel, suffira pour vous convaincre qu'en cette dernière période, nous n'avons eu à examiner que des projets d'une importance toute secondaire, à l'exception toutefois de l'étude si détaillée qui a été faite pour la construction d'un nouveau séminaire à Gand, et dont nous avons pu, tout au moins, prendre connaissance.

Nous aurions de nouvelles raisons à faire valoir pour insister sur la nécessité de donner au mobilier religieux un caractère plus artistique, mais la question, grâce à M. De Ceuleneer, doit faire l'objet spécial de nos délibérations, et nous nous réjouissons de voir que ce grave problème est porté à l'ordre du jour de cette assemblée générale. Il nous sera permis néanmoins, ne fut-ce qu'à titre d'entrée en matière, de rappeler un fait très suggestif qui se produisait dans une de nos séances. Trois curés de notre Flandre s'étaient pour l'ameublement de leurs églises récemment construites, adressés au même débitant de mobilier dit artistique et religieux. Ces trois projets d'ameublement quasi complets nous sont parvenus en même temps, et nous eûmes l'amusante surprise de pouvoir à nos yeux ébahis, étaler une série inattendue de six autels, identiquement les mêmes. Nous tenions la demi-douzaine, ni plus, ni moins. Aussi avons-nous cru nécessaire d'attirer sur cet étrange phénomène l'attention de nos collègues de la Commission royale des Monuments, et c'est en ces termes que nous formulions notre jugement : « Sans vouloir d'une manière absolue désapprouver les divers projets — puisqu'au point de vue du style ils sont strictement corrects — il importe cependant de souligner la désespérante banalité de conception, l'absence du sentiment vraiment artistique, comme aussi la fastidieuse répétition d'un type uniformément le même ».

C'est dans bien des cas une tâche aussi ingrate qu'ardue que de procéder à la réception d'un mobilier nouveau. En effet, les plans revêtus de l'estampille approbative et officielle, ont été exécutés dans les conditions exigées d'honnêteté et de connaissance du métier. Mais ce que l'on nous demande,

c'est de nous prononcer sur la valeur artistique de ces multiples productions sorties d'un atelier, où l'art s'offre au rabais de 20 p. c. sur tous les concurrents. Car tels sont bien les séduisants avantages dont se prévaut sur sa carte de visite, le débitant dont je veux taire le nom, mais dont les œuvres encombrent déjà nos églises. Il serait temps, et nous nous sommes permis de le déclarer dans un de nos rapports, il serait temps de rendre au mot artistique son sens véritable, et de s'opposer énergiquement à la prescription, dont semble nous menacer le fait d'avoir trop facilement et trop régulièrement usé du budget des Beaux-Arts, pour favoriser l'achat d'articles, dont le caractère est exclusivement mercantile. Et nous avons surpris la juste récrimination d'artistes sincères et consciencieux, qui se déclarent impuissants devant les devis dressés par les corsaires de l'art.

Toutefois nous avons eu la satisfaction de procéder à la réception de certains meubles qui méritaient toute notre attention, et par les soins apportés à leur exécution, et par l'originalité de leur conception. A cet égard nous signalons, entre autres, le banc de communion de l'église de Saint-Gilles, lez Termonde. Le dessin sort carrément de la banalité et cette œuvre se recommande par sa très heureuse originalité. Tout en demeurant fidèle aux principes de l'art médiéval, l'auteur de ce projet, M. V. Vaerwyck, a cherché à être de son temps et à y attacher avec beaucoup d'à-propos le cachet de sa personnalité et de son époque. Nous aurions d'autres noms encore à citer parmi ceux qui méritent nos sincères éloges, mais notre rapport n'est pas un palmarès, et d'ailleurs la distribution des prix sous la forme des subsides liquidés, s'est faite depuis longtemps déjà.

Un de nos confrères a eu l'occasion de revenir sur une observation précédemment déjà renouvelée, à savoir qu'il n'est pas prudent de juger des projets de mobilier sans se rendre sur les lieux, ou du moins sans posséder un plan terrier de l'église à laquelle il est destiné. Ce qui cette fois donnait plus de poids encore à cette judicieuse remarque, c'était de devoir constater que des stalles approuvées par notre Commission, ne pouvaient d'aucune façon être placées à l'endroit désigné par le sculpteur. L'effet eut été déplorable, et eut brisé la vue du chœur. Cette dépense d'ailleurs ne se justifiait pas, puisque les stalles anciennes, nullement dépourvues de valeur artistique, pouvaient à peu de frais subir une légère restauration, et répondaient au style de l'ensemble du mobilier. Nous sommes d'ailleurs sous ce rapport, heureux de constater que dans notre Flandre le clergé comprend de mieux en mieux la nécessité de veiller à la conservation de ces belles pièces du style de la Renaissance, et c'est ainsi qu'il prend soin de les restaurer avec discrétion, quand la nécessité s'en fait sentir, et cette restauration ne se fait jamais sans qu'on demande au préalable l'avis de notre Comité. De même les curés n'auraient garde d'aliéner des objets anciens sans prévenir la Commission provinciale, et si ce sage scrupule nous impose parfois un déplacement dans le seul but de dégager les combles de vieilles ferrailles, ou d'un innombrable bric à brac, d'autre part, il nous permet de signaler à notre Musée d'archéologie l'éventualité d'utiles acquisitions. Car si certains objets ont perdu, par l'usage, leur emploi pour le culte, ils peuvent dans des collections publiques encore faire très bonne figure. Ce sera le cas,

espérons-le, pour la proposition de vente faite par M. le curé d'Onckerzele.

Nous avons encore eu à reprendre la question de la conservation des peintures murales découvertes à Termonde. Il ne nous est pas désagréable de traiter une fois de plus ce sujet, puisque la polychromie religieuse sera toujours de nos études archéologiques l'objet préféré. Interrogé par la fabrique d'église de Termonde, notre Comité m'avait fait l'honneur de s'en rapporter aux conclusions des deux articles que nous avons jadis fait paraître sur la question.

Pour résumer le débat il suffit d'indiquer la décision qui vient d'être donnée par la Commission royale, et de la commenter brièvement et très respectueusement.

« La proposition du Comité provincial de nos correspondants, a-t-il été déclaré, tendant à voiler ces peintures par un volet n'est pas recommandable. Ce système contribuerait fatalement à la destruction rapide des peintures par les alternances d'humidité et de sécheresse et le manque de lumière. »

Or, il y a quelques années on découvrait sur le tympan du porche extérieur de la crypte de Saint-Bavon à Gand des restes, d'ailleurs fort endommagés, de fresques anciennes.

L'architecte provincial n'eut rien de plus pressé que de soustraire ces peintures à l'action de l'air et de la trop vive lumière, en les protégeant au moyen de planches. Cette prudente mesure contribua efficacement à leur conservation. En 1907, à l'occasion du Congrès archéologique, on rendit la fresque visible, et à partir de ce moment on la laissa à découvert. Aujourd'hui toute trace de peinture a disparu.

Les peintures de Termonde ont été mises au jour depuis bientôt trois ans. Ceux qui les ont vues au début peuvent

parfaitement constater que les couleurs ont déjà considérablement perdu de leur éclat, preuve que l'abondance de lumière conduit à une destruction plus rapide que le manque de lumière. Nous n'avons d'ailleurs jamais remarqué que les volets, dont se servaient les anciens pour protéger le panneau central, aient contribué de quelque façon à compromettre la conservation de leurs œuvres, exposées, elles aussi, dans nos églises à l'alternance d'humidité et de sécheresse. Or notre proposition atténuait cette redoutable alternance, puisqu'elle admettait évidemment la ventilation nécessaire entre la fresque et sa couverture.

« D'autre part, ajoute-t-on, la figure du Christ qui serait reproduite sur la face extérieure du volet, serait divisée par le joint du panneau. »

Or, comme notre proposition consistait à faire reproduire exactement la fresque découverte, il ne pouvait être question d'une figure du Christ à diviser par un joint quelconque, puisque la fresque en question ne comporte pas cette figure. La photographie que nous en avons publiée, prouve qu'il devait y avoir au-dessus de l'autel une grande croix de bois avec un Christ sculpté.

La Commission royale propose donc « ou le maintien en place de ces peintures au moyen d'un fixage et d'une retouche *ad hoc*, ou bien leur transfert dans le Musée de la ville ou du Cinquantenaire, après les avoir reportées sur toile ».

Nous attendons avec une curiosité, qu'on nous permettra de dire légitime, de savoir à quel parti se déterminera le Conseil de fabrique de Termonde. Mais ceci nous autorise, à notre humble avis, de remettre devant vos attentions la question que nous avons introduite au dernier congrès belge d'Ar-

chéologie, et que nous formulions en ces termes : « Quelles sont les mesures à prendre pour la conservation des fresques anciennes de nos églises ».

Malgré tout ce qui s'est dit et écrit sur la matière, bien qu'elle était mise en plein relief, l'inestimable valeur de ces peintures documentaires, quoique l'initiative privée des archéologues soit déjà parvenue à sauver quelques précieux débris, l'impitoyable grattoir, manié jadis avec tant de brio par un de nos restaurateurs d'églises, et non des moindres, continue toujours son œuvre néfaste, et nous pourrions citer le cas qui vient de se produire dans notre Flandre, où des peintures anciennes ont été sacrifiées sans miséricorde, après qu'on en eût pris une très superficielle, pour ne pas dire fantaisiste copie, et sans qu'on eût tenté d'en faire de bonnes et sérieuses photographies.

Ne serait-il pas pour le moins intéressant de voir la Commission royale des Monuments ouvrir elle-même une enquête sur les procédés dont on se sert à l'étranger pour transporter les peintures décoratives, dont tant de spécimens fort anciens ornent les grands musées. Beaucoup d'archéologues témoignent d'un certain scepticisme, et se croient en présence d'habiles reproductions plutôt que devant des originaux. Et puis la Commission elle-même ne pourrait-elle pas prendre l'initiative en même temps que la responsabilité de pareils transferts ? Vos correspondants suivraient avec une attention toujours croissante vos intelligents travaux, et les fabriciens, débarrassés d'un très lourd souci, béniraient une institution, dont ils pourraient une fois de plus apprécier les services indispensables.

Pour ne pas dépasser les limites sagement imposées, nous

nous contenterons d'indiquer sommairement les divers points que nous aurions encore à traiter.

Et d'abord quelle suite sera-t-il donnée au rapport qu'à votre demande nous avons fait sur la valeur artistique de l'ancien Hôtel de Coninck, à Gand? Nous avons plaidé cette cause avec d'autant plus de conviction, que nous les voyons les uns après les autres disparaître ces hôtels seigneuriaux et steens anciens, que Gand possédait jadis en nombre si considérable. Sans doute l'opportunisme plus ou moins heureux est souvent un élément de succès dans la solution de certaines questions. Mais à notre sens les problèmes archéologiques doivent se résoudre d'après les données qu'ils fournissent eux-mêmes, et c'est pour ce motif que nous avons longuement insisté sur la valeur artistique de cet hôtel, pour en recommander vivement l'acquisition avec le concours des pouvoirs publics.

L'on s'étonnera peut-être de voir dans le relevé de nos travaux tant de demandes de classement d'églises, et l'on en recherchera la cause, nous allions dire, l'agent provocateur. Nous nous en faisons gloire, c'est le plus souvent sur nos instances personnelles que nos curés flamands ont introduit leur requête, car à notre grand étonnement nous avons observé que beaucoup de nos très belles églises rurales ne figuraient pas au catalogue de nos monuments classés. Nous croyons rendre service à l'art en faisant délivrer ce diplôme de capacité à des constructions modestes, mais élégantes, humbles mais si bien conçues, et cachées là-bas dans le secret d'un village ignoré. Ces types de constructions religieuses et rurales sont à relever et à conserver, et c'est à ce double but que doit concourir leur classement. Le dernier



rapport que nous avons eu l'honneur de vous envoyer sur l'église de Craybeke, vous prouvera que, même parmi vos correspondants de la Flandre orientale, il s'en trouve chez qui la découverte inattendue d'un de ces joyaux archéologiques trop longtemps méconnus, produit une agréable surprise et provoque un enthousiasme justifié.

C'est ce résultat que nous voulons vous faire atteindre tous, Messieurs, par la publication non plus annoncée, mais en voie d'exécution de notre inventaire archéologique. Nous sommes heureux de vous dire que le premier fascicule est sous presse, et donnera sous forme de fiches la monographie de six églises rurales. Nous avons adopté le format et le mode d'un inventaire bien connu et unanimement apprécié : l'inventaire archéologique de Gand, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville. Nous espérons mener à bien cette entreprise, en provoquant la collaboration non seulement de nos membres, mais encore des archéologues de la province : ainsi nous nous proposons de dépenser à brève échéance toutes nos ressources budgétaires, pour nous permettre dans la suite d'escompter les faveurs gouvernementales toujours entrevues avec le même espoir et une confiance inlassée.

Messieurs, permettez-moi avant de finir de ramener vos souvenirs émus sur l'éminent collègue que nous venons de perdre : M. Joseph De Waele a rendu à notre Comité de nombreux services. Sa compétence indiscutée en matière d'archéologie, ses restaurations consciencieuses et savantes de monuments aussi considérables que le Château des Comtes, lui ont acquis un nom dont la mémoire ne saurait périr. D'autre part, l'aménité de son caractère et la courtoisie de

ses procédés lui ont valu parmi nous une sympathie qui survivra au delà de la tombe.

Je pourrais m'arrêter ici, et cependant mes collègues de la Flandre orientale auraient le droit de me reprocher de n'avoir pas fait mention d'un événement, qui pour s'être passé dans l'intimité de nos séances, n'en constitue pas moins un fait rare dans les annales de nos correspondants. Aux marques si nombreuses et si justifiées d'universelle estime et de respectueuse sympathie par lesquelles toute notre province a salué le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions de son cher et dévoué Gouverneur, nous avons tenu à joindre nos sincères hommages de cordiales félicitations et d'admiratives gratulations pour le zèle déployé par notre président dans la direction de nos travaux, et le soin qu'il a toujours mis à nous représenter avec une si louable régularité à nos assemblées générales.

J'ai cru, Messieurs, devoir terminer par le souvenir de cet heureux jubilé, afin que les applaudissements, avec lesquels vous avez la courtoisie de souligner la trop fastidieuse lecture d'un rapport annuel, puissent cette fois, plus nourris et mieux mérités, s'adresser à celui dont la jalouse sollicitude est du patrimoine artistique de la Flandre orientale la sauvegarde intelligente et la mieux éclairée.

### **Relevé des travaux de la Commission.**

#### **I. CONSTRUCTIONS NOUVELLES :**

##### **a) Églises.**

Beirlegem : entrée couverte.

Berlaere : agrandissement.

Nederhasselt : réduit.

Saint-Paul-Waes : agrandissement.

b) Gand : séminaire épiscopal.

c) Travaux extérieurs.

Ninove : grille autour d'une partie de l'église.

Somergem : id. id.

## II. RESTAURATION :

Saint-Paul-Waes.

Termonde Saint-Gilles : façades.

Zele : façade.

## III. AUTELS :

Bavegem.

Borsbeke.

Evergem-Belcele.

Prosperpolder.

Ruyterskerk.

Quatrecht.

Termonde.

## IV. MOBILIER :

Alost-Mylbeke : buffet d'orgue.

Ravegem : mobilier complet.

Deynze : restauration de la boiserie.

Middelburg : stalles.

Prosperpolder : mobilier complet et chemin de croix.

Quatrecht : confessionnaux, banc de communion.

Ruyterskerk : mobilier complet.

Saffelaere : croix triomphale.

Termonde : luminaires.

Uytbergen : confessionnaux.

Verrebroeck : restauration du mobilier.

V. VITRAUX :

Audenarde, Sainte-Walburge.

Basel.

Gand, Saint-Bavon.

Meerdonck,

Nieuwenhove.

Oprakel.

Termonde.

Viane

VI. PEINTURES DÉCORATIVES :

Lovendegem : maître-autel.

Watervliet : peintures murales.

VII. PEINTURES ANCIENNES :

Termonde.

VIII. TABLEAUX :

Baeygem : tableau du XVI<sup>e</sup> siècle, restauration.

IX. CLASSEMENT DE MONUMENTS :

Aeltre.

Cruybeke.

Idegem.

Laerne.

Meerendré.

Saint-Paul-Waes.

X. ALIÉNATION D'OBJETS ANCIENS :

Baevegem : tableau.

Onckerzele : objets divers.

Somergem : id. sans valeur archéologique.

XI. VISITES FAITES EN COMMUN AVEC LES DÉLÉGUÉS DE LA  
COMMISSION ROYALE.

Lokeren : maison de la Grand'Place.  
Ninove : examen des boiseries de l'église.  
Zwyndrecht, Sainte-Anne : examen du mobilier.

XII. RÉCEPTION DU MOBILIER.

Aeltre : trois autels.  
Alost : autel de la Vierge et banc de communion.  
Audenarde : vitraux.  
Gand, Saint-Joseph : chaire de vérité et confessionnaux.  
La Pinte : autel de la Vierge.  
Ledeborg : maître-autel, banc de communion et confessionnaux.  
Mariakerke : chemin de croix.  
Opstal : maître-autel.  
Thielrode : chaire de vérité.  
Saint-Gilles lez Termonde : deux autels, banc de communion, confessionnaux, chemin de croix.  
Wortegem : mobilier complet.  
Zwyndrecht, Sainte-Anne : banc de communion, stalles, chaire de vérité, buffet d'orgue.

XIII. DIVERS.

Hôtel De Coninck, à Gand.  
Ancienne chapelle de Saint Éloi, à Meirelbeke.  
(*Applaudissements*).

(*M. Schollaert, ministre des sciences et des arts et M. Van Overbergh, secrétaire général de ce Département, se retirent*).

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, au sujet de ce rapport, je me permets de faire remarquer à M. le chanoine Vanden Gheyn qu'il n'est ni de l'école optimiste, ni de l'école pessimiste; il est de l'école ironiste (*Rires*). Eh, ma foi, c'est une chose extrêmement agréable quand on a de l'esprit comme en a M. le chanoine de pouvoir se servir de cette arme. Je n'emploierai pas ce procédé à l'égard de M. le chanoine; je me réserve de le faire dans d'autres temps. Je me borne à faire remarquer simplement ceci : c'est qu'en matière de réception d'objets d'art, quand nous confions cette réception à nos correspondants, il leur appartient de dire oui ou non, selon le cas. Ils ne sont pas toujours obligés de dire oui parce qu'il y a des comptes approuvés. Ils doivent se poser cette question : l'objet est-il fait d'une façon artistique, oui ou non? S'il ne l'est pas, ils doivent le refuser. Que ceux qui s'apercevraient que nous pourrions avoir commis une erreur à cet égard veuillent bien nous la signaler.

M. LE CHANOINE VANDEN GHEYN, rapporteur. — Je l'ai fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Soit; je vérifierai. (*Rires*).

Depuis longtemps, nous considérons les meubles renaissance comme des apports des siècles passés, dignes d'être conservés, et, dès lors, des mesures doivent être prises pour empêcher qu'ils ne soient remplacés par des œuvres plus médiocres, d'autant plus que ces objets datent d'une époque d'art très florissante.

J'aurais été d'autant plus heureux de le dire devant M. le Ministre et devant mon ami, M. Cyrille Van Overbergh, que l'année dernière, dans l'*Art Moderne* s'est trouvé

un article inspiré sans doute par de très bonnes intentions, mais inexact d'un bout à l'autre. On a émis sur la mission des membres de la Commission royale, de ses correspondants, et sur certains groupes officiels, des idées qui retardent d'un quart de siècle.

Inutile de vous dire, en terminant, messieurs, que je remercie de tout cœur M. le rapporteur pour ses paroles très agréables à l'égard de M. le Gouverneur de la Flandre orientale.

La parole est à M. le rapporteur du Hainaut.

---

PROVINCE DE HAINAUT.

M. MATTHIEU, *rapporteur* :

Messieurs,

Un double deuil est venu, cette année, atteindre profondément le Comité du Hainaut, par la mort d'éminents collègues : Léopold Devillers et Joseph Hubert. Pendant une longue période, ils ont, chacun dans leur sphère, personnifié l'activité laborieuse de notre Comité par leur participation assidue à nos réunions, leur assistance régulière aux inspections que la Commission royale décidait dans la province. La mort nous les a enlevés à quelques mois d'intervalle, les arrachant au travail que la verdeur de leur vieillesse leur avait permis de continuer jusqu'au dernier jour de leur existence.

Léopold Devillers décéda à Mons, le 22 mai dernier. Il représentait spécialement parmi nous la science archéologique. Archiviste distingué, il travailla laborieusement pendant cinquante-sept années, il donna aux collections du dépôt de Mons un développement considérable et y introduisit un classement méthodique remarquable. Historien érudit, il contribua par d'incessantes publications à faire revivre le passé et les institutions du Hainaut, et plus spécialement de la ville de Mons.

Nos vieux monuments rencontrèrent en lui un protecteur



infatigable; non content de les faire connaître par ses écrits, d'en signaler les mérites et leur splendeur, il s'efforça déjà à une époque où l'esprit public les dédaignait trop souvent à les sauver de la destruction. Par ses démarches multipliées, son influence, il réussit à assurer la conservation et la restauration de plusieurs édifices anciens de la ville de Mons et même du Hainaut.

C'est sur son initiative que, l'an dernier, nous venions réclamer votre concours pour la sauvegarde du vénérable pont de Montignies-Saint-Christophe, dont l'état lamentable exige de promptes mesures de préservation.

Le devoir de rendre à ce vénéré collègue l'hommage légitimement dû à sa large collaboration à nos travaux, m'a été confié et c'est comme interprète de la Commission royale des Monuments qu'au jour de ses funérailles j'ai exposé les profonds regrets que nous cause sa disparition.

Le décès de M. Joseph Hubert, notre vénéré vice-président, survenu le 8 septembre, à l'époque des vacances, alors que la plupart de nos collègues étaient absents, a été cause que notre Comité n'a pas été représenté officiellement à ses funérailles et n'a pas eu un interprète pour rappeler alors son active collaboration à nos travaux et les regrets sincères que nous éprouvons de sa mort inattendue. MM. Soil et Puissant y ont assisté.

La verte vieillesse de Joseph Hubert, son activité encore si laborieuse, ne pouvaient faire présager que, lorsque le 30 juillet, il présidait notre réunion, c'était pour la dernière fois qu'il se trouvait au milieu de nous. Loin de là, nous songions alors à célébrer, quelques mois plus tard, le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa nomination comme membre correspondant de



M. JOSEPH HUBERT (1822-1910)

ARCHITECTE-INGÉNIEUR

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ PROVINCIAL POUR LE HAINAUT  
DES CORRESPONDANTS DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS



M. LÉOPOLD DEVILLERS (1830-1910)

CONSERVATEUR HONORAIRE DES ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS  
PRÉSIDENT DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

MEMBRE CORRESPONDANT POUR LE HAINAUT DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

la Commission royale des Monuments. Joseph Hubert y avait été appelé le 11 février 1861, lors de l'institution des comités provinciaux de correspondants et il était pour le Hainaut le dernier survivant des membres qui l'avaient constitué à l'origine.

Nous tenons, messieurs, surtout qu'il ne nous a pas été possible de le faire au jour de ses funérailles, à rendre devant tous ses collègues de la Commission royale, qui l'appréciaient si justement, un légitime hommage de vénération et de gratitude à sa mémoire.

Joseph Hubert naquit à Mons le 13 mars 1822. Après avoir achevé ses cours au collège communal de cette ville, il alla étudier à Paris à l'École centrale et en sortit en 1844 avec le diplôme d'ingénieur. Pendant deux années, il suivit les leçons de l'École des Beaux-Arts, tout en faisant un stage chez un des principaux architectes de la capitale française.

De retour à Mons, dès 1851, Joseph Hubert s'y établit comme architecte et y exerça cette profession avec une science, une intelligence et un talent remarquable. Sa clientèle ne tarda pas à s'étendre non seulement à Mons, mais dans une partie du Hainaut. De 1866 à 1881, il fut architecte de la ville de Mons, à une époque où se réalisaient des transformations notables, comme conséquence de la démolition des fortifications érigées sous le régime hollandais et de l'aménagement de boulevards et de voies publiques sur leur emplacement. Notre collègue fut chargé de dresser les plans et de diriger les travaux de construction à Mons du tir communal (1868), de l'hôpital civil (1869-73), de l'École normale d'instituteurs de l'État (1872-76), des bâtiments de la distribution d'eau potable (1872). Dans la province,

on lui doit les plans de l'hôtel de ville de Boussu, de l'Institut de demoiselles à Tournai et la construction de plusieurs églises. Il eut en outre mission de faire les tracés d'aménagement de nouveaux quartiers dans les communes de La Louvière et de Bracquegnies.

Sa longue carrière fut marquée par un travail incessant, et même dans la maladie qui devait l'enlever, réclamait-il encore un crayon pour esquisser un croquis. Les questions relatives à l'architecture l'attiraient toujours d'une manière irrésistible, il se plaisait à les examiner, à les approfondir et fut ainsi entraîné vers les recherches sur l'archéologie monumentale. Pendant de longues années, il s'attacha à suivre dans les congrès annuels de la Société française d'archéologie, les études sur les édifices du moyen âge et en revenait avec un nombre considérable de notes et de documents.

Appelé par ses connaissances et sa grande compétence à faire partie du Comité des correspondants du Hainaut, il participa, pendant près de cinquante ans, à ses travaux et en devint la cheville ouvrière, surtout depuis le 10 juillet 1889, alors que ses collègues l'avaient investi des fonctions de secrétaire. L'exactitude, l'activité et le dévouement avec lesquels il s'acquitta de cette charge ne se démentirent jamais et valurent à notre Comité d'être signalé aux assemblées générales de la Commission royale à raison du concours empressé qu'il lui donnait. Sa promotion à la vice-présidence, le 9 décembre 1905, ne vint nullement ralentir son ardeur. Jusqu'à ses derniers jours, il conserva à notre Comité un attachement tout spécial, sachant donner une constante impulsion à ses travaux, examinant avec une sollicitude et une compétence remarquable les projets qui nous étaient

soumis. Pendant longtemps il se fit une obligation de participer aux inspections de la Commission centrale dans la province, de prendre part aux assemblées générales et ce fut l'an dernier, comme le rappelait notre président, un sacrifice considérable pour lui de se trouver dans l'impossibilité de se déplacer. La rédaction des inventaires des œuvres d'art conservés dans les édifices publics l'intéressa activement, la restauration de nos monuments anciens l'occupa souvent ; on doit spécialement à ses études la belle restauration de l'église d'Horrues ; il eut le mérite de résoudre la délicate question du dégagement de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, et de l'aménagement de l'escalier monumental.

En dehors des travaux de notre Comité, le Cercle archéologique de Mons obtint sa collaboration pour l'étude de quelques édifices : l'église de Merbes-Sainte-Marie, la chapelle seigneuriale d'Audregnies, les anciens monuments de la ville de Chièvres et la tour du Val-des-Écoliers, à Mons. Plusieurs notices furent consacrées à rechercher le nom de l'architecte qui conçut le plan de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

Ces quelques mots vous diront, messieurs, toute l'étendue de la perte que vient de faire le Comité provincial du Hainaut.

A la suite de la question que nous avons soulevé lors de l'assemblée générale de l'an dernier, la Commission royale nous a transmis une liste des édifices civils publics anciens du Hainaut qu'elle a classés, ainsi que des constructions intéressantes pour l'art, l'histoire ou l'archéologie apparte-

nant à des particuliers. Nous avons jugé utile de la publier en vue d'attirer l'attention de nos collègues à leur sujet et pour les amener à signaler les omissions qui pourraient s'y rencontrer.

Nous venons vous prier, messieurs, de vouloir bien dès à présent apporter à cette liste les compléments suivants :

A Mons, la tour Valenciennoise, seul vestige des fortifications commencées au temps du comte Jean II d'Avesnes. Elle fut élevée vers 1340 et se trouve incorporée dans la caserne de cavalerie. La partie inférieure, construite en larges pierres inégales, remonte au xiv<sup>e</sup> siècle. La partie supérieure est plus récente. La hauteur en fut diminuée d'un mètre, le toit conique a été remplacé (1).

Le Musée de peinture et le dépôt des Archives de l'État à Mons, établis dans l'ancien monastère de la Visitation. Le Musée occupe la chapelle construite en 1717 sur les plans de l'architecte Claude-Joseph de Bettignies et présente une jolie façade. Le portail est orné de deux ordres de pilastres ioniques et corinthiens surmontés d'un troisième ordre composite en attique. Aux Archives de l'État subsiste le cloître datant du xvii<sup>e</sup> siècle.

A Chièvres, l'ancienne chapelle de Saint-Jean, située au faubourg de ce nom, édifice de style roman remarquable par sa pureté, ayant appartenu à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle a conservé son ancienne charpente en chêne.

A Lessines, l'hôpital de Notre-Dame de la Rose reconstruit au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle. Un beau cloître

---

(1) Voir *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, pp. 127-128.

éclairé par de grandes fenêtres gothiques offre des voûtes en ogives surbaissées avec arcs doubleaux et nervures croisées ; les clefs de voûte et les culs de lampe sont ornés de sculptures variées. L'église, adjacente à un côté du cloître, est d'une époque postérieure et comprend un chœur et une nef. Plusieurs salles ont été affectées à un musée formant une collection rare et précieuse. Dans l'ancien cimetière des sœurs hospitalières se remarque une croix en fer battu de style gothique, datant de 1552.

Quant aux édifices religieux, notre Comité se propose de vous transmettre prochainement des rapports sur le classement de la partie romane de la chapelle de Notre-Dame du Roux à Frasnès-lez-Gosselies et des églises de Grandmetz et de Saint-Pierre-Capelle.

Parmi les édifices classés, le Hainaut a vu malheureusement disparaître la belle église de Saint-Amand à Wiers, incendiée par la foudre, le 11 janvier 1910. Le projet de reconstruction qui vient de nous être soumis ne permet de conserver que la moitié inférieure du clocher qui date du xv<sup>e</sup> siècle. Le projet d'église nouvelle dont le devis s'élève à fr. 158,147-88 s'inspire du style gothique du xiii<sup>e</sup> siècle. Notre rapporteur, M. Van Loo, se demande pourquoi l'architecte n'a pas traité le vaisseau dans le caractère du clocher, de manière à créer une œuvre dont l'unité de style aurait augmenté le mérite.

Des membres de notre Comité ont assisté aux inspections faites dans la province par les délégués de la Commission royale. Elles ont eu lieu le 16 décembre à l'église de Sainte-Waudru à Mons, pour la réception de vitraux placés dans les chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Donat et d'un retable



dans la chapelle de Saint-Alphonse. Notre Comité y était représenté par MM. Hubert, Devillers, Motte, Puissant et Matthieu. L'exécution des vitraux et du retable a été reconnue très satisfaisante.

Le Conseil de fabrique a profité de la circonstance pour consulter officieusement les délégués sur le principe d'un projet qu'elle fait étudier, de réunir dans une chapelle du pourtour du chœur tous les souvenirs se rattachant à la patronne de Mons, y compris la châsse où sont enfermées les reliques et qui est depuis un temps immémorial placée au-dessus du maître-autel.

Sans se prononcer sur le mérite de cette proposition, des membres ont fait observer qu'elle susciterait une modification radicale dans la tradition locale et apporterait une dérogation à la règle généralement adoptée en Belgique pour la disposition des grandes châsses. Tandis qu'à Rome, en Italie et même dans le midi de la France, la coutume liturgique place les reliques des saints dans une crypte ou confession creusée dans le transept en avant du chœur ; dans les contrées du nord, l'habitude constante est d'élever les reliques de manière à occuper une place dominante dans l'édifice et à permettre aux pèlerins de passer sous la châsse. Cette coutume est constatée par les anciens hagiographes par l'expression *elevatio* qu'ils emploient pour fixer la date où l'on a commencé à rendre un culte public à un saint.

Le problème posé impose, quant au principe même, une étude toute spéciale, car elle touche à des questions de liturgie, de culte, d'histoire, de tradition et d'esthétique. Aussi importe-t-il de ne se prononcer qu'après un examen minutieux et approfondi.

Une seconde visite eut lieu à Binche le 2 février, aux fins de se rendre compte des projets d'aménagement de la place de la Gare en square; le travail de terrassement et de nivellement qui avait été prescrit, à la suite de la visite faite le 17 août 1909, a été effectué et les dispositions adoptées par l'architecte ont été reconnues tout à fait avantageuses à l'objectif proposé de faire paraître la façade de la gare plus élevée. MM. Charbonnelle, Puissant, Dufour et Matthieu étaient présents à cette visite.

Une délégation de la Commission royale a procédé, le 6 septembre, avec la participation de MM. Van Loo, Puissant et Dufour, à l'examen des vitraux et des travaux de décoration faits dans l'église des SS. Pierre et Paul à Châtelet et a pu constater le caractère artistique de leur exécution.

Peu de jours après, le 13 septembre, a eu lieu une visite de l'église de Leugnies. M. l'abbé Puissant s'était joint à la délégation de la Commission royale. Le rapport a dû constater que les travaux, exécutés depuis plusieurs années, sont tout à fait défectueux.

Notre Comité continue à se réunir régulièrement chaque mois pour l'examen des projets qui lui sont soumis ainsi que pour prendre connaissance des inventaires des œuvres d'art conservés dans les édifices publics.

Plusieurs de ces projets sont relatifs à des constructions d'églises nouvelles et ont nécessité une dépense notable pour la confection des plans détaillés. Ce système présente l'inconvénient d'amener des frais supplémentaires au cas où des modifications sont réclamées par la Commission royale pour l'approbation des projets. Il conviendrait donc, lorsqu'il

s'agit d'édifices importants à élever, de demander à l'architecte et à l'administration intéressée de soumettre un avant-projet et d'attendre les observations et l'approbation avant de faire confectionner les plans nécessaires à la bonne exécution.

Indépendamment des nombreux projets relatifs aux édifices religieux, notre Comité a été appelé à donner un avis favorable sur les plans soumis par notre collègue, M. Charbonnelle, pour la construction d'une maison communale à Marche-lez-Écaussinnes et l'aménagement d'une place publique à créer dans cette commune.

Notre Comité a été consulté au sujet d'un différend existant entre l'Administration communale et le Conseil de fabrique de l'église de Villers-Potterie, par suite du déplacement du maître autel. Celui-ci datait de 1755 et a été remplacé par un maître-autel gothique provenant de l'église de Gerpinnes.

Conformément au rapport que nous a présenté M. Van Loo, il a été constaté, après examen fait sur place, que le nouveau meuble produit un effet satisfaisant. Il est de date récente et quoiqu'il ne présente aucun détail important, il s'harmonise parfaitement avec le chœur de l'église. L'édifice a été élevé en 1868.

L'autel ancien faisait avec les deux autels latéraux qui sont de la même main et de la même époque une trinité intéressante qu'il importe de conserver.

Le Comité a émis, en conséquence, l'avis qu'il y a lieu d'inviter la fabrique à rétablir complètement dans la chapelle où il a été posé, cet autel dans l'axe de la fenêtre, en supprimant une guirlande de fleurs ajoutée au tabernacle postérieurement et en conservant la chapelle au culte sans

y tolérer un dépôt d'objets divers indépendant de l'autel.

Le Conseil de fabrique s'est engagé à se conformer à cet avis.

Un rapport sur l'état d'un monument intéressant de la ville de Tournai nous a été demandé; il s'agit de l'église de Sainte-Marie-Madeleine, une des plus remarquables du XIII<sup>e</sup> siècle dans notre pays. Notre collègue, M. Sonnevillè, s'est chargé de cette mission. Cet édifice est très simple et très sobre, mais très imposant par ses grandes et belles lignes architecturales.

« Le plan dessine un rectangle de 56<sup>m</sup>50 de longueur sur 21<sup>m</sup>50 de largeur, divisé en trois nefs à six travées; la première travée forme aux bas-côtés la base de deux tours et au milieu du portail d'entrée; la travée près du chœur est plus large que les autres et forme en quelque sorte transept. Au rectangle des nefs s'ajoute un second rectangle qui sert de chœur, mesurant 13<sup>m</sup>50 sur 9<sup>m</sup>50. Enfin, contre le mur du pignon du chœur faisant suite à ce dernier, on est venu construire une malencontreuse sacristie qui est cause que la belle fenêtre trilobée du chœur est en partie blindée. Les façades, malheureusement très délabrées, sont dans leur ensemble d'un grand caractère monumental. La façade principale comprend deux tours, la tour de gauche seule est complète, celle de droite est arrêtée à la hauteur de la naissance du pignon de la grande nef.

» L'édifice est entièrement isolé dans son pourtour; il est enterré extérieurement et intérieurement de 0<sup>m</sup>80 à 1 mètre environ, mais pourrait être facilement déchaussé et ramené à son niveau primitif en pratiquant autour du monument un chemin de ronde en contre-bas du sol actuel ou mieux encore

en y faisant un square dans le genre de celui qui a été créé dernièrement autour de l'église Saint-Jacques ».

M. Sonneville rappelle qu'à la suite d'une visite faite, en 1876, par R. Chalon, vice-président de la Commission royale des Monuments, en compagnie de M<sup>er</sup> Ponceau et Bruyenne, membres correspondants, des travaux de restauration furent effectués de 1877 à 1886.

Actuellement la construction est dans un tel état de délabrement que des mesures urgentes s'imposent aux fins d'assurer la conservation de ce remarquable monument. On ne peut laisser tomber en ruines un édifice de cette valeur architecturale.

Comme conclusion de ce rapport, M. Sonneville estime qu'il importerait de désigner un architecte capable et érudit pour dresser des plans d'ensemble et de détails d'une restauration complète.

En attendant qu'on ait pu obtenir les ressources considérables que nécessitera sa réalisation, il importe de faire procéder à bref délai à l'exécution des travaux suivants :

1° Renouvellement et restauration des toitures, des chemaux et des tuyaux de descente;

2° Travail à faire au pied des murs pour l'écoulement des eaux pluviales qui actuellement ne peuvent s'évacuer et s'infiltrer dans le sol, rendant les murs de fondations humides et les minant de plus en plus;

3° Remplacement des vergettes du vitrage des fenêtres, peinture par trois couches des barres et vergettes et enfin remplacement des treillages d'abri des verrières partout où c'est nécessaire.

Lorsqu'au mois de juillet dernier, nous avons reçu com-

munication de l'ordre du jour de cette assemblée, nous avons escompté de pouvoir vous convier, messieurs, à célébrer avec nous, au mois de février prochain, le cinquantenaire de notre vice-président, M. Joseph Hubert, comme membre correspondant de la Commission royale des Monuments. Hélas ! nous nous présentons aujourd'hui devant vous sous l'impression douloureuse de la disparition de nos aînés ! Leur science, leur mérite, leur activité avaient donné au Comité du Hainaut une direction féconde et profitable. Privés de leur précieux concours, nous nous efforcerons, messieurs, dans l'accomplissement de notre mission, de conserver leur laborieuse tradition ! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions pour votre excellent rapport, Monsieur Matthieu.

Je me joins aux regrets qu'a suscitée au sein du Comité du Hainaut la mort de MM. Hubert et Léopold Devillers et nous comptons bien que le Gouvernement s'empressera de remplacer, au sein de votre Comité, ces amis éminents par des hommes suffisamment érudits pour continuer à remplir la tâche très délicate qu'ils avaient assumée.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Liège.

---

PROVINCE DE LIÉGE.

M. G. RUHL, *rapporteur* :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre l'exposé des travaux de vos correspondants liégeois pendant l'année écoulée.

Dès le début de cet exercice, M. Delvaux de Fenffe, Gouverneur de la province, en suite du vœu exprimé par M. Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des Monuments, prit un ordre de service invitant les diverses sections de son administration à signaler tous les objets qui pourraient intéresser nos travaux. Ceux ci, en effet, ont été sensiblement plus nombreux que l'an dernier et ont eu pour objet au cours de nos dix séances :

1° Le projet d'agrandissement de l'église de Ciptet. (Rapporteur : M. Edm. Jamar);

2° Le projet de classement comme monument de la chapelle Saint-Lambert, à Herstal. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

3° Les projets de placement d'autels dans l'église de Milmort. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

4° Les projets de placement d'autels, grillages aux fonts baptismaux et d'armoires de sacristie dans l'église de Méry. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

5° Les projets de placement d'un chemin de croix et d'armoire dans l'église de Stoumont. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

6° Les projets de décoration picturale, du placement d'un banc de communion et de vitraux dans l'église de Vivegnis. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

7° Les projets de placement d'un maître-autel et la restauration de l'ancien retable de l'église de Gemmenich. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

8° La conservation d'une tour et d'une partie du mur d'enceinte de l'ancienne Commanderie de Villers-le-Temple. (Rapporteur : M. Fernand Lohest.)

9° Les projets d'ameublement et de vitraux de l'église de Bouny (Romsée). (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

10° L'inspection de pierres tombales dans l'église de Momalle. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

11° La restauration du Musée communal de Verviers. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

12° Les travaux de peinture et de nettoyage de l'église Saint-Nicolas à Liège. (Rapporteur : M. Edm. Jamar.)

13° Le projet d'une rampe d'accès pour piétons à l'église Sainte-Julienne à Verviers. (Rapporteur : M. Fernand Lohest.)

14° Le projet de classement comme monument de l'église de Burdinne. (Rapporteur : M. Edm. Jamar.)

15° Les projets de vitraux de l'église de Goé. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

16° L'inspection de la théothèque de l'église de Goé. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

17° L'état défectueux des ruines du château de Franchimont. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

18° La conservation des fresques de l'église de Bois (Bois-Borsu). (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)



19° Les projets de vitraux pour l'église de Comblain-au-Pont. (Rapporteur : M. Ev. Carpentier.)

20° La conservation des pierres tombales et des anciennes croix du cimetière de l'église de Fallais. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

21° Le classement comme monument de l'église de Baelen-sur-Vesdre. (Rapporteur : M. Edm. Jamar.)

22° La réception de l'autel majeur de l'église de Saint-Jean-Sart (Aubel.) (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

23° L'examen d'un projet de suppression d'arbres dans la commune de Richelle. (Rapporteur : M. Paul van Zuylen.)

24° Le projet de stalles pour l'église Saint-Hubert, à Verviers. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

25° Le projet d'une sacristie pour l'église de Stavelot. (Rapporteur : M. Edmond Jamar.)

26° Le projet d'un coffre-fort destiné à abriter la chasse de Saint-Remacle à Stavelot. (Rapporteur : M. Fernand Lohest.)

27° Le projet de classement, comme monument, de l'ancien Hospice des Prébendiers à Liège. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

28° Le projet de classement, comme monument, de l'hôtel de ville de Liège. (Rapporteur : M. St. Rormans.)

29° Le projet de classement, comme monument, du refuge de l'ancienne abbaye d'Aulne à Liège (local du Bureau de bienfaisance.) (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

30° Le projet de classement de l'ancien Hospice des Incapables à Liège. (Rapporteur : M. G. Ruhl.)

31° Le projet d'agrandissement de l'église et celui de la

reconstruction de la tour d'Odrimont-Lierneux. (Rapporteur : M. Edm. Jamar.)

32° Le projet de la peinture du chœur de l'église de Sart-lez-Spa. (Rapporteur : M. l'abbé S. Balau.)

Nous avons, en outre, après examen, donné collectivement notre avis relativement :

33° Aux plans de reconstruction de l'église Saint-Pholien, à Liège.

34° A l'aliénation d'un buffet d'orgues à Bas-Oha faite sans autorisation.

35° Au projet du percement de deux fenêtres dans le chœur de l'église de Villers-Saint-Siméon.

36° Au projet de carrelage dans l'église de Bierset.

37° Au projet d'achèvement de l'autel majeur et de deux nouveaux autels latéraux à l'église de Houtain-Saint-Siméon.

38° Aux projets de vitraux destinés à l'église Saint-Léonard et Saint-Victor, à Liège.

39° Au projet du grillage extérieur de l'église de Cheratte-Notre-Dame.

40° Aux plans de construction de l'église du Sacré-Cœur à Bobermont. (Liège.)

41° Au Perron de Theux.

Comme les années précédentes, des membres de notre Collège ont accompagné les délégués de la Commission royale dans les inspections qu'ils ont faites dans la province :

a) Le 16 novembre 1909, de la décoration de la chapelle de Mery (Tilff.)

b) Le 21 décembre 1909, du chemin de croix et de l'ameublement terminé de l'église de Pepinster.

c) Le 18 janvier 1910, d'une statue du xvi<sup>e</sup> siècle se trouvant dans l'église de Geer.

Quant aux deux inspections qui ont eu lieu à Huy, nous avons eu le vif regret de ne pas y avoir été appelés.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est par suite d'une erreur de bureau.

M. G. RUHL, *rapporteur*. — Ce rapport a été lu et approuvé par M. le Gouverneur.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Gouverneur n'a rien à y voir. C'est une erreur matérielle de bureau.

M. G. RUHL, *rapporteur*. — La ville de Liège pourra cette année insérer dans ses annales un fait mémorable qui enrichira son beau Musée archéologique; le 24 juin 1910, M<sup>lle</sup> Sophie Moxhon lui a fait donation pour être déposé à la maison Curtius, d'une très importante collection d'objets d'art, dans le but de favoriser l'étude de l'archéologie et des arts décoratifs au pays de Liège et en souvenir de ses frères Léopold et Ernest Moxhon, profondément attachés à leur ville natale et aux institutions liégeoises.

L'inventaire, dressé par M. Ghinet, expert à Liège, et contrôlé par M. Joseph Destrée, conservateur aux Musées royaux du Cinquantenaire, ne comporte pas moins de 1,937 numéros (beaucoup d'entre eux comprenant plusieurs objets) et fixe l'estimation totale de la collection à 789,941 francs.

Ces chiffres ne peuvent donner qu'une faible idée de la

richesse de cette collection, qui forme à elle seule un vrai musée et dont la valeur est en réalité inestimable, surtout pour nous Liégeois, car elle renferme un grand nombre d'œuvres d'origine locale. Cette donation royale constituant une merveilleuse réunion d'objets d'art, nous sera certainement enviée par maints grands musées d'Europe et perpétuera dans le monde artistique et archéologique le nom d'une des meilleures familles patriciennes de la cité de Liège.

Notre chef-lieu de province sera bientôt en possession d'un nouveau et majestueux monument; ce printemps ont été commencés les travaux de la reconstruction de l'église Saint-Pholien, d'après les plans élaborés par notre éminent collègue M. Edmond Jamar. Les nombreuses pierres tombales et autres souvenirs intéressants provenant des édifices antérieurs seront replacés dans la nouvelle construction et le grandiose édifice rehaussera très heureusement le quartier d'Outre-Meuse.

Par contre, on déplore vivement à Liège l'état de délabrement dans lequel est laissé le gracieux portail Renaissance de l'église Saint-Jacques. Il fut édifié en 1558 par l'abbé Herman Rave aux frais du prince-évêque Corneil de Berghes, d'après les plans de Lambert Lombart, à son retour d'Italie; il constitue un des plus beaux spécimens de cette époque et représente au médaillon du centre l'échelle de Jacob. L'édicule a une grande analogie avec l'entrée (de 1616) de Saint-Gervais à Paris; il est d'ordre corinthien, les niches sont dépourvues de statues et l'ensemble très détérioré est depuis longtemps à l'examen de la Commission royale des Monuments, en vue d'une réfection totale. On

remarque encore quelques restes de dorure dans les parties architectoniques (1).

Quoique nous n'ayons pas encore été saisis des projets de reconstruction de l'église Saint-Joseph à Verviers, le Conseil de fabrique a affiché un plan d'édifice ogival à lancettes qui doit remplacer le temple actuel qui comme construction ne présente aucun intérêt. Par contre, nous croyons devoir insister sur le mobilier complet en style Régence, portant les armoiries des donateurs. Si certaines de ces pièces ne sont pas de premier ordre, le tout représente un ensemble d'une conservation parfaite et intéressante au point de vue de l'histoire locale de Verviers. Nous vous demandons si on ne pourrait préconiser la construction d'une église en style Louis XIV, comme l'avait conçue M. l'architecte Charles Thirion. Cette époque rappelant celle où Verviers fut érigée en ville, nous conserverait les boiseries de l'ancienne église conventuelle appelées inévitablement à être dispersées si on construisait un édifice du style médiéval.

La très curieuse église de Xhignesse dont nous avons eu l'occasion de parler si souvent ici dans des assemblées antérieures est actuellement tout à fait restaurée par M. l'architecte Fernand Lohest, qui a réussi à effectuer complètement les travaux sans dépenser la totalité des fonds dont il disposait.

Ce dévoué collègue, qui est en même temps chargé de la réfection des ruines du Château de Franchimont, nous a

---

(1) Chose incroyable, le Conseil de fabrique avait décidé sa démolition en 1834, pour la rebâtir dans le style ogival ; ce projet était heureusement abandonné dès 1835.

annoncé à la séance du 20 mai 1910 qu'il venait de recevoir une lettre de M. Delbeke, Ministre des travaux publics, l'informant que les 42,000 francs dont nous avons parlé dans notre rapport le 26 octobre 1908 allaient être mis à sa disposition et que les travaux allaient commencer incessamment. Une seconde lettre de ce haut fonctionnaire nous fut communiquée à la séance du 19 juillet 1910; elle autorisait l'architecte à mettre les travaux en adjudication jusqu'à concurrence de 10,000 francs. Cette solution est très heureuse; en effet, les retards successivement apportés avaient causé de tels désagréments que l'accès du château était devenu un danger permanent. Nous avons le regret à l'heure présente de devoir dire que rien n'est encore commencé.

D'accord avec la Commission royale, nous insistons pour la conservation des fresques de l'église de Bois (Bois et Borsu), qui constituent un ensemble intéressant, et nous formons le vœu que le Département des Cultes et celui des Beaux-Arts interviennent généreusement étant donné la pénurie des ressources de la fabrique d'église.

Nous avons remarqué particulièrement dans la province de Liège que par suite de l'usage de construire des édifices en maçonneries mixtes et pour d'autres causes, un grand nombre de ceux-ci sont minés par l'humidité. Il nous intéresserait de savoir quel résultat a été obtenu par le système d'assèchement préconisé par M. Knapen.

Nous croyons, à ce propos, utile de rappeler ici le rapport élaboré il y a deux ans par M. l'abbé S. Balau, qui lui avait valu les félicitations de la Commission royale.

Qu'il nous soit de nouveau permis de parler des pierres

tombales nombreuses encore dans nos vieilles églises et dont l'intérêt est en général si méconnu. Une intervention des pouvoirs publics ne pourrait-elle encourager les administrations fabriciennes à relever à *l'intérieur* des églises ces monuments épigraphiques si curieux au point de vue de l'art, du costume et de l'histoire, en intervenant au besoin par voie de subsides? Au commencement d'octobre 1909, la construction d'une cave sous une chapelle de l'église Saint-Antoine à Liège (1) servant actuellement de sacristie, mit au jour quatre dalles remarquables à personnages, entourés de leurs quartiers, des familles de Berlaymont, de Bovegnisier, d'Argenteau, etc. Elles dataient des *xiv<sup>e</sup>*, *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles et étaient bien conservées. M. le curé H. Bourguet, au zèle duquel on ne peut que rendre hommage, a eu soin de les mettre à l'abri en attendant leur placement dans l'église.

Nous avons eu l'occasion d'envoyer après inspection un rapport à la Commission royale en date du 14 décembre 1909 relativement à trois curieuses pierres tombales découvertes à Momalle en novembre 1909. Un autre exposé du 15 février 1910 avait trait à l'épigraphie de l'église et du cimetière de Fallais. Quant aux dalles funéraires d'Oupeye, de Flémalle-Grande et d'Anthisnes que nous avons eu l'occasion de signaler ici dans des rapports précédents et qui pour la plupart offrent un vif intérêt, elles se trouvent toujours abandonnées dans les cimetières, exposées aux intempéries. Tout cela est profondément regrettable et nous croyons urgent d'insister encore à ce sujet.

---

(1) Cette trouvaille a été signalée par M. Ch.-J. Comhaire, archéologue à Liège, dans le journal *La Meuse* des 6, 7, 8 et 12 octobre 1909.

Lors de courses d'inventaires nous avons pu constater la façon peu intelligente avec laquelle procèdent certains restaurateurs d'argenteries d'églises. Sous prétexte de polissage ou de nettoyage, ces messieurs ont parfois commis de vrais actes de vandalisme; inscriptions, blasons, poinçons, ou autres signes établissant la valeur archéologique d'un objet, tout se voit souvent altéré ou même totalement enlevé par suite d'une ignorance hautement regrettable. D'autres restaurations malheureuses ont totalement défiguré d'anciens ornements d'églises dont les broderies ont perdu leur ancien caractère. Il nous a paru que cet état de choses devait être signalé ici.

Il convient de rappeler dans ce rapport officiel deux considérations émises en la séance du Comité provincial le 17 novembre 1909 par M. l'abbé S. Balau, énonçant :

- » qu'on abuse aujourd'hui véritablement des retables d'au-
- » tels en cuivre qui tendent à devenir la règle, alors qu'ils
- » devraient rester l'exception comme dans le temps dont ils
- » ont la prétention d'imiter la conception et le style. L'emploi
- » du cuivre devrait être réservé aux églises qui possèdent
- » les ressources suffisantes pour se payer en cette matière
- » des œuvres sérieusement artistiques, pour relever la
- » matière par de riches émaux, lui donner ainsi du jeu et
- » en rompre la monotonie, enfin pour assurer les soins de
- » conservation et d'entretien qu'exige la même matière ».

Notre distingué collègue ajoutait : « Qu'il ne pouvait

- » admettre l'habitude qui s'introduit de commander à une
- » même maison des meubles de nature et des matières les
- » plus disparates tels qu'autels en cuivre, autels en bois,
- » autels en pierre, armoires en chêne, etc. Ce procédé est



- » destructif du caractère artistique qu'on se plaint générale-
- » ment de voir négliger dans le mobilier de nos églises. Un
- » artiste sérieux aura déjà fort à faire en s'occupant d'un
- » seul genre de travaux et on doit se refuser à donner sa
- » confiance à qui s'intitule : artiste en tous genres ou
- » savant en toutes matières ».

Le Conseil provincial de Liège, depuis quelques années, nous octroie un subside pour effectuer des moulages artistiques. Au cours du présent exercice, notre Comité a décidé d'affecter la somme que nous possédons à la reproduction d'objets d'art mosans tels que statues, bas-reliefs, pierres tombales, etc., destinés à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Une liste de pièces intéressantes a été dressée et nous avons commencé à mettre notre projet à exécution.

Si nous avons été heureux de voir classer comme monument l'antique chapelle Saint-Lambert à Herstal, grande a été notre déception en constatant les déplorables remaniements effectués au Musée communal de Verviers, et au Bureau de bienfaisance de Liège, où on a complètement perdu de vue le caractère, le style primitif de ces édifices. Aussi n'avons-nous pas hésité à provoquer le classement comme monuments de plusieurs bâtiments appartenant à diverses administrations. En attendant qu'une loi, à l'instar de l'Allemagne et de la France, vienne sauvegarder les constructions privées ayant un caractère archéologique, nous croyons de notre devoir de veiller à l'intégrité de maints édifices curieux appartenant à des corps constitués. On a vu, en effet, des communes, des fabriques d'églises et d'autres administrations peu soucieuses de conserver le caractère donné par leurs devanciers à des constructions intéressantes,

pratiques et solides, être animées d'un esprit d'utilitarisme incohérent qui les portait à défigurer, à détruire l'harmonie générale et même à démolir des édifices mémorables ou représentant des spécimens du vieux style local.

Je me permets à ce sujet de rappeler les paroles que prononçait M. le sénateur Houzeau de Lehaie à l'ouverture du Congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique tenue à Mons au mois d'août 1904 : « Les Administrations, » disait-il, « ont plus démoli dans le cours du » XIX<sup>e</sup> siècle, que les guerres et les révolutions n'avaient » détruit pendant tout le moyen âge. » Le très distingué Président du Congrès engageait vivement ses collègues à ne pas se décourager. Nous avons suivi ces conseils et si peut-être vous constatiez, messieurs, que notre rapport accuse de nombreuses doléances et de multiples récriminations, nous vous prions de croire que vos correspondants n'ont eu qu'un but éminemment patriotique, celui de sauvegarder le patrimoine monumental et archéologique de leur chère province de Liège.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Monsieur Ruhl, nous vous remercions pour votre rapport.

J'ai oublié, il y a un instant, d'annoncer à M. Matthieu la reprise par l'État du pont dit *romain* de Montigny-Saint-Christophe. C'est une affaire terminée; des ordres ont été donnés pour mettre ce bel ouvrage en état de consolidation, et non pas de réparation.

Quant au portail de l'église Saint-Jacques, c'est une affaire dont nous ne sommes plus saisis depuis plusieurs années. Il y avait à Liège un homme très compétent, notre

regretté collègue feu Helbig; il avait émis l'idée de la constitution d'une commission composée des différents représentants des autorités de Liège qui se seraient occupés de la chose. Mais il s'agit là d'une question excessivement complexe; il appartient au Comité des correspondants de Liège, voire même à la Fabrique d'église, de s'en occuper. Vous pourriez, si vous le vouliez, consulter le dossier très intéressant de cette affaire; il suffirait de nous le demander.

Le mobilier de l'église Saint-Joseph, à Verviers, pourrait être utilisé dans l'église nouvelle.

M. L'ABBÉ BALAU. — Il faudrait voir si l'on peut l'y placer.

M. LE PRÉSIDENT. — Le mobilier ne doit pas être nécessairement neuf.

M. RUHL, *rapporteur*. — On ne peut pas mettre un meuble style Régence dans un monument de style gothique primordial. Si on le place maintenant, avant une dizaine d'années, on devra le changer et y mettre un mobilier assorti au monument.

M. LE PRÉSIDENT. — Les idées seront changées pour lors.

Quant au château de Franchimont, l'adjudication des travaux se montant à une dizaine de mille francs va bientôt avoir lieu.

En ce qui concerne le système d'assèchement Knapen. M. Janlet et moi, nous avons été accusés d'avoir mis, dans cette affaire, cinq à six cent mille francs. Je n'ai pas besoin

de vous dire que, personnellement, je n'y ai pas mis un centime. Voilà comment on fait l'histoire. Le système a donné des résultats absolument pratiques. Des expériences ont été faites à l'église de Vive-Sainte-Capelle, près de Bruges; elles ont donné des résultats tout bonnement stupéfiants. Seulement, on reproche à ce système de coûter cher; il convient de dire que là où il est appliqué, il n'y a plus jamais à revenir. C'est un système extraordinaire; le mur est guéri pour toujours; il n'y a plus de récidive, plus de maladie, à moins que le système ait été mal appliqué. S'il y a une contradiction à cet égard, je serais heureux de l'entendre.

En ce qui concerne les pierres tombales dont a parlé également M. Buhl, nous avons fait diligence, comme le Comité provincial des correspondants, pour tâcher de les garder et qu'elles ne restent pas dans les cimetières.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

---

PROVINCE DE LIMBOURG.

M. l'abbé DANIELS, *rapporteur* :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre un exposé succinct des travaux du Comité des correspondants du Limbourg; j'entrerai dans quelques détails à propos de certains d'entre eux.

Vous savez que, pour employer un mot reçu : « Notre province est à un tournant de son histoire », des industries nouvelles s'y sont implantées et quand le moment d'exploiter nos richesses houillères sera venu, il s'en établira de nouvelles encore à côté des bures et des fosses. Déjà nous constatons un accroissement de population considérable, et Dieu sait ce que l'avenir réserve d'habitants à beaucoup de communes. De là sa nécessité de construire de nouvelles églises et d'agrandir les existantes; et quoique les frais à prévoir pour ces travaux se chiffrent par de grosses sommes, il serait imprudent de lésiner, parce que plus tard il faudrait refaire ce qui a été fait. Ainsi je pourrais citer telle église bâtie il y a fort peu de temps et qui réclamera peut-être sous peu un agrandissement très coûteux.

Nous avons eu à nous occuper de nouvelles églises à construire à Lille-Saint-Hubert, à Marlinne, à Overpelt, à

Lommel (Stevensven), à Ryckel; de l'agrandissement de celles de Fologne, de Helchteren, de Gruitrode, de Munsterbilsen, de Bocholt.

Je vous fais grâce de la nomenclature des édifices auxquels ont été effectués des travaux de restauration. Cependant, laissez-moi vous dire un mot de ceux qui concernent la magnifique collégiale de Tongres. Je vous disais l'an passé qu'on a eu la chance de retrouver les dessins pris avant la restauration d'il y a soixante ans : ce sont des documents dont on ne saurait assez apprécier l'utilité; nous avons eu une nouvelle chance cette année-ci : celle de pouvoir adjoindre au premier architecte restaurateur désigné, un homme né à l'ombre de la tour de Notre-Dame, un artiste qui aime la collégiale comme on aime son bien, qui l'a étudiée à fond; c'est assez dire que le meilleur de son talent ira aux études qu'il a entreprises en vue des travaux à effectuer, et les plans qu'il nous a naguère soumis pour la réfection de la partie supérieure de la tour méritent tous éloges. D'ailleurs, la Commission royale aura bientôt à apprécier ces études et ces plans dus à M. Christiaens.

Outre les travaux de restauration de Tongres, nous avons eu à donner notre avis sur ceux à faire à Hasselt (Saint-Quentin), à Saint-Trond (Notre-Dame), à Grand-Jaminne, à Necroeteren, à Genck, à Curange, à Verversel (Zolder), à Nieuwerkerken, à Grand-Brogel, etc.

J'ometts les travaux de moindre importance.

Mais ce que je ne puis omettre c'est de vous parler de Bocholt. Un événement en fait d'agrandissement d'église a été le déplacement de la tour de Bocholt en Campine. Cette commune possède une magnifique église du type campini-

naire du xv<sup>e</sup> siècle ; il y avait nécessité absolue de l'agrandir ; mais comment s'y prendre ? Le chevet du chœur se dresse contre la chaussée de Bree à Hamont. Élargir l'église ? Le système présentait de grands inconvénients. Abattre la tour ? Mais on n'abat pas de cœur léger une tour contemporaine d'un monument et faisant partie intégrante d'un bel édifice. Cependant l'agrandissement ne pouvait s'effectuer que du côté ouest, du côté de la tour. Et l'on osa songer... au déplacement du colosse : on avait bien déplacé la station du Dam, à Anvers. Notre Comité eut à s'occuper du projet dans la séance du 17 décembre 1909, et après examen du dossier fourni par MM. Morglia et Weiss, émit un avis favorable. Après une série de travaux préparatoires des plus intéressants et dans lesquels on ne put assez admirer la hardiesse et les connaissances techniques des ingénieurs, travaux qui ne comprenaient même pas le vulgaire blindage appliqué en ville au moindre changement fait à une vulgaire façade, après un rehaussement de 2 centimètres nécessaire pour détacher la tour des anciennes fondations, le jeudi 28 juillet 1910, le déplacement commença, la tour s'ébranla et inaugura sa promenade inoubliable par un parcours de 10 centimètres. Le samedi elle en fit 42, et à partir du lundi suivant elle fit 1 à 1 1/2 mètre pour atteindre le 5 août l'emplacement définitif, en présence des autorités et d'une foule immense acclamant la réussite de l'entreprise.

C'est avec une fierté que nous consignons cet événement dans notre rapport : jamais on ne déplaça une masse aussi imposante et d'un poids énorme. Notre petit Limbourg peut s'enorgueillir d'avoir eu foi en la science d'habiles ingénieurs et en leurs admirables calculs, et avec joie il paie un juste

tribut d'admiration à ces pionniers du progrès qui s'appellent MM. Morglia et Weiss. (*Applaudissements.*)

A propos de la tour de Bocholt, une question a été soulevée. Nous possédons en Campine et dans les régions avoisinantes, plusieurs tours de belle hauteur et terminées par une flèche qui, à proprement parler, n'en est pas une. Faut-il adopter l'opinion de ceux qui prétendent que les tours de Peer, de Grand-Brogel, Op-Glabbeek, Asch, de Vorst en Campine, d'Olmen et tant d'autres, attendent une haute flèche? Ou bien faut-il conserver à ces tours l'embryon de flèche qui les termine? Le problème est assez intéressant pour qu'il soit posé et discuté.

Encore un mot à propos de tours. L'an dernier celle de Meeuwen fut frappée de la foudre; la maçonnerie intérieure souffrit beaucoup d'un feu ardent, et le revêtement extérieur de toute la construction sortit intact du sinistre. Des travaux de restauration s'imposent; et l'administration fabricienne, écoutant les exigences du chauvinisme local, qui réclame une tour plus élevée que celle des localités voisines, veut à toute force exhausser le monument primitif. Notre Comité n'entendant pas de cette oreille, la fabrique d'église fit dresser quand même un plan d'exhaussement et pour le faire passer fit accoler à cette tour future le plan d'une église de dimensions colossales, qui n'est justifié par aucune exigence, et qu'on pourra annexer au travail de Jules Adeline : *Les cathédrales qu'on ne verra jamais*. Aux observations formulées par notre Comité, elle répondit même : « Eh bien ! Nous nous passerons de subsides et nous ferons notre tour. » (Textuel.) Notre Comité n'a pas encore reçu communication que je sache de l'avis de la



Commission royale, mais il regretterait les changements que l'on veut apporter à une magnifique tour campinaire, changements ne respectant en rien l'idée de l'architecte du xv<sup>e</sup> siècle, et que rien ne justifie.

Voici, messieurs, une nomenclature des objets ayant figuré à l'ordre du jour de nos séances et par-ci par-là un mot à propos de quelques-uns :

*Autels.* — Travaux à ceux de Saint-Quentin à Hlasselt; placement à Op-Grimby, à Opoeteren, à Ophoven, à Niel, à Neerrepén.

*Mobilier.* — Acquisitions pour l'église de Heppen de l'autel principal et de la chaire de vérité de l'église de Bourg-Léopold. Mobilier de Stal (Coursel) et de la chapelle de Grathem.

*Vitraux.* — A Herck-Saint-Lambert et à Lummen.

*Pierres tombales.* — Nous nous sommes occupés de la conservation de la pierre tombale de deux seigneurs de Brouckom et de celles existant à l'église de Gothem.

*Aliénation d'objets.* — Nous avons donné un avis favorable pour la vente d'un antependium provenant de l'ancienne abbaye de Herckenrode et conservé à l'église de Kermpt, mais sous condition que l'objet aille au Musée du Cinquantenaire.

*Conservation des objets d'art.* — Nous nous sommes occupés de la conservation d'un objet d'art de haute valeur : la chasse de Sainte-Odile conservée dans l'église de Kerniel.

Plusieurs d'entre vous, messieurs, doivent connaître ce petit monument; pour ceux qui l'ignorent, je dirai qu'il s'agit du plus ancien monument de l'école de peinture liégeoise, une pièce capitale pour l'histoire de l'art en Belgique. Cette chasse, faite à Liège en 1292, se compose de panneaux en chêne, couverts de peintures ayant trait au martyr et à la glorification de sainte Odile. Or, ce vénérable monument est malheureusement exposé à des dégradations et nullement à l'abri des voleurs. Nous avons fait comprendre à la fabrique d'église qu'il y a urgence de prendre des moyens efficaces pour sa conservation, et indiqué des moyens *ad hoc*; et quand il s'agira d'octroyer des subsides, nous prions la Commission royale d'user de toute son influence pour qu'ils soient accordés et largement accordés.

*Classement.* — Nous avons sollicité le classement de la chapelle de Notre-Dame, dépendant de l'église d'Opitter. C'est une construction des plus intéressantes; j'en ai fait l'objet d'un rapport étendu dont la Commission royale doit avoir pris connaissance.

*Découvertes de peintures murales.* — J'ai également fait rapport sur la découverte de peintures murales dans la vieille chapelle de Grathem (Looz). Elles sont très intéressantes, mais ont souffert beaucoup de l'humidité.

*Presbytères.* — Nous avons eu à donner notre avis sur la construction d'un nouveau presbytère à Cortessem, Overpelt, Riepst, 'S Heeren-Elderen et à Stockhem; et à ce propos nous avons constaté avec satisfaction que l'on tend

de plus en plus à sortir de la voie de la banalité dans la construction des presbytères ; citons entre autres celui de 'S Heeren-Elderen auquel l'architecte a adapté le style flamand des maisons élevées à Tongres au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Je ne veux pas clore ce modeste rapport sans signaler la part que notre Limbourg a prise à l'Exposition de Bruxelles et surtout les travaux d'un de nos collègues, M. Huybrigts, qui lui ont valu le Prix d'Honneur pour sa carte figurant la voirie de la Belgique à l'époque romaine, et le Grand Prix pour sa participation à la reconstitution de la voirie antique au Congrès universel de la Route.

Cet exposé succinct suffira, messieurs, pour vous prouver que le Comité des correspondants du Limbourg continue à travailler de son mieux pour remplir la modeste mission qui lui est confiée. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur l'abbé, nous vous félicitons pour votre rapport, toujours si intéressant.

Quant au déplacement de la tour de Bocholt, de même que le Comité des correspondants du Limbourg, nous avons beaucoup encouragé cette audacieuse entreprise.

Nous ne sommes pas au courant des travaux projetés en ce qui concerne la flèche de l'église de Meeuwen.

Au sujet de la châsse de sainte Odile, nous ne pouvons qu'appuyer fortement l'avis de nos correspondants.

Au sujet des peintures murales, ne l'oublions pas : quand elles ne peuvent pas rester là où elles sont, on peut les

transporter ailleurs; M. de Geyter est un spécialiste de grand talent en ce genre. Inutile de vous dire qu'en ce qui concerne son procédé, je suis aussi désintéressé qu'au regard du système Knapen.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

M. J.-B. SIBENALER, *rapporteur* :

Messieurs,

Me conformant au désir exprimé par le Comité central, j'ai l'honneur de vous donner un résumé succinct de nos travaux pendant l'année courante, en réservant, pour l'impression, l'énumération totale des rapports dressés par nos correspondants.

Notre Comité est en progrès quant au nombre de ses réunions. Il y en a eu trois aux dates suivantes: le 23 février, le 29 juin et le 10 octobre 1910. Cette progression est déjà grande eu égard au dispersement de nos membres, dont un habite même Rome. et au champ d'action relativement restreint qu'offre la province de Luxembourg en fait d'objets d'art et d'édifices monumentaux justifiant notre intervention.

Quoi qu'il en soit, nous avons eu à nous occuper de la décoration picturale de la nouvelle église de Laroche. Ces peintures complétant l'intérieur de ce bel édifice, ont été exécutées avec soin et dans toutes les règles conformes au projet approuvé par la Commission des Monuments, l'aspect général est doux et harmonieux avec les autres parties, notamment des colonnes, les pilastres et les fenêtres.

Le mauvais état dans lequel se trouve la chapelle d'Autel-haut ayant été signalé à M. le Gouverneur, divers travaux sont préconisés : En certains endroits la construction présente des fissures qui s'étendent dans toute l'épaisseur des murs. Ici comme dans bien des cas que nous ne cessons de constater, l'écoulement des eaux pluviales fait défaut et l'humidité qui en résulte est la cause première de tout le mal.

Un maître-autel a été placé dans l'église d'Aubange. Le retable en dinanderie qui le surmonte constitue une œuvre d'art de premier ordre. Malheureusement on regrette la qualité des cabochons qui sont en verre ordinaire au lieu d'être en pierres demi-fines soit en améthyste, malachite, grenat ou cornaline.

Le chemin de croix placé à l'église de Saint-Remy (Bleid) est un moulage en plâtre, d'un beau style, mais cette matière est trop friable et ne manquera pas de donner des mécomptes dans le climat froid et humide des Ardennes.

Des travaux de restauration ont été effectués à l'église de Houffalize. Le rejointoyement a été fait dans des conditions peu agréables à l'œil. Le ciment gris fait tache. Les entrepreneurs et les maçons sont portés à faire du neuf au lieu de rester dans les tons anciens.

Nous craignons que pour la reconstruction de l'ancienne tour de Longlier on ne verse dans la même erreur.

La démolition de l'église de Habergy a été autorisée sous condition de remploi dans la nouvelle église d'une pierre sculptée à ornementation de la fin de l'époque gothique représentant en haut relief les évêques Agritius et Hilarius.

Il existait un beau petit portail de la Renaissance, pro-

venant de l'ancienne abbaye de Clairefontaine, il a été cédé à l'église Saint-Donat d'Arlon, où il est remployé aux abords de cet édifice. Sa conservation est ainsi assurée.

M. le doyen Knepper est un conservateur de premier ordre, il a réuni autour de son église plusieurs monuments intéressants et à l'intérieur des statues anciennes recueillies par-ci par-là, dans le doyenné, formant un ensemble qui, sans toujours être artistique, ne forme pas moins une collection vénérable et intéressante.

L'église de Meix-le-Tige renferme plusieurs tableaux du frère Abraham Gilson, d'Orval, qui demandent une restauration habile. Ces tableaux sont plutôt intéressants pour l'histoire de la localité.

Enfin, notre avis a été demandé par le Comité central au sujet des projets d'agrandissement de l'ancienne église romane de Waha, dans l'arrondissement de Marche.

Cet intéressant monument est assez connu des touristes et des archéologues pour nous dispenser de le décrire. Il a fait l'objet de bien des discussions entre les savants. Une dédicace incomplète jusque dans ces derniers temps, a pu être entièrement reconstituée et, d'après notre savant collaborateur M. Kurth, elle remonte au 23 juin 1051.

L'église de Waha est heureusement bien conservée et en bon état : ce serait un crime d'y apporter un changement quelconque surtout que la population totale de la paroisse a plutôt diminué.

Il importe de conserver intact ce rare exemple de notre architecture mosane primitive de l'ancien pays de Liège.

Il est d'ailleurs classé dans les monuments de troisième classe. Il y aurait peut-être lieu de l'élever à une classe

supérieure afin de le préserver plus efficacement encore.

Tel a été notre avis et nous ne pouvons que persister dans cette manière de voir, qui sera celle de tous les amateurs d'art ancien et aussi celle de la Commission royale des Monuments.

Nous insistons de nouveau sur notre demande de majoration de subside du Gouvernement pour le service du Musée archéologique de la province de Luxembourg. On nous accorde 800 francs par an. C'est absolument trop peu ; toutes les fonctions sont remplies gratuitement ; nos publications coûtent beaucoup et nous y allons largement de notre poche.

Pour la restauration du retable de Fisenne, travail évalué à 2,200 francs, nous avons souscrit personnellement, mais nous demandons encore une intervention efficace des pouvoirs publics et notamment du Département des Beaux-Arts. Le retable du Musée d'Arlon est une œuvre anversoise de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Des offres d'achat nous ont été faites de la part de riches amateurs, mais nous avons résisté à ces offres importantes qui nous auraient permis de nous passer des subsides du Gouvernement. Nous espérons que l'on nous en tiendra compte en venant à notre aide.

Nous signalons aussi à la Commission des Monuments qu'il se commet en ce moment en Belgique, une véritable rafle d'objets religieux, artistiques et anciens : Une bande de brocanteurs parisiens s'est abattue sur le pays ; des femmes même se font les messagères de ces peu scrupuleux marchands.

Les journaux de la capitale ont déjà lancé le cri d'alarme et il paraît que les églises sont visitées, les sacristies et les



presbytères, tout y passe, les statues anciennes reléguées dans les combles, les dinanderies, les étains, les tissus sacerdotaux, etc. Ces traqueurs d'un nouveau genre s'adressent spécialement aux curés et achètent tout ce que l'on veut leur céder. Généralement tous ces objets sont expédiés en Amérique, où ils sont revendus très cher aux amateurs du pays des dollars.

Beaucoup de choses intéressantes que renfermaient nos églises rurales ont disparu et seront sans doute remplacées par des horribles statues en carton pierre, d'affreux baroques dont on encombre actuellement les édifices du culte.

Le besoin de dresser les inventaires des objets d'art se fait de plus en plus sentir.

On doit réagir sans tarder contre la tendance de certaines administrations communales ou fabriennes et de certains membres du clergé qui veulent remplacer tout ce qui est ancien par du nouveau.

Que de belles choses ont été détruites sous ce prétexte !

Si le moyen âge, malgré les guerres, a produit une si étonnante quantité de monuments, si étonnants par la grandeur de leur luxe architectural, c'était surtout à l'action du clergé que cet état de choses était dû : Il jouait un grand rôle dans les entreprises de ce genre. La plupart du temps l'évêque était lui-même l'architecte de la cathédrale. Dans les communautés religieuses, les moines étaient eux-mêmes leurs architectes, leurs tailleurs d'images, leurs maçons.

Il y a lieu d'initier les populations à apprécier ce qui nous reste de trésors artistiques, hélas ! tant pillés jusque dans ces dernières années.

On se demande souvent comment il est possible de voir

tant d'objets ayant appartenu au culte, chez des amateurs et chez des marchands.

J'ai encore vu dernièrement chez un ami qui habite une villa des environs de Bruxelles, un superbe et colossal chapiteau en marbre blanc provenant de Saint-Bavon, à Gand, et une cuve baptismale en pur style roman du XI<sup>e</sup> siècle, à quatre colonnettes surmontées de têtes de hibou, dans le genre des rares exemplaires qui existent encore en Belgique.

Cette cuve baptismale, en calcaire bleu, achetée à un prix dérisoire (300 francs) sert de jardinière dans un parc, les bégonias et les capucines s'y épanouissent à merveille !

« Hondelange et Virton, le 28 janvier 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Comme suite à votre lettre du 12 janvier, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous nous sommes rendus le 17 de ce mois, à Saint-Remy, pour procéder à la réception du chemin de la croix de l'église paroissiale de cette localité.

» Nous avons été accompagnés dans notre visite par M. le curé dûment averti.

» Le chemin de la croix de l'église de Saint-Remy est un moulage en *plâtre* d'une œuvre, pleine de style, du sculpteur Aloys De Beule, moulage excellent du reste, visiblement exécuté ou retouché par l'artiste lui-même et rehaussé d'une polychromie très soignée et très artistique. Cette

polychromie donne aux personnages beaucoup de relief et d'expression. Le chemin de la croix de Saint-Remy est certainement un des meilleurs de la province. Mais il est vraiment regrettable que le talent de nos artistes belges — sculpteurs et peintres — soit ainsi gaspillé à l'exécution d'œuvres d'art... *en plâtre*, matière très friable, laquelle, dans un climat froid et humide comme le nôtre, — sans parler des accidents ordinaires — ne peut avoir qu'une durée très limitée.

» A cette occasion, nous prenons la respectueuse liberté, Monsieur le Gouverneur, d'émettre le vœu de voir M. le Ministre des Sciences et des Arts refuser à l'avenir tout subside aux œuvres moulées en plâtre, pour augmenter d'autant plus les subsides alloués aux œuvres de réelle valeur, offrant en même temps toute garantie de solidité et de durée.

» Qu'il nous soit permis de rappeler aussi l'usage relativement économique, fréquent au moyen âge et à la renaissance, dans nos provinces wallonnes, de l'albâtre, rehaussé de polychromie totale ou partielle, d'or et de vermillon. Notre Musée d'Arlon en offre un exemple très suggestif dans un médaillon du XIII<sup>e</sup> siècle, de provenance régionale quoique française.

» On semble avoir tenu compte dans le choix du cadre du chemin de la croix de Saint-Remy de la remarque faite par la Commission royale des Monuments quant à la lourdeur du cadre projeté. Ce cadre, également en plâtre, reste néanmoins très vulgaire de forme. Décoré d'une polychromie terne et sans vigueur, il n'est pas en rapport avec les beaux groupes qu'il entoure. C'est une œuvre banale, commer-

cial, qui n'est certes pas sortie de l'ébauchoir de M. De Beule.

» Malgré ces critiques, que nous nous sommes permises en vue de l'observation de plus en plus fidèle de nos bonnes traditions artistiques dans le mobilier des églises, nous sommes d'avis, Monsieur le Gouverneur, que les subsides promis peuvent être délivrés, d'autant plus qu'ils s'élèvent seulement à la somme de 88 francs et que le chemin de la croix en question a été commandé sous la direction du prédécesseur de M. le curé actuel qui doit pouvoir liquider la situation sans pouvoir la changer ni faire droit à nos remarques.

» Lors de la réunion plénière de la Commission royale des Monuments à Bruxelles en octobre dernier, il a été question, secondairement, des paratonnerres et, notre Président, M. Lagasse de Loch, a rappelé l'obligation qui incombe aux administrations de vérifier périodiquement ces appareils qui peuvent parfois, au lieu de protéger nos monuments, constituer un danger pour ceux-ci, de même que pour les personnes. A l'occasion de notre visite à l'église Saint-Remy, nous avons constaté que le paratonnerre est tout à fait démantibulé et qu'une réparation s'impose de toute urgence.

» Nous vous prions, Monsieur le Gouverneur, d'agréer l'expression de nos sentiments très dévoués et très respectueux.

» *Les Membres correspondants délégués :*

- » (S.) LOËS, curé à Hondelange.
- » (S.) Eugène HAVERLAND, architecte à Virton,

« Hondelange et Virton, le 1<sup>er</sup> février 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Comme suite à votre lettre du 12 janvier, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous nous sommes rendus le 17 du même mois à Aubange pour procéder à la réception du maître-autel de l'église.

» Nous avons été accompagnés dans notre visite par M. le curé, qui nous a communiqué les plans.

» Le maître-autel de l'église d'Aubange ainsi que le retable en dinanderie qui le surmonte, constitue, dans son ensemble, *une œuvre d'art de premier ordre*, qui mérite, tant pour l'exécution que pour la conception, les plus grands éloges.

» Toutefois nous nous permettrons quelques remarques et nous vous proposerons, Monsieur le Gouverneur, quelques améliorations aussi importantes que faciles à exécuter.

» Au cours du travail on a tenu compte du désir exprimé par la Commission royale des Monuments quant aux boules de verre interrompant le crétage du retable. Par contre, il semble y avoir eu un malentendu quant à la suppression des deux « ailes » du retable et l'on semble avoir mal compris la remarque de la Commission. La modification s'est portée sur les deux anges (ailés) que l'on a descendus trop bas, ce qui produit mauvais effet, de la nef surtout. Heureusement le remède est facile.

» Après quelques essais, nous avons décidé, d'accord avec M. le curé, de proposer à la Commission le remplacement des deux anges sur les piédestaux en marbre qui flanquent

le tabernacle, piédestaux qui, d'après le plan de l'architecte, sont du reste destinés à des statues. Pour que l'effet fût tout à fait satisfaisant, il serait même nécessaire de surélever un peu ces piédestaux en leur surajoutant les deux petits socles, également en marbre, sur lesquels reposent actuellement les deux statues, après avoir modifié légèrement ces socles pour les adapter parfaitement à la place qu'ils doivent occuper.

» De plus, nous avons trouvé la face antérieure de ces grands piédestaux absolument trop pauvre, sans aucune décoration. Cela fait tache. Il y a lieu d'ornez ces faces de sculptures en creux, mi-plates, en harmonie avec les sculptures si bien comprises qui ornent les autres parties de l'autel.

» Nous ferons remarquer que ces sculptures ont été *prévues et indiquées sur le plan de l'architecte* et, les piédestaux étant maintenus, nous ne voyons pas le motif qui en a fait supprimer les sculptures. Comme les dits piédestaux sont exécutés en marbrerie, l'enlèvement des deux plaques antérieures, leur sculpture à l'atelier, leur remplacement, peuvent se faire sans difficulté aucune par un marbrier soigneux.

» Le tabernacle est décoré de rinceaux gravés, d'émaux et de pierreries en cabochon.

» Les gravures sont d'un excellent dessin, mais exécutées à l'aide d'un *mordant*, système qui n'a rien d'artistique. Les émaux, très riches en couleur et cuits au feu, sont très décoratifs; on pourrait seulement leur reprocher de ne pas faire suffisamment corps avec la porte du tabernacle sur laquelle ils sont trop visiblement appliqués. Le tympan de cette porte

est décoré d'une figure d'ange de bon style, mais dont les traits sont remplis en guise d'émail, d'une sorte de peinture en ripolin, procédé peu sérieux et peu solide, que notre Comité provincial a déjà critiqué précédemment à propos des autels de Saint-Léger et de Bertrix et qui a été blâmé par une circulaire de M. le Ministre de la Justice en date du 20 août dernier, postérieure par conséquent au placement de l'autel de l'église d'Aubange, mais qui trouve une fois de plus toute sa raison d'être. Il y aura lieu d'y tenir pour les travaux analogues à l'étude, autels de Nothomb, de Musson, etc. Comme à Saint-Léger, les pierreries ornant le tabernacle de l'autel d'Aubange sont de vulgaires cabochons en verre, superposés à une feuille de clinquant pour produire du brillant; tout le système à 15 centimes par cabochon. Nous faisons remarquer que ces ornements en verroterie qui peuvent être tolérés dans le système décoratif d'une statue polychromé, comme au moyen âge, sont déplacés dans un reliquaire ou un tabernacle; ils ont également été prohibés, implicitement tout au moins, dans la circulaire susdite de M. le Ministre de la Justice en date du 20 août 1909. Comme les cabochons d'Aubange sont simplement vissés sur la porte du tabernacle, M. le curé est d'accord avec nous pour demander leur remplacement par des pierres demi-fines, mais véritables, en cristal de roche, améthyste, malachite, grenat, cornaline, etc.

» Dans le simple but d'éviter de plus en plus dans les églises de la province ce mélange inconséquent et inexplicable, dans un même objet mobilier, de magnificence et de vulgarité, d'art sérieux et de tape-à-l'œil, d'observation fidèle des bonnes traditions et de procédés ultra modernes,

nous nous permettons encore deux autres critiques au sujet du magnifique autel d'Aubange.

- Dans la partie supérieure du ciborium, il y a excès dans l'emploi de boules en verre et la croix terminale aurait gagné à plus de simplicité.

- La partie antérieure du gradin en marbre supportant le retable est ornée de quadrilobes en creux dont le fond est formé de peintures sur cuivre représentant des anges porte-phylactères. Ces peintures, traitées à la moderne, dans un style un peu mièvre et peu décoratif, font contraste avec les figures hiératiques, de grand style et pleines de caractère du retable.

- Par contre, nous croyons devoir signaler d'une façon toute spéciale à l'attention de la Commission royale des Monuments les magnifiques chandeliers, *trois modèles du genre à recommander* tant au point de vue de l'art de la dinanderie que des convenances liturgiques. M. le curé nous les a montrés comme la reproduction d'un modèle provenant de Trèves, reproduction qui nous montre une fois de plus l'utilité pratique de l'étude de nos antiquités *régionales* par la publication d'inventaires raisonnés, notices, photographies, etc.

- Qu'il nous soit permis d'émettre aussi, à propos du magnifique autel d'Aubange, le vœu de voir abandonner l'usage qui se répand de plus en plus dans le Luxembourg et qui vise uniquement à l'effet : faire supporter la mensa de l'autel par des colonnettes non plus monolithes — comme c'était l'usage autrefois dans nos contrées (autel de Bastogne, etc.), mais par des colonnettes composées de trois pièces, fût en pierre, base et chapiteau en métal. Nous



croyons que l'on ne saurait trop marquer, trop accentuer, le caractère solide, stable, immuable, intangible, qui convient à l'autel proprement dit, symbole du Christ, et qui doit recevoir la consécration de l'évêque. D'autre part, nous croyons que la richesse qui convient à l'autel n'a rien à gagner à cette complication inutile, attendu que la colonne monolithe peut se faire valoir dans toute sa simplicité par une base et un chapiteau richement sculpté et fouillé dans la masse et rehaussé, au besoin, d'or et de peinture.

» A part les quelques corrections, facilement réalisables, que nous proposons ci-dessus, nous estimons que les subsides attribués à l'autel d'Aubange peuvent être liquidés.

» La tour de l'ancienne église d'Aubange a été conservée et l'on ne peut que s'en féliciter au point de vue de l'archéologie locale et du pittoresque. Lors de notre visite nous avons constaté que le meneau séparant les deux petites fenêtres jumelles de cette tour était en train de disparaître, ce qui amènera fatalement l'écroulement des baies susdites et du haut de la tour ensuite. Actuellement, ce serait un travail bien minime et bien peu coûteux que le rétablissement de ce meneau par les soins de la fabrique ou de la commune.

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

» *Les Membres correspondants délégués,*

» (S.) Eugène HAVERLAND, architecte.

» (S.) LOËS. »

« Amonines, Bastogne et Virton, le 8 février 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Comme suite à votre lettre du 26 novembre dernier, nous nous sommes rendus à Waha le 5 janvier pour examiner la question délicate et difficile d'un projet d'agrandissement de l'église de cette localité.

» Nous ne décrivons pas cet intéressant monument bien connu des touristes et des archéologues. (Voir *Bulletin de la Société d'Art chrétien du diocèse de Namur* [art. de M. G. Kürth].) — Tandel, *Les communes luxembourgeoises* (art. de M. Henri Crépin, etc., etc.). Qu'il nous suffise de dire que, par sa haute antiquité (dédicace de l'église, le 25 juin 1051), l'église Saint-Etienne de Waha compte parmi les plus anciennes, non seulement du Luxembourg, mais de toute la Belgique. Elle constitue un rare exemple, bien caractérisé et tout à fait typique, de notre architecture mosane primitive, de l'ancien pays de Liège. *L'église en question est bien conservée et en bon état.*

» Admirablement située sur un tertre, elle forme un ensemble complet, bien proportionné et très artistique, qui a inspiré plus d'une fois le pinceau des peintres et le burin des graveurs. Sa silhouette, des plus gracieuses, qui se détache si bien sur les beaux horizons de la Famenne, s'impose, du premier coup, au passant ayant un tant soit peu de culture ou de goût ; les lignes très simples, très calmes et très nobles des nefs, du clair-étage, du chœur à chevet plat, sont à recommander à nos architectes régionaux quant au

caractère à donner à nos petites églises rurales de troisième importance et de prix modeste.

» Seule, la partie supérieure de la tour et la flèche, faite d'ingénieuses combinaisons de pans coupés, sont d'une époque relativement récente (xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> siècle), mais cette flèche ne dépare aucunement l'édifice; elle y ajoute une note gaie et pittoresque, qui s'accorde assez bien avec le style, un peu sévère cependant, du vaisseau de l'église.

» Nous avons été accompagnés dans notre visite par M. l'abbé Georges, révérend curé de la paroisse, et par M. Lejeune, bourgmestre, avec qui nous avons longuement examiné le monument, sous toutes ses faces et dans tous ses détails, et discuté la possibilité d'un agrandissement.

» Nous sommes tous trois parfaitement unanimes, Monsieur le Gouverneur, pour déconseiller l'agrandissement de l'église de Waha. Nous allons plus loin et nous estimons qu'un agrandissement de cet édifice est impossible, sans lui ôter tout caractère, tout intérêt. Dans ces conditions, autant vaudrait le raser...

» Nous sommes également tous trois parfaitement d'accord sur les motifs qui nous portent à considérer cet agrandissement comme inopportun, peu pratique et peu avantageux : 1<sup>o</sup> Point de vue archéologique, artistique et pittoresque; 2<sup>o</sup> Point de vue pratique et liturgique; 3<sup>o</sup> Point de vue de la dépense.

» 1<sup>o</sup> *Point de vue archéologique, artistique et pittoresque :*

» Nous avons exposé ci-dessus tous les mérites et tout l'intérêt de l'église de Waha. Son agrandissement détruirait ses belles proportions extérieures; à l'intérieur, cet agran-

dissement, même modéré, transformerait la nef en une sorte de long boyau, une monstruosité.

• Si l'on considère l'édifice dans le détail, toutes les faces sont également intéressantes et peu susceptibles de transformation. Le chœur est terminé par un chevet plat dans lequel apparaissent deux baies romanes, surmontées d'une rose, actuellement bouchées. Cet ensemble paraît postérieur à la nef, mais cependant bien caractéristique de l'époque romane (fin du XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle?)

• Du côté de la tour, même difficulté. Dans le mur du fond on remarque deux portes murées, l'une en plein cintre, l'autre, très caractéristique du style roman mosan, à linteau triangulaire et claveaux de décharge, en tout semblable à la porte provenant des Grands-Malades près de Namur, figurée dans le premier volume des *Éléments d'archéologie chrétienne*, du chanoine Reusens. La tour et sa fleche élégante constituent également un obstacle à un agrandissement de ce côté, sans parler du manque de terrain suffisant dans cette direction. De plus, la situation topographique s'y oppose.

• Nous n'avons pas trouvé davantage moyen d'agrandir sensiblement la surface disponible par l'établissement d'un transept ou par l'élargissement des nefs latérales.

• 2<sup>e</sup> Point de vue pratique et liturgique :

• L'agrandissement ne se conçoit qu'avec le maintien des piliers carrés, massifs et sans chapiteau, qui séparent la grande nef des bas-côtés. Or, le conseil de fabrique n'admet pas l'agrandissement de l'église s'il doit comporter la conservation des piliers. De toute façon l'agrandissement aurait

pour effet d'accentuer les inconvénients que M. le curé nous a signalés quant à la vue des fidèles sur l'autel et d'autant plus que, pour augmenter d'une façon sensible la surface disponible, il faudrait donner à la grande nef une longueur démesurée, la nef du milieu étant peu large.

» 3° *Point de vue de la dépense :*

» La dépense serait hors de proportion avec le résultat à obtenir. Il faut noter, en effet, que la partie nouvelle devrait être raccordée avec le plus grand soin avec la partie ancienne, l'appareil et les joints soigneusement observés, les maçonneries, la taille des pierres, etc., exécutés par des ouvriers soigneux et expérimentés, sous peine d'aboutir à une ajoute parasite et disparate. Il est à noter que la commune et la fabrique ont peu de ressources.

» Comme conclusion : ces motifs nous décident, Monsieur le Gouverneur, à *émettre un avis nettement et catégoriquement défavorable aux projets d'agrandissement de l'église de Waha.*

» Nous souhaitons une autre solution qui sauvegarderait les intérêts religieux de la paroisse et qui aurait peut-être, à ce point de vue, un résultat plus efficace que celui, très aléatoire, que l'on propose ; par exemple bâtir à nouveau dans un autre endroit (ces endroits ne manquent pas) ; ou bien bâtir une chapelle de secours dans une des sections de la localité, celle de Hollogne, par exemple, compte près de 530 habitants) ; ou bien encore célébrer, comme dans certaines paroisses, une messe de plus pour les enfants, etc., etc., solutions qui ne sont pas de notre compétence, mais par lesquelles on pourrait, nous en sommes certains, avec un

peu de bonne volonté, résoudre la difficulté, avec avantage au point de vue religieux. Notons qu'autrefois Waha possédait deux églises, l'une, actuelle, dédiée à Saint-Etienne, l'autre, également très ancienne, dédiée à Saint-Martin, aujourd'hui disparue. Signalons aussi le voisinage des R. P. Carmes déchaussés de Marche qui aident parfois le clergé des environs dans leur ministère, messes supplémentaires, etc.

• La section de Champlon-Famenne, dépendant de la commune de Waha, possède déjà une chapelle et un chapelain et, d'après l'*Almanach administratif* du Luxembourg, édition de 1910, elle compte 216 paroissiens. Les autres hameaux, Waha proprement dit, et Hollogne, diminuent régulièrement de population. Voici du reste, toujours d'après l'*Almanach administratif*, la situation comparée à ce qu'elle était il y a cinq ans :

	1905	1910	Diminution.
Waha . . . . .	443 paroissiens.	440 paroissiens.	3 en cinq ans.
Hollogne . . . . .	382 —	339 —	43 —
Hédérée . . . . .	6 —	6 —	» —
Larochette . . . . .	7 —	6 —	1 —

---

TOTAL. . . . . 838 paroissiens. 791 paroissiens. 47 en cinq ans.

• Ce qui fait une diminution moyenne de 9 à 10 habitants par année. Abstraction faite de la section de Champlon-Famenne qui possède une chapelle, la nécessité d'agrandir l'église de Waha au point de vue des quatre autres divisions de la commune n'est pas plus pressante qu'il y a cinq ans, au contraire.

▸ L'établissement d'une chapelle à Hologne répartirait assez bien la population, à savoir :

▸ 1° Waha, église mère existante de 440 à 455 paroissiens;

▸ 2° Hologne, chapelle de secours à établir de 340 à 350 paroissiens;

▸ 3° Champlon-Famenne, chapelle de secours existante, avec chapelain, 216 à 220 paroissiens.

▸ Si la commune et la fabrique de Waha pouvaient entrer dans une des voies que nous proposons et à amener une solution qui serait favorable à la conservation de l'ancienne église romane, il y aurait lieu de demander aux pouvoirs publics *d'être très larges, très généreux, dans l'octroi des subsides*, en tenant compte des sacrifices que la population de Waha s'impose pour conserver sa vieille et belle église, dont elle peut du reste être fière, à juste titre.

▸ Nous profitons de notre visite à Waha pour vous signaler, Monsieur le Gouverneur, quelques points secondaires se rattachant à notre mission :

▸ 1° Il y a lieu d'éloigner d'une façon plus efficace les eaux pluviales de la base de la tour et de supprimer quelques plantes adventices qui prennent trop de développement à la base des murs, particulièrement vers le sud. Ce travail est des plus faciles ;

▸ 2° Près de l'entrée croit un tilleul séculaire qui figure sur les anciennes vues de Waha, gravure de Puttaert, etc., et qui contribuait à la beauté du site. Malheureusement il est ébranché et devient caduque. Ne pourrait-on s'adresser à la Société nationale pour la protection des sites, à la Société des Amis des arbres, mieux encore, à l'Administration des eaux et forêts pour leur demander de rajeunir ce

vieux tronc et rendre un peu de vie à ses branches, étant donné qu'il appartient à une essence très résistante ;

» 3° Dans l'intérieur de l'église est conservée la fameuse inscription lapidaire de Waha si intéressante au point de vue historique, paléographique, linguistique et même artistique, composée de caractères de toute beauté, pouvant inspirer nos calligraphes modernes. Un fragment était brisé et perdu et son texte supposé a suscité les discussions de nos plus savants paléographes. Or, le clergé local a eu la chance de retrouver le dit fragment qui nous a été exhibé lors de notre visite. Nous sommes d'avis que ce document précieux, maintenant complet, doit rester là où il se trouve. Mais le service des moulages des musées du Cinquantenaire ne pourrait-il être chargé d'en prendre une empreinte, d'en reproduire plusieurs copies, dont l'une ferait bonne figure au Musée lapidaire d'Arlon, série du moyen âge.

» Nous vous prions, Monsieur le Gouverneur, d'agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

» *Les membres correspondants délégués,*

» (S.) Eugène HAVERLAND, architecte.

» (S.) WILMART.

» (S.) CUPPER. »

« Arlon et Virton, le 19 février 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous nous sommes rendus aujourd'hui à Meix-le-Tige pour examiner



les tableaux dont le Conseil de fabrique propose la restauration. Ces tableaux comprennent :

• A. — Une toile que l'on attribue au peintre luxembourgeois Scheffer et qui orne le centre du retable du maître-autel. Il représente les quarante martyrs de Sébaste et reproduit, dans ses détails, le récit du Bréviaire. D'après une tradition que nous a rapportée M. le curé, cette toile aurait été donnée à l'église de Meix-le-Tige par l'abbé du monastère de Marienthal, près de Luxembourg, qui était, paraît-il, lié d'amitié avec l'empereur Joseph II. C'est un bon tableau, relativement bien conservé.

• B. — Tous les autres tableaux sont attribués au frère Abraham Cilson, moine d'Orval, originaire de Habay-la-Vieille. On conserve dans la sacristie des inscriptions peintes qui accompagnaient certains de ces tableaux et qui, de même qu'une épitaphe placée contre la sépulture d'un membre de la famille de Saint-Baussant (auteur de fondation) seraient dues, d'après une ancienne note que nous a communiquée M. le curé, à frère Jérôme, probablement aussi moine d'Orval. Il convient, croyons-nous, de conserver ces inscriptions en bonne place et d'en réunir tous les fragments que l'on pourrait retrouver. Certaines d'entre elles se rapportent à d'anciennes familles locales.

• A l'église de Meix-le-Tige comme à celle de Villers-sur-Semois, le pinceau du frère Abraham s'est donné libre carrière. Mais, ici, il est permis de voir un motif spécial de cette abondance : l'église est placée sous le patronage de l'apôtre Saint-Luc, patron des peintres, qui y est représenté jusqu'à trois fois.

» Voici la nomenclature des tableaux du frère Abraham avec les remarques que nous croyons utiles :

» 1° Trois grands tableaux (2 mètres sur 5 mètres). La mort du Juste et du Pêcheur. Le Jugement dernier. Les Deux éternités. Cette série semble ne pas être complète. Notons que, il y a de nombreuses années déjà, un « grand tableau » dont on ignore le sujet, fut donné à un M. Mertens, receveur à Halanzy, « qui, dit la note, a rendu de grands services à la fondation de Saint-Baussant en restaurant sa comptabilité et en sauvant des capitaux qui périçliaient » ;

» 2° Deux tableaux également sur toile (1<sup>m</sup>50 sur 1<sup>m</sup>70): Saint-Henri, empereur; Sainte-Catherine, martyre;

» 3° Une toile plus petite ornant la partie supérieure du retable et représentant Saint-Luc, patron de la paroisse ;

» 4° Un « Ecce Homo » et une Vierge « Mater Dolorosa » peints de part et d'autre, sur les portes en chêne de la sacristie ;

» 5° Un antependium à deux faces, sur l'une, Saint-Luc occupé à peindre un tableau de la Sainte-Vierge, sur l'autre les âmes du Purgatoire ; peintures sur toile ;

» 6° Sur la chaire cinq peintures sur bois : les Quatre Évangélistes et le Christ sous la forme du Bon Pasteur ;

» 7° Sur la porte des fonts baptismaux Saint-Jean-Baptiste.

» Tous ces tableaux du frère Abraham constituent des documents immédiats sur l'école de peinture d'Orval dans les derniers temps de son existence et sur la trace qu'elle a laissée dans le Luxembourg ; à ce seul point de vue ils méritent d'être conservés. Ils ont tous besoin d'un nettoyage

et d'une restauration discrète, y compris des traces de dorure, filets, etc., qui accompagnent les peintures sur bois, notamment des coins sculptés sur les panneaux de la chaire.

» La Fabrique serait disposée à intervenir dans les frais (voir la lettre annexée) si le Gouvernement intervenait de son côté.

» Vers 1905, quatre de ces tableaux ont déjà été l'objet d'une restauration et ont été revernis ; ce sont les trois grandes toiles désignées sous le n° 1 et le Saint-Henri désigné sous le n° 2. On se plaint que la restauration ait été mal faite (voir la lettre du Conseil de Fabrique à M. le Ministre des Sciences et des Arts, feuille II).

» Nous avons, en effet, constaté que la restauration a été très sommaire et que le vernis est craquelé sur toute la surface, ce qui compromet la solidité de la peinture et produit des miroitements désagréables. Cette restauration a coûté 200 francs, y compris les faux frais, ports, emballages, etc., ce qui fait 50 francs par tableau.

» Faisons remarquer que les toiles n° 1, 2 et 3 ainsi que l'antependium peuvent être restaurés à l'atelier et transportés, tandis que les peintures sur bois de la chaire et des portes doivent être restaurées sur place.

» Pour le travail à faire sur place, M. le curé nous a recommandé un peintre de la localité, M. Thibessart, dont nous ne connaissons pas les capacités. M. le curé nous a dit qu'il a exécuté de nombreuses copies au Vatican et au Musée du Louvre, dont une Sainte-Cécile exposée chez lui. Il a exécuté aussi un tableau pour M. le curé de Saint-Martin, à Arlon, et a reçu la commande d'un chemin de croix pour l'église de Weyler.

» Dans le cas présent, il faut un peintre soigneux bien au courant du métier, vernissage, nettoyage, rentoilage, plutôt qu'un artiste de talent, ceci ne nuisant pas, cependant, à cela.

» M. le curé nous a montré, au presbytère, huit cartouches peints sur fort carton par le même frère Abraham et destinés à orner les cierges de l'autel et du catafalque aux messes de Requiem. Ils représentent, en buste, dans des attitudes et types différents, des Ames du Purgatoire. Les quatre cartouches destinés au catafalque portent au revers une tête ailée de chérubin, chacune traitée différemment. Également du même peintre, l'ancienne bannière de procession de Notre-Dame de Luxembourg, peinte sur toile et portant au revers l'image en pied de Sainte-Catherine, patronne d'un des petits autels. Ces peintures semblent être traitées avec plus de calme et de recherche que la plupart des peintures de l'église et plusieurs sont, semble-t-il, des portraits. Ce contraste nous fait avoir, une fois de plus, une idée *du talent réel mais très inégal* du frère Abraham Gilson.

» Enfin, M. le curé nous a dit avoir conservé quelques fragments de peintures représentant des guirlandes de fleurs et provenant vraisemblablement des antependium des autels latéraux. Le frère Abraham cultivait aussi ce genre décoratif et l'un de nous a vu de ces antependium du frère Abraham dans des églises du Luxembourg.

» L'église de Meix-le-Tige a été l'objet ces dernières années d'un agrandissement. Il est regrettable que l'extrême modicité des ressources n'ait pas permis de continuer, dans les parties nouvelles, les corniches en pierre des anciennes parties et qu'on les ait remplacées, dans ces parties nou-

velles, par des briques avec moulures en ciment, qui n'auront qu'une durée éphémère.

» Quoi qu'il en soit, il est désirable, pour la bonne conservation des tableaux faisant l'objet de notre mission et la conservation du mobilier de l'église en général, que les travaux extérieurs restés inachevés, spécialement les enduits, soient complètement et à bref délai terminés et cela dans les meilleures conditions possible de solidité et de durée.

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

» *Les membres correspondants délégués,*

» (S.) Eugène HAVERLAND.

» (S.) CORNU. »

« Autelhaut, le 21 février 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Comme suite à votre lettre du 8 février courant, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous nous sommes rendus aujourd'hui à Autelhaut pour procéder à l'inspection de la chapelle.

» Nous nous y sommes rencontrés avec M. le curé de Weyler, M. le bourgmestre d'Autelbas et un conseiller communal de la section d'Autelhaut.

» L'édifice en question dans son ensemble ne menace ruine

d'aucune façon imminente. Mais *des travaux urgents s'imposent* aux points de vue :

» 1° De l'écoulement des eaux des toitures : la plupart des cheneaux et descentes d'eau fonctionnant mal, spécialement aux environs de la tour et du chœur ;

» 2° De l'éloignement des eaux du pied de l'édifice : aucune pierre creusée en rigole n'existe au débouché des descentes et le nivellement du sol laisse à désirer sur tout le pourtour ;

» 3° Des vitrages, qui sont pour la plupart disloqués, disjoints, ont quelques verres brisés et laissent conséquemment passer le vent, la pluie et la poussière ;

» 4° Des enduits intérieurs et plafonds qui sont fissurés, boursoufflés et en certains endroits complètement tombés ;

» 5° D'autres points de détail trop long à énumérer.

» Il conviendrait en outre d'ouvrir un passage pour l'accès facile des combles et des toitures en vue de visites périodiques de ces parties de l'édifice.

» En certains endroits la construction présente des fissures qui s'étendent dans toute l'épaisseur des murs et qu'il importe d'arrêter à l'aide de quelques ouvrages du modèle de ceux qui existent déjà.

» Il serait également désirable de modifier le dessus des deux portes faisant communiquer la sacristie et le chœur : les baies de ces portes sont voûtées en arc par trop surbaissées et il serait doublement avantageux de remplacer cet arc par un plein cintre, aux points de vue de la stabilité du mur fissuré dans lequel existent les dites baies de porte, et de l'esthétique, les fenêtres du chœur étant elles-mêmes voûtées en plein cintre.

» Tous ces travaux devraient faire l'objet d'une étude d'ensemble et de la production d'un devis estimatif à soumettre aux autorités compétentes.

» (S.) Eugène HAVERLAND.

» (S.) CORNU.

» (S.) LOËS. »

« Arlon et Hondelange, le 15 mars 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Conformément à votre dépêche du 12 mars 1910, 2<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 217-05, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous nous sommes rendus aujourd'hui 15 mars, à Habergy, pour examiner l'ancienne église dont le Conseil communal a demandé la démolition le 23 octobre 1909.

» M. le curé et M. le bourgmestre, dûment avertis, nous ont accompagné dans cette visite.

» Notre attention se porta spécialement sur les points que, d'après les communes luxembourgeoises, vol. II, p. 452, Monsieur le commissaire a signalés dans sa lettre du 28 octobre 1909, jointe à la demande du Conseil communal.

» A notre avis, la partie la plus ancienne de l'édifice (le bas de la nef), en la comparant aux autres constructions du Bas-Luxembourg bien caractérisées et datées, ne remonte pas au delà du xvii<sup>e</sup> siècle. L'ogive avait déjà cédé la place

au plein cintre dans les portes et dans les fenêtres. Cette église fut agrandie de moitié plus tard en prolongeant la nef unique du côté du maître-autel (probablement au XVIII<sup>e</sup> siècle).

» Sa tour porte la date de 1819. Elle fut construite en pierres de taille tirées des ruines de l'abbaye de Clairefontaine, détruite en 1793 et le beau petit portail de la renaissance (environ 3<sup>m</sup>50 × 4<sup>m</sup>50) qui la décore au midi, provient également de là, d'après la tradition du village.

» Outre ce portail, il existe encore, encastrée dans le mur extérieur au dessus de la porte de sortie derrière l'autel, une petite pierre sculptée intéressante (environ 0<sup>m</sup>60 × 0<sup>m</sup>70), à ornementation fin gothique, représentant en haut relief les deux saints évêques Agritius et Hilarius. Ce sont les deux seules pièces de l'ancienne construction qui méritent d'être conservées.

» Vu leurs dimensions réduites, on trouvera toujours moyen de les placer comme document historique dans la nouvelle construction. Il n'y a donc aucun motif de maintenir l'ancien édifice qui est sans caractère, sans style, de construction pauvre, trop petit et dans un tel état de délabrement qu'il ne convient plus au culte.

» Quant au mobilier, il n'a pas plus de valeur que l'édifice. Nous n'y avons trouvé sans en excepter les deux statues de Saint-Roch et de Saint-François d'Assise, signalées par le rédacteur de l'article des communes luxembourgeoises, aucun objet qui mérite d'être signalé comme œuvre d'art. Le maître-autel qui porte la date de 1730, ainsi que la chaire de vérité, sont dans le mauvais goût de cette époque ; les petits autels, beaucoup plus récents, valent encore



moins. Le tout est d'une exécution défectueuse, mal conservé, recouvert d'une peinture grossière et ne convient nullement pour être replacé définitivement dans la nouvelle église.

» Pour ce qui concerne les chronogrammes inscrits dans les bancs de l'église, les amateurs de ce genre de littérature pourront les voir exactement reproduits aux communes luxembourgeoises, volume et page susdits.

» Daignez, Monsieur le Gouverneur, agréer l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

» *Les délégués du Comité provincial des Monuments,*

» (S.) CORNU et F. LOËS, curé. »

« Arlon, le 12 mai 1910.

» Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg,

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître que pour satisfaire à votre dépêche du 10 mai courant, 2<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 287-09, nous nous sommes rendus à Laroche, où nous avons rencontré M. le Doyen, M. le président du conseil de fabrique Henri Orban de Xivry, M. le président du bureau des marguilliers, le notaire de Leuze, qui nous ont accompagné dans notre visite de l'église pour procéder à l'examen et à la réception des travaux de décoration picturale récemment exécutés.

» M. le Doyen nous a communiqué le projet des dits

travaux et donné connaissance des recommandations de la Commission royale des Monuments, relativement à sa mise en exécution.

» Nous avons constaté que ces recommandations ont été suivies, que ces peintures ont été exécutées avec soin et dans les règles de l'art, que l'aspect général en est doux et harmonieusement en rapport avec les autres parties de l'édifice, notamment, colonnes, pilastres et fenêtres.

» Nous sommes en conséquence d'avis que le subsidé alloué sur le crédit des Beaux-Arts peut être liquidé.

» Daignez, etc.

» *Les membres correspondants délégués,*

» (S.) CORNU, LOËS. »

» Neufchâteau et Virton, le 4 juin 1910.

» Monsieur le Gouverneur du Luxembourg,

» Nous avons l'honneur de vous faire savoir que, pour donner suite à votre dépêche, 2<sup>e</sup> division, n<sup>o</sup> 1158-90, nous nous sommes rendus aujourd'hui à Houffalize pour examiner les travaux de restauration exécutés à la façade de l'église monumentale de cette localité.

» Nous avons été reçus par M. l'abbé Robert, révérend curé-doyen de la paroisse. Il a mis à notre disposition tous les documents nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

» Nous estimons que les travaux susdits ne donnent lieu à aucune observation importante et que les subsides peuvent être liquidés.

» Il y aurait avantage à repasser, comme travail supplémentaire, deux bonnes couches de couleur noire sur les ferronneries de la porte d'entrée et deux couches d'excellent vernis d'extérieur sur toute la surface de la dite porte, celle-ci étant très exposée aux intempéries, au vent et à la pluie de l'ouest.

» Quelques écornures, sans importance, à la face inférieure du tympan nouveau, ont été réparées par l'entrepreneur à l'aide de ciment gris, ce qui produit de vilaines taches. Si la chose ne présentait pas de difficulté, il y aurait lieu de prier le dit entrepreneur de remplacer le ciment, très soigneusement, par un mastic où entrerait de la pierre broyée, de même nature et de même couleur que la pierre jaunâtre employée.

» Faisons remarquer que le tympan ancien, de très grandes dimensions, n'a pas pu être remplacé par la même pierre, ces dimensions exceptionnelles faisant défaut dans les carrières de la région, d'où la pierre primitive semblait provenir.

» M. le doyen nous ayant demandé s'il est désirable de faire peindre ou teinter ce tympan, qui paraît un peu neuf dans l'encadrement ancien de la porte, nous avons répondu qu'il était préférable, à notre avis, de ne pas employer cet artifice, mais de laisser le temps déposer lentement sa patine, que rien ne peut remplacer.

» Nous avons regretté que l'entrepreneur ait cru devoir rejointoyer les moellons de la façade par un système usité

dans les constructions modernes de la localité, particulièrement dans le voisinage de l'église, au lieu de se borner à reproduire les joints anciens de la façade, plus simples, moins coûteux et d'un effet plus calme que le rejointoyement en saillie. Cet effet n'est cependant pas tellement mauvais qu'il exige un nouveau rejointoyement. Notre remarque a surtout pour but, Monsieur le Gouverneur, d'empêcher le renouvellement, lors des restaurations, de cette erreur, nos entrepreneurs et maçons étant portés par leur désir de faire du neuf et de produire beaucoup d'effet à escamoter, au profit de leurs préférences personnelles, les instructions plus éclairées de l'architecte. Nous croyons que notre remarque a raison d'être au sujet de la reconstruction de la vieille tour de Longlier, travail qui vient d'être adjugé, nous disent les journaux, à un entrepreneur de Straimont.

» M. le doyen de Houffalize nous a priés de vous signaler, Monsieur le Gouverneur, *les autres travaux exécutés* à l'église, travaux pour lesquels des subsides du Département des Sciences et des Arts ont été promis ; ces travaux, nous a dit M. le doyen, *n'ont pas encore été reçus en vue de la liquidation des subsides en question*. Voici le détail de ces travaux :

- » Autel latéral de la Sainte-Vierge.
- » Pierre tombale du chevalier Thierry.
- » Consoles sous deux statues anciennes.
- » Chaire de vérité.
- » Vitraux du jubé et de la nef latérale.
- » Décoration picturale des murs et de la voûte.
- » A part la décoration, qui sera exécutée, nous a dit M. le doyen, au mois d'août prochain, tous ces travaux sont terminés.

» Comme vos dépêches du 12 mai dernier et la lettre que vous avez adressée à l'un de nous le 27 mai sont très explicites sur l'unique objet de notre mission, à savoir travaux de restauration de la *façade*, nous ne nous sommes pas cru autorisés à faire également la réception des travaux susdits et nous nous bornons à vous transmettre le désir exprimé par M. le doyen, pour la liquidation des subsides.

» Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

» *Les membres correspondants*  
*de la Commission royale des Monuments, délégués :*

» (S.) Eugène HAVERLAND.

» (S.) DÉOM ».

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions infiniment pour votre rapport, Monsieur Sibenaler.

Il faut des hommes compétents pour aider à la conservation des œuvres d'art remarquables, vous l'avez bien dit.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

---

## PROVINCE DE NAMUR

M. DARDENNE, *rapporteur* :

Messieurs,

Nous conformant aux instructions reçues, nous avons l'honneur de vous adresser notre rapport ordinaire pour 1910.

Durant l'année qui s'achève, notre Comité a tenu ses séances trimestrielles réglementaires; à part une seule affaire, il ne s'est rien présenté de haute importance. Nous nous plaisons cependant à espérer que notre rapide exposé ne vous paraîtra pas trop dénué d'intérêt.

En dehors de nos séances, nos délégués, répondant à votre toujours gracieux appel, ont assisté à une étude sur place de la vieille église de Temploux; d'autres ont procédé à l'examen de mobiliers religieux récemment placés.

A. — Des projets de construction d'églises ou de chapelles nous furent présentés pour Temploux, Fonds-de-Saint-Servais et Mesnil-l'Église.

On nous soumit, pour Temploux, divers projets ayant tous pour objectif, vu l'accroissement notable de la population de cette commune, d'augmenter la superficie de l'édifice nécessaire aux fidèles.

Le problème n'est certes pas nouveau, mais il se compli-

quait de deux données toutes spéciales : on se trouvait en présence d'une ancienne tour romane et d'un chœur ogival du xiv<sup>e</sup> siècle ; entre les deux, un vaisseau beaucoup plus récent et absolument dépourvu de tout mérite. Dans tout l'édifice, on constate une situation précaire, résultant de l'âge de la construction et peut-être aussi, à certaine époque, d'un manque de sollicitude pour son entretien. Quoi qu'il en soit, le délabrement est partout et des mesures énergiques s'imposent : il faut réparer, consolider de suite ou bien se résigner, dans un avenir prochain, à une démolition complète.

L'évolution des études faites au sujet de l'église de Temploux est assez curieuse : un premier projet faisait disparaître le chœur ; un deuxième sacrifiait la tour ; un troisième conservait la tour, mais en la transformant par un habit neuf qui lui eût enlevé tout son caractère archaïque.

Nous ne pouvions nous prêter à de tels sacrilèges. Sans vouloir attribuer aux antiques vestiges de Temploux une valeur exagérée, nous les tenons, à tous les égards, pour dignes de respect. La Commission centrale comprit la gravité et les difficultés de la situation ; elle ordonna une enquête et l'examen approfondi de l'église de Temploux se fit en commun par ses délégués et ceux de notre Comité.

Il ne fut point difficile d'établir un accord parfait sur le point capital : la conservation du chœur, le maintien de la tour, avec application des meilleurs moyens de consolidation ou de réfection. Nous soupçonnons que ce n'était point là la solution attendue par les intéressés locaux ; nous espérons néanmoins que, les travaux terminés, ils se rangeront à notre avis.

Bref, un projet définitif nous fut soumis à notre séance de ce mois, projet dressé d'ailleurs en conformité d'un avant-projet auquel la Commission centrale s'était ralliée. Nous fûmes très heureux de lui donner notre approbation sans aucune réserve, car non seulement il conserve les parties anciennes, mais encore il les met en valeur et les harmonise parfaitement avec les constructions nouvelles. En un mot, il répond aux vœux des archéologues et aux nécessités du culte pour la paroisse de Temploux.

— Pour la chapelle des Fonds de Saint-Servais, nous avons fait nos réserves quant à l'emplacement proposé pour son édification, et aussi quant à la capacité même de la chapelle. Tenant compte de l'importance chaque jour plus grande de cette section de la commune de Saint-Servais, nous eussions désiré un emplacement qui permit, dans un avenir peut-être prochain, de donner facilement satisfaction aux besoins nouveaux qui paraissent devoir infailliblement se produire.

Notre manière de voir ne fut point partagée en haut lieu et la chapelle s'élève actuellement dans les conditions mêmes où elle nous fut présentée.

— Le projet de chapelle pour Mesnil-l'Eglise ne donna lieu à aucune observation.

*B.* Nous avons eu à examiner les projets de restauration ou de réparation aux églises de :

Noville-les-Bois (jubé).

Graide (tour).

Corroy-le-Château (jubé).

Auvelais (clôture extérieure).

Hemptinne (sacristie).



Couvin (sacristie).

Mettet (église de Devant-le-Bois et Parfoury).

Tous ces projets répondaient à des nécessités spéciales et leur exécution ne devait en rien modifier le caractère de ces églises.

C. Enfin, nous eûmes à donner notre avis sur les ameublements ou meubles isolés destinés aux églises de :

Iherhet sous Houyet.

Flawinne.

Lessive (chaire et confessionnaux).

Auvelais (table de communion).

Deux délégations de nos membres se rendirent à Bomel et à Pessoux, pour l'examen — préalable à l'obtention de subsides spéciaux, — des meubles récemment placés dans les églises de ces deux localités.

A ce propos, disons que nous avons lu avec le plus vif intérêt la remarquable étude fournie par notre éminent confrère M. de Ceulencer, au *Bulletin* de notre assemblée générale préparatoire de l'an dernier. C'est là un véritable programme tracé de main de maître, rédigé avec une rare érudition, écrit d'une plume alerte témoignant de connaissances aussi profondes que solidement raisonnées. Puisse-t-il être mis en pratique et ponctuellement suivi par nos fournisseurs de mobiliers religieux.

Daigne l'auteur en accepter les bien cordiales félicitations de notre Comité, qui s'est entièrement rallié à ses conclusions.

Enfin, nous avons reçu communication de votre circulaire du 24 août 1910, n° 8891, relative aux déformations existant dans les anciens édifices de la province de Namur.

Nous n'avons jusqu'ici constaté aucun fait de ce genre dans nos antiques monuments. Néanmoins chacun de nous prendra bonne note de cette demande et se fera un devoir de vous communiquer les observations qu'il aura recueillies.

Voilà, messieurs, le bilan de notre Comité pour 1910. Veuillez nous accorder encore quelques mots :

1. Nous désirons tout d'abord revenir sur un point déjà touché dans un de nos précédents rapports : ce sont les mesures à prendre pour assurer la conservation du chœur de l'église de Frizet, église depuis longtemps désaffectée et laissée dans un incroyable abandon. Il s'agit cependant d'un charmant spécimen d'art ogival du xv<sup>e</sup> siècle, exposé à toutes les intempéries, à tout accès d'aveugle vandalisme, prédestiné à une ruine complète et imminente. Jadis la solution de cette affaire se compliquait du droit ou du devoir d'intervention de deux propriétaires affectant un désintéressement absolu, les communes de Saint-Marc et de Vedrin. Aujourd'hui, la première a renoncé à ses titres et prérogatives sur cette vieille église, acquiesçant à la démolition — sans frais, mais aussi sans profit éventuel — de la partie qui lui revient. Notre honorable Président, dont on connaît l'active et vigilante sollicitude pour la conservation du patrimoine artistique de notre province, écrivit plusieurs fois à l'Administration communale de Vedrin ; mais ce fut toujours en vain. Nous avons appris que le dernier rappel, daté du 10 février de cette année, attend toujours sa réponse.

Eh bien ! Vu l'inertie à laquelle nous nous heurtons depuis tant d'années dans cette affaire, — vu la valeur artistique et archéologique du chœur de l'ancienne église de

Frizet, — vu le peu de monuments du xv<sup>e</sup> siècle existant dans la province de Namur, nous nous permettons de demander à la Commission royale des Monuments, aide et assistance, la suppliant d'examiner s'il ne lui serait pas possible de classer ce chœur comme monument, le reste de l'église pouvant être, sans aucun préjudice, voué à la démolition.

Si notre humble demande était exaucée, nous rappellerions que nous avons, déjà longtemps, attiré l'attention sur les colonnes et chapiteaux mosans du vaisseau et sur les pierres tombales gisant sous une couche épaisse de débris de toute espèce.

Nous insistons, parce qu'il y a urgence : depuis nombre d'années les baies des fenêtres sont veuves de leurs vitraux, les plafonds sont tombés et les charpentes se disloquent. Bref, tout annonce un effondrement général et prochain.

2. Nous croyons devoir signaler une découverte de la plus haute valeur faite récemment par notre savant collègue M. Boverouille, à la cathédrale de Namur. Il s'agit de fonts baptismaux en pierre des xii<sup>e</sup> ou xiii<sup>e</sup> siècle, parfaitement conservés, sauf le couvercle — en cuivre, selon toute probabilité, — dont on voit les tenons ou attaches sur la marge de la cuve. La cuve est octogonale, pédiculée, et mesure 1<sup>m</sup>15 de hauteur ; les côtés de l'octogone ont 0<sup>m</sup>31 et le carré primitif 0<sup>m</sup>74. Aux amortissements du carré se trouvent quatre têtes d'un grand caractère et d'une superbe exécution ; elles sortent du bloc, tout en restant inscrites dans l'épannelage cubique. La taille de la cuve, celle du pédicule cylindrique et celle d'une partie de la base ont

conservé toute leur fraîcheur, toute leur pureté primitive, tandis que le socle paraît avoir été poli.

Ce précieux monument, relégué dans un espace excessivement restreint, juste suffisant pour l'enserrer, fut sans doute déclaré « n'être plus au goût du jour » (1) et condamné à disparaître. Mais la rougeur montant sans doute au front de quelque chanoine, il obtint par commutation les oubliettes et il fut dissimulé par une mince muraille de briques accolée au socle et frisant la vasque. Dès lors on le remplaça par une maigrelette cuve en bois restée en usage jusqu'aujourd'hui et indigne de la dernière de nos églises rurales.

Une particularité assez piquante, c'est en cherchant à donner plus d'espace aux fonts baptismaux de la cathédrale que M. Boveroulle, sondant les murs, arriva à constater la résonnance du côté du trésor.

Espérons que d'ici peu de temps ce remarquable monument, tout à fait dégagé, pourra se prêter à une étude complète. Peut-être d'ici là quelque érudit fouillant les archives de la cathédrale Saint-Aubain, réussira-t-il à nous dévoiler son origine, à nous conter son odyssee et à nous faire l'histoire de cet *in pace* d'un genre tout nouveau. Faisons aussi des vœux pour que ces véné-

---

(1) Telle la vieille église d'Andenne et les confessionnaux qui s'y trouvaient.

Résolutions capitulaires.

Archives Etat Namur.

Voir : Église d'Andenne collégiale : E.-J. Dardenne. *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1910.

rables fonts baptismaux soient incessamment remis en bonne et honorable situation (1).

Grâce à l'obligeance de M. Piret, sous-architecte provincial à Namur, nous pouvons déposer sur le bureau une épreuve d'un cliché photographique qu'il a pu prendre au magnésium.

5. Nous ne pouvons résister au désir de signaler un autre fait analogue et tout aussi intéressant. Vers le commencement de cette année, nous avons constaté que le trésor de l'église collégiale d'Andenne possède une pièce du plus haut mérite, à laquelle aucun doyen n'avait attaché d'importance : elle gisait dans une armoire du presbytère, en compagnie des vieux manuscrits et des archives fabriciennes. Mise en lumière, elle fut étudiée par M. Destrée, le savant conservateur de nos Musées du Cinquantenaire. Il lui consacra une longue étude dans le *Bulletin des Musées royaux* (2). C'est une petite châsse en bois du type dit *de coin*, mesurant 0<sup>m</sup>08×0<sup>m</sup>03 de base et 0<sup>m</sup>08 de hauteur recouverte de lames de cuivre à entrelacs en repoussé, dorées à l'or vierge. Elle contenait, au moment de sa découverte, une série de reliques enveloppées chacune dans une pièce d'étoffe, avec bandelette de parchemin ; l'écriture et le tissu indiquent une

---

(1) P.-J. Goetcherbuer publia en 1827 : *Choix des monuments, édifices et maisons les plus remarquables du Royaume des Pays-Bas*, par P.-J. GOETCHERBUER, architecte. Gand, imprimerie de A. Stéven, quai des Dominicains, MDCCCXXVII.

Il donne le plan de la cathédrale de Namur et l'on y voit, malgré la petitesse de l'échelle, mais parfaitement indiqué, dans le réduit servant de baptistère un cercle qui correspond bien, d'après les relevés de M. Boveroulle, à l'emplacement de notre cuve baptismale. Communiqué par M. Boveroulle.

(2) N<sup>o</sup> 3 et 4, année 1910.

époque qui ne peut être antérieure au ix<sup>e</sup> siècle. M. Destrée fixe la date de la châsse au viii<sup>e</sup> ou au ix<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire bien proche de Sainte-Begge, la fondatrice d'Andenne, et il en trouve l'origine en Irlande. Grâce à nos démarches personnelles, nous espérons que le Musée du Cinquantenaire sera bientôt en possession d'un *fac simile* de cette précieuse et ravissante pièce unique en son genre en Belgique.

4. Il nous reste, pour terminer, à dire un mot de l'inventaire des objets d'art existant dans les églises ou édifices publics de notre province. Notre Comité s'est enfin mis en mouvement et une fiche, celle d'Andenne, est toute préparée. Nous n'avons pas à l'apprécier, mais nous pouvons dire qu'il ne dépend pas de nous qu'elle arrive à bref délai à la Commission centrale. Il ne s'agit plus, en effet, que d'une question de cuisine : impression du texte, choix et tirage des illustrations. Des spécimens de photographies avec prix des clichés accompagnent le manuscrit, de telle façon que l'on puisse s'engager dans l'entreprise sans trop craindre de mécompte financier, c'est là la grande question et nous ignorons comment elle se résoudra, l'argent est le nerf de la guerre et aussi des inventaires. Le trésor d'Andenne renferme bon nombre de pièces de haute valeur archéologique ; d'aucunes ont déjà été publiées, d'autres sont inédites. Faudra-t-il exclure les premières et se renfermer uniquement dans les secondes ? Pour quelques-unes, il est peut-être intéressant de le dire, des recherches aux archives du chapitre d'Andenne ont permis de leur donner une date précise, avec le nom des orfèvres et le prix qu'on leur paya. La grande châsse de Sainte-Begge reste toutefois en dehors

de ces curieuses trouvailles et toujours réduite à son inscription de catalogue. « Fin de la Renaissance »!

M. LE PRÉSIDENT. — Au sujet de la question posée tout à l'heure, il n'y a pas de doute puisqu'il s'agit d'un inventaire de ce qui existe dans les églises.

Nous vous remercions pour votre rapport, Monsieur Dardenne.

Nous passons, Messieurs, à la troisième question de notre ordre du jour :

« 3° Rechercher les moyens de donner toujours un caractère artistique à n'importe quel objet du mobilier ecclésiastique (question proposée par M. de Ceuleneer, membre du Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale, et adoptée en assemblée générale du 25 octobre 1909). »

Messieurs, à ce sujet-là, vous avez trouvé, dans le dernier numéro paru du *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, qui a été publié avant le compte rendu de l'assemblée de l'année dernière, le travail de notre collègue, M. de Ceuleneer, dont vous aurez pris connaissance.

M. de Ceuleneer termine son exposé par une série de conclusions que je vais rappeler :

1° Commander moins de mobiliers, mais y consacrer une somme d'argent plus grande;

2° N'approuver des plans qu'après avoir fait une descente sur place ou, au moins, avoir obtenu des plans détaillés et à grande échelle de l'église dans laquelle le meuble doit être placé;

3° Exiger des dessins détaillés et pour les sculptures une maquette-type des statuettes et bas-reliefs dont on demande l'exécution ;

4° Éditer un atlas des modèles de sculpture, choisis surtout parmi les œuvres d'artistes nationaux répandues à l'étranger ;

5° Favoriser l'usage de la polychromie et de la mosaïque ;

6° Établir une différence notable entre le maître-autel et les autels mineurs ;

7° Ne jamais approuver à la fois plus d'un meuble pour une même église ; pour les églises nouvelles, il conviendrait de demander un avant-projet d'ensemble de tout le mobilier ; puis, au fur et à mesure des travaux, exiger un plan développé et détaillé du meuble à exécuter ;

8° Ne pas attribuer aux meubles accessoires la même importance qu'aux meubles principaux, qui sont l'autel et les fonts baptismaux.

La parole est à M. de Ceuleneer.

M. DE CEULÈNEER, *rapporteur*. — Messieurs, la séance a déjà été fort longue ; c'est vous dire assez que je serai très bref.

M. le Président vient de donner lecture des conclusions que j'ai formulées. Je ne vous les rappellerai donc pas ; je ne ferai qu'y ajouter quelques mots. J'ai cherché, Messieurs, dans mon rapport, à être surtout et avant tout pratique. Je ne pouvais pas, en effet, discuter la valeur de tel ou de tel monument, critiquer ou faire l'éloge de tel ou tel autre, et de même du mobilier. Mais je ne pense pas que vous me contredirez lorsque je vous dirai que si je suis



heureux de vous dire que, dans ces derniers temps, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années, on a produit, en fait de mobilier, certaines œuvres d'une valeur réelle, il y en a malheureusement aussi — et le nombre en est même très grand — qui présentent le caractère d'une incontestable médiocrité. Mais j'insiste surtout sur ce point : la sculpture de ces monuments c'est ce qui laisse le plus à désirer. C'est là l'idée que j'ai émise dans mon rapport, et c'est dans ce sens-là que j'ai formulé les conclusions dont M. le Président vient de vous donner lecture. Je crois qu'il est inutile de développer celles-ci plus amplement.

Il y a cependant un point sur lequel je n'ai pas assez insisté : c'est l'abus consistant à faire exécuter en une fois des mobiliers complets, surtout pour les églises nouvelles et pour celles qu'on a restaurées. Il suffit, pour qu'on le fasse en une fois, que l'on dispose de 50,000, 40,000 ou 30,000 francs, alors que, pour posséder un vrai mobilier artistique, il faudrait 200,000 à 500,000 francs. Mieux vaut, dans ces conditions, attendre cinquante ans, s'il le faut ; on ne devrait pas vouloir le faire au bout de trois ans, par exemple.

Dans la dernière séance de notre Comité, on nous a communiqué les plans d'un mobilier complet dont le devis était estimé à 40,000 francs. Le malheur est qu'en cette matière on veut aller trop vite. C'est ce que M. Vanden Heuvel signalait déjà il y a quelques années.

Eh bien ! Rappelons, par exemple, ces belles chaires de vérité, ces beaux confessionnaux Renaissance du xvi<sup>e</sup>, du xvii<sup>e</sup> ou du xviii<sup>e</sup> siècle : ce sont là des œuvres qu'on n'imitera qu'après de longues et sérieuses études. Lorsqu'il

s'agit d'œuvres vraiment artistiques, elles ne peuvent pas être faites au bout de deux ou trois ans; souvenons-nous du temps mis à l'exécution de l'autel de Saint-Bavon, que j'ai cité dans mon rapport. Et ce n'est pas le seul fait que je pourrais produire. De nos jours on agit généralement pour les églises comme un particulier qui veut meubler son bureau ou son salon au bout d'une année. Naturellement, cela a l'air très propre, mais cela n'a aucune valeur artistique.

Un second point que je voudrais traiter, c'est la publication d'un atlas, qui serait très utile lorsqu'il s'agit d'œuvres d'art. Vous vous rappellerez, messieurs, le travail de MM. Helbig et Van Assche; ils avaient produit une œuvre vraiment utile. Il suffirait de dessins au trait à une très grande échelle, tout en reproduisant, par exemple, non un retable entier, mais seulement ce qui peut être utile à l'artiste, ce dont il pourrait s'inspirer. Voilà ce qu'il faudrait, et l'on aurait ainsi une idée des œuvres flamandes conservées à l'étranger, par exemple en Italie, en Espagne et surtout en Scandinavie. Là, ce sera l'encadrement des statues, ici la statue elle-même dont on fera le tracé à une large échelle, qui servira de guide à l'artiste. Je me demande aussi si, dans certains cas, on ne pourrait établir des concours pour les monuments du mobilier à exécuter. Je n'ai point voulu traiter ce point spécial dans mon rapport, parce qu'il me paraissait très délicat et surtout très difficile. La question pourrait être réservée; et si l'assemblée partageait cette idée, la question pourrait faire l'objet d'une discussion ultérieure.

Certainement, lorsque l'on a à faire une œuvre dont le devis ne s'élève qu'à 3,000 ou 4,000 francs, on peut

s'adresser à un artiste dans lequel on a confiance, Mais quand il s'agira d'une œuvre de 15,000 ou de 20,000 francs, eh bien! je crois que le concours peut être utile. Je sais toutes les objections que l'on peut présenter contre les concours, mais je sais aussi quels sont les avantages que ce système peut présenter.

Je n'en dis pas davantage pour le moment, messieurs, car vous comprendrez que la question est excessivement importante et je préférerais qu'elle fût résolue dans une séance ultérieure.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur le rapport de M. de Ceuleneer?

M. L'ABBÉ BALAU (Liège) — Par rapport à notre idéal, on a dit fort justement qu'il fallait surtout *ad futurum* dans cette question s'inspirer des dimensions de l'édifice. Je crois aussi qu'il faut se préoccuper du caractère de celui-ci.

Pour ce qui concerne la question des ciboriums, je ferai remarquer qu'après le xii<sup>e</sup> siècle, nous avons conservé peu de ciboriums en Belgique. On en trouve, je pense, à Courtrai, Saint-Trond et à Lokeren, mais *celui-là* est, je pense, de la période romane; je ne crois pas qu'il soit de la période ogivale. Je demande à mes collègues s'ils en connaissent d'autres?

M. LE PRÉSIDENT. — Ma réponse sera : non.

Il y a une tendance à multiplier l'emploi des ciboriums; or, il y a des églises qui ne sont pas faites pour cela, et surtout certains sanctuaires. Un exemple :

Notre cher et regretté collègue Léonard a construit une

église à Ittre, en Brabant. C'est certainement l'une des plus belles œuvres modernes construites en Belgique. On a, depuis la mort de Léonard, installé dans le chœur un ciborium qui écrase complètement le sanctuaire et qui cache en partie les lumières d'un beau vitrail de Ladon. Ainsi deux œuvres d'art sont à la fois gâtées.

Quant à la question posée en dernier lieu par M. de Ceuleneer, à savoir qu'il y aurait lieu de soumettre la fourniture des objets mobiliers au concours lorsqu'ils ont une certaine importance, par exemple, 15,000 ou 20,000 francs, nos collègues du Comité de la Flandre orientale voudront bien, s'ils le jugent expédient, faire une proposition formelle à ce sujet. La Commission royale appréciera si elle doit être acceptée ou non.

M. L'ABBÉ BALAU (Liège). — Je désire, Monsieur le Président, revenir un instant sur la question des ciboriums. Je crois que le ciborium, quand il peut être placé dans une église, doit constituer un véritable monument, avec un caractère de solennité et de majesté suffisant.

De beaux exemples modernes de l'espèce ont été construits sous la direction de M. Béthune à l'église de Maredsous. Mais, il faut, pour cela, un chœur superbe et des fenêtres très hautes.

J'ai vu des essais en cuivre, mais on n'arrive pas au même résultat; ils ont plutôt l'aspect déplorable; on a l'air d'avoir voulu faire quelque chose et, en définitive, on n'est arrivé qu'à un piteux résultat. Cela doit être réservé aux églises qui ont un chœur très grand et qui sont conçues en style roman. Une condition essentielle, c'est que les fenêtres

ne soient pas trop petites. En résumé, quand on construit un ciborium, on doit lui donner toute l'ampleur suffisante et le caractère de solidité qu'il comporte.

Je pense qu'en général, en ce qui concerne les ciboriums, on ne peut pas établir des règles fixes et déterminées. D'ailleurs, ce serait rentrer de nouveau dans la banalité, alors qu'on doit s'inspirer surtout, dans la conception d'un autel, du caractère de l'édifice.

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci est un point particulier de l'ensemble des conclusions présentées par notre ami de Ceuleneer. L'assemblée n'a pas l'habitude de voter ; je voudrais cependant appeler son attention sur ces conclusions.

Sur la première : « Commander moins de mobilier, mais y consacrer une somme plus grande » ; et sur la deuxième : « N'approuver des plans qu'après avoir fait une descente sur place ou, au moins, avoir obtenu des plans détaillés et à grande échelle de l'église dans laquelle le meuble doit être placé », il est inutile de s'arrêter ; c'est de toute évidence.

Quant à édifier un atlas dans le sens de celui de MM. Lenertz et Van Assche, c'est chose désirable.

« Favoriser l'usage de la polychromie et de la mosaïque. » Rien de mieux, quoique, pour la polychromie, il faille en user avec prudence ; elle doit être très artistique ou mieux vaut s'en passer et s'en tenir à des teintes de propreté ou à la couleur naturelle des matériaux.

Quant à établir une différence entre le maître-autel et les autels mineurs, c'est là où vient la remarque particulière de M. l'abbé Balau ; sous ce rapport, il faut compter avec les dimensions et surtout avec la disposition du chœur.

M. BRUNFAUT (Bruxelles). — Comme on l'a fait à Léau.

M. LE PRÉSIDENT. — Vient enfin la septième conclusion :

« Ne jamais approuver à la fois plus d'un meuble pour une même église ; pour les églises nouvelles, il conviendrait de demander un avant-projet d'ensemble de tout le mobilier ; puis, au fur et à mesure des travaux, exiger un plan développé et détaillé des meubles à exécuter. »

Évidemment, c'est chose désirable, mais comment établir une règle fixe, quand tant de facteurs divers interviennent en la matière ?

M. BRUNFAUT (Bruxelles). — Et si on nous présentait un projet de maître-autel ou de retable sculpté devant coûter 6,000 francs ? Il n'est pas possible cependant de l'entourer d'objets de valeur mesquine ou secondaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Le maître-autel de Sainte-Marie de Schaerbeek a coûté 40,000 francs.

M. BRUNFAUT (Bruxelles). — Dans ce cas, ne pourrait-on pas faire que l'autel seulement, et point le retable ?

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi pas ?

La Commission royale a recommandé très souvent de ne pas charger de la confection des vitraux des artistes insuffisants.

Pour les chemins de la Croix, les quatorze stations ne seront des œuvres d'art que moyennant une dépense de 7,000 à 10,000 francs.

Quant à la huitième conclusion de M. de Ceuleneer :  
« Ne pas attribuer aux meubles accessoires la même impor-

tance qu'aux meubles principaux qui sont l'autel et les fonts baptismaux », c'est là un simple mais très bon conseil.

M. L'ABBÉ BALAU (Liège). — Je demande surtout qu'on fasse la guerre aux fabricants...

M. LE PRÉSIDENT. — Cela regarde surtout les curés.

M. L'ABBÉ BALAU. — Car on peut trouver chez eux tout ce qui a trait à l'église : des retables sculptés, des autels, des calices, bref toute espèce d'ornements d'église. Vous pouvez-vous procurer chez eux tout cela, et ils ont des étalages complets, ils envoient aux curés des prospectus dans lesquels ils annoncent que l'on peut se procurer chez eux des calices et tous les objets d'orfèvrerie quelconques servant pour l'église. Et comme les curés reçoivent ces prospectus, ils font leur choix. Ce sont ces gens-là que nous devons combattre.

M. LE PRÉSIDENT. — Il appartient à un homme tel que M. l'abbé Balau, qui jouit d'une grande autorité, de donner, sous ce rapport, dans sa région, des conseils à ses collègues. Pour nous, quand nous en avons l'occasion, nous le faisons volontiers.

Est-il entendu que la question des concours éventuels sera remise, le cas échéant, à une réunion subséquente ?

Si les correspondants de la Flandre orientale persistent, après cette discussion, dans la pensée qu'elle pourrait être examinée ultérieurement, nous pourrions la mettre à l'ordre du jour de l'année prochaine, s'il y a lieu. (*Adhésion.*)

Nous passons, messieurs, à la quatrième question ainsi conçue :

« Les découvertes récentes des gisements importants de grès lédien en Flandre orientale appellent l'attention des artistes sur l'emploi de ce matériau, dit aussi « Pierre de Baelegem » ;

» N'est-il pas opportun de reprendre et de généraliser cet emploi, qui fut si heureux lors de l'érection de la célèbre Maison des Bateliers à Gand, de l'église Saint-Martin à Alost, etc. ? »

La parole est à M. Mortier. Après lui, M. l'abbé Maere s'est fait inscrire au sujet de la dénomination « Pierre de Baelegem ».

M. MORTIER. — Messieurs, le rapport que j'ai accepté de présenter sur le quatrième objet à l'ordre du jour de la présente réunion est bien incomplet ; il ne concerne que quelques édifices en pierre blanche de la Flandre orientale, alors qu'il devrait parler aussi de l'emploi du grès lédien dans les monuments d'autres provinces et spécialement celles d'Anvers et du Brabant. Je vous demande pardon de ces lacunes en vous priant d'être indulgent.

D'autres membres, mieux documentés (je crois savoir que mon ami le professeur Maere possède des données précieuses), pourront traiter la question avec plus de compétence que moi.

Je souhaite qu'ils puissent trouver dans les notes éparses et décousues que j'apporte ici, quelques matériaux utiles pour un travail complet et méthodique de l'espèce.

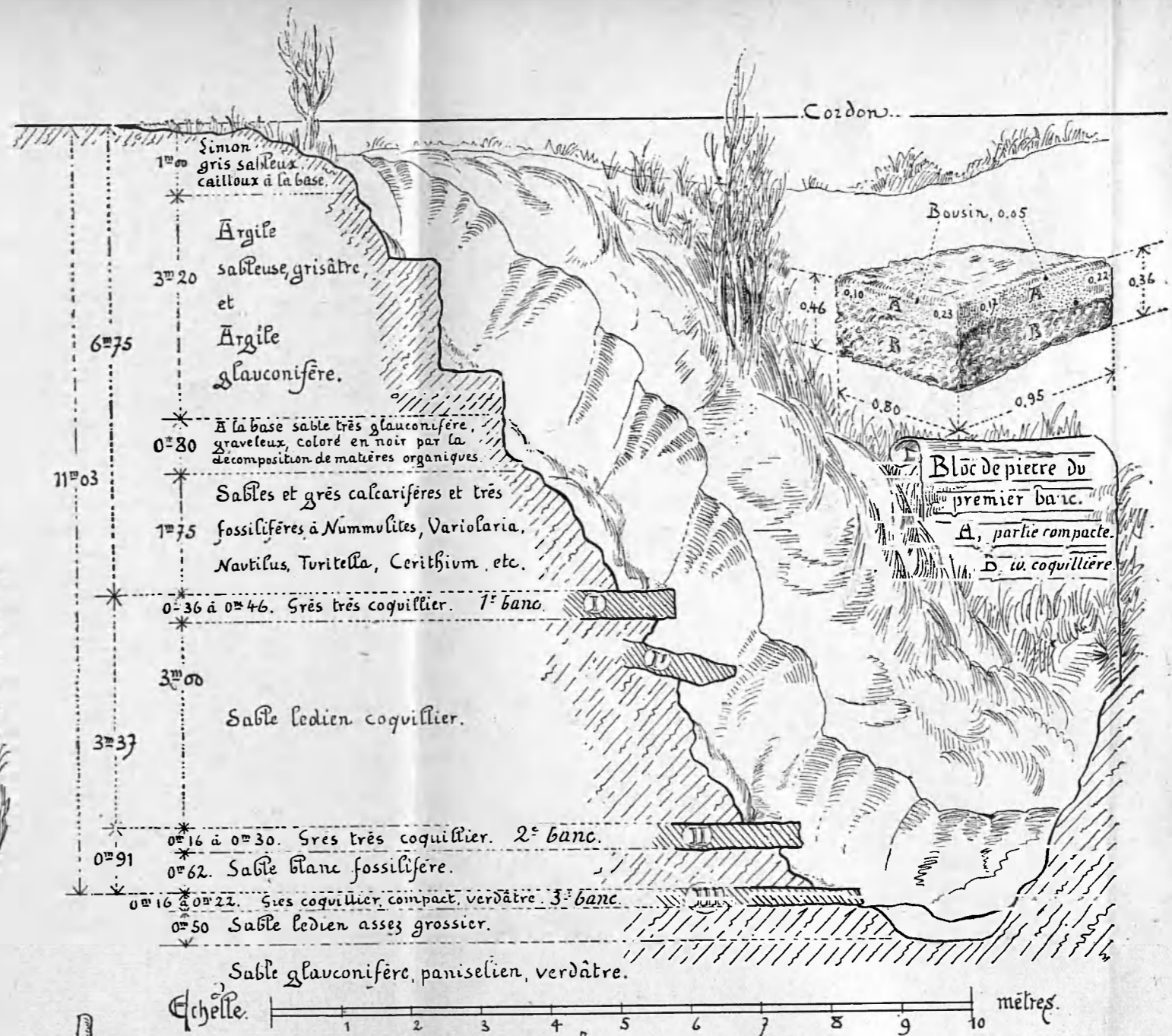


L'idée de devoir recourir à des matériaux étrangers pour la restauration de la Maison des Bateliers à Gand, nous effrayait. La façade de ce bijou architectural, entièrement construite avec de la pierre dite « de Baelegem », présentait une tonalité tout à fait particulière et avait pris une patine superbe; seul l'emploi d'une pierre identique pouvait la sauver. Aussi sollicitons-nous l'autorisation de faire des recherches en vue de retrouver des bancs exploitables des grès calcarifères qui ont été employés autrefois pour la construction d'un grand nombre de monuments en Flandre.

On les disait épuisés les gisements de Baelegem et, vers 1880, lorsqu'il s'agissait de restaurer la Salle du peuple de l'Hôtel de Ville d'Audenarde, le conducteur des travaux, que l'Administration communale, sur les instances de M. Helleputte, auteur des plans de restauration, avait envoyé faire des investigations, revint les mains vides et découragé disant : il n'y a plus rien ! La carrière ouverte quelques années avant par le propriétaire du terrain, venait en effet d'être abandonnée et on pouvait dire que l'industrie de la pierre avait disparu de la région.

Toutefois, contrairement à ce que l'on croyait généralement, il se trouvait encore des bancs de grès de bonne qualité sous le terrain asschien de Baelegem. On y voyait des talus et des fonds où se trouvaient d'anciennes carrières, mais, les éboulis, les remblais et les végétations masquaient ces exploitations abandonnées.

C'est dans le talus de l'une de ces anciennes carrières à ciel ouvert au lieu dit « Bragt », que, en 1897, d'accord avec MM. les professeurs Cloquet et Renard, et sous les auspices de M. le Ministre Van den Peereboom, nous



Cordon.

Bousin, 0.05

Blôc de pierre du premier banc.  
A, partie compacte.  
B, à coquillière.

Stroobier  
Vue perspective de la tranchée (I) Premier banc (II) Bloc détaché (III) 2<sup>e</sup> banc. (IV) 3<sup>e</sup> banc.

État des fouilles effectuées à Baelegem, au lieu dit "Bragt", le 18 décembre 1897

Coupe transversale sur la tranchée.

fimes pratiquer, à travers les terres recouvrant la roche, une tranchée qui nous permit de dresser la coupe des bancs, de relever leur position et de constater leur puissance.

En voici la description (voir pl. ci-contre) :

La pierre offre trois bancs à peu près horizontaux. Le premier règne à la cote 6<sup>m</sup>75 et est formé d'un grès grossier et coquillier de 36 à 46 centimètres d'épaisseur, y compris le bousin. Ce gisement est recouvert de sables calcarifères et fossilifères (1<sup>m</sup>70), de sable glauconifère (80 centimètres), d'argile sableuse grisâtre et d'argile glauconifère (3<sup>m</sup>25), enfin, à fleur de sol, de limon gris et de limon sableux avec cailloux à la base (1 mètre).

Le second banc n'a que 16 à 30 centimètres de puissance et offre une structure plus compacte; il est séparé du premier par une couche de sable lédien coquillier de 3 mètres.

Plus bas encore et séparé par une couche de sable blanc fossilifère de 60 centimètres à 1 mètre, s'étend le troisième et dernier banc, d'excellente qualité, mais d'une faible épaisseur : 16 à 22 centimètres. Celui-ci possède une grande homogénéité et une finesse de grain qui donne à la pierre une remarquable résistance et un aspect extraordinairement beau. Sous ce dernier banc suit un sable assez grossier qui appartient encore au lédien et dont l'épaisseur est d'environ 65 centimètres. Vient ensuite un sable glauconifère verdâtre qu'on peut rattacher à l'étage panisélien.

Il y a deux à trois ans on a pratiqué des sondages à Hekelgem, commune située dans la province de Brabant, entre Alost et Assche; les recherches ont eu pour résultat la découverte d'un banc de bonne qualité, mesurant

63 centimètres d'épaisseur. M. l'abbé Torfs prépare un rapport sur ces sondages dont notre confrère Langerock avait pris l'initiative.

L'an dernier, en creusant une large et profonde tranchée dans le « Steenberg » entre Ottergem et Erondegem, près d'Alost, on a extrait une grande quantité de grès ledien.

La situation des gisements n'y diffère guère de celle de Bragt à Baelegem ; le premier banc se trouve à une profondeur de 3 à 5 mètres ; le deuxième, 6 à 8 mètres, et le troisième, 12 à 14 mètres. Les blocs ont de belles dimensions : quelques-uns mesurent 1 mètre à 1<sup>m</sup>50 de côté et l'épaisseur varie de 40 à 65 centimètres. Ils présentent une structure à peu près semblable à celle des pierres extraites à Baelegem, tout en étant d'une qualité supérieure ; le premier banc est pétri de fossiles et comprend comme celui de Baelegem une zone compacte ; le deuxième et le troisième possèdent une homogénéité et une finesse de grain presque irréprochables. Quant à la couleur, elle est superbe.

Voilà, messieurs, ce que les travaux de sondages effectués au cours des dernières années, nous avaient appris, lorsque tout récemment, en fouillant dans les archives de la Commission royale des Monuments, nous mimes la main sur un rapport extrêmement intéressant, émanant de MM. le baron Béthune, Raepsaet et Serrure, qui avaient été délégués par le Comité provincial de la Flandre orientale pour étudier le terrain des anciennes carrières de Baelegem, à la suite d'un vœu exprimé dans l'assemblée générale de la Commission royale des Monuments, tenue à Bruxelles, le 30 septembre 1862.

Les recherches préalablement faites dans les archives par

ces distingués archéologues, relevèrent aux yeux du Gouvernement l'importance du vœu exprimé; aussi celui-ci chargea-t-il MM. les ingénieurs Brouckhans et Carrez de sonder le territoire de Baelegem. A leur tour MM. Béthune, Raepsaet et Serrure se documentaient et exploraient le terrain. Leurs recherches furent couronnées de succès et aboutirent à des résultats quasi analogues à ceux que nous réserveraient les sondages opérés trente ans après.

Le rapport de ces délégués paraissant trop long pour être lu en ce moment ici, je demanderai à M. le Président l'autorisation de le reproduire dans le *Bulletin*, à la suite des notes que j'ai l'honneur de vous présenter. (Voir p. 355.)

Les édifices érigés au moyen âge, en Flandre et dans les provinces d'Anvers et de Brabant, doivent une grande partie de leur charme à la délicate variété de couleur et à la chaude patine du grès ledien. L'aspect diffère suivant le lieu du gisement, la profondeur et la formation des bancs, le mode d'emploi, l'exposition et la taille. Les pierres provenant du troisième banc, le moins épais et le plus compact, sont généralement d'une tonalité grise, très légèrement verdâtre, exceptionnellement jaunâtre; les pierres prises dans les deux bancs supérieurs, plus coquilliers et moins homogènes, présentent une couleur plus accentuée, gris-vert, gris-bleu ou jaune; quelques-unes sont faiblement rosâtres, d'autres striées de brun. Employées à l'intérieur, elles conservent ordinairement leur tonalité originelle; exposées à l'air la patine les jaunit. Au nord cette patine est veloutée, mais parfois plus ou moins terne; au sud, où les maçonneries sont fouettées par la pluie et

ravivées par le soleil, elle est claire et chaude. Dans les églises rapprochées de la vallée de la Dendre, notamment à Appelterre, Deftinge, Eychem, Grammont, Idegem, Meerbeke, Moerbeke, Nederbrakel, Nieuwenhove, Ninove, Santbergen, Schendelbeke, Smeerhebbe, Vloersegem, on trouve quantité de pierres d'un jaune prononcé ou brunâtres. C'est, pensons-nous, la couleur locale propre aux pierres des gisements supérieurs de la région.

L'église de Saint-Martin, à Alost, offre un exemple frappant de cette espèce de métamorphose; depuis que les murs sont dérochés, travail effectué il y a peu d'années, ce beau monument apparaît dans toute sa splendeur; à l'intérieur il a gardé sa tonalité originelle légèrement bleuâtre ou verdâtre; à l'extérieur, il s'est couvert d'une riche patine où le jaune de chrome domine à certains endroits, ce qui est peut-être attribuable aux substances ferrugineuses qui entrent dans la composition des pierres.

Mais c'est principalement dans les localités voisines des collines de Renaix que les pierres ferrugineuses sont assez abondantes. On en voit dans les parties romanes de la remarquable crypte de Saint-Hermès et de l'église d'Amougies. Les géologues pourront dire si, parmi les pierres de cette contrée, il en est qui appartiennent à la même formation que le grès lédien.

C'est aux environs de Sottegem que l'on trouve le plus grand nombre d'anciens édifices où le grès lédien fut mis en œuvre.

Parmi ceux-ci nous citerons : les églises d'Hemelveerdegem (angle nord-est de la nef romane et chœur de la première période ogivale), de Strypen (chœur de la pre-

mière période ogivale, aujourd'hui démolie), de Godveerdegem (nef et tour romanes), de Landscauter (tour, nef et chœur de la première époque du style ogival), de Hautem-Saint-Liévin (chœur et chapelle dite de Saint-Liévin, époque romane), de Destinge et de Leeuwegem (chœurs de la première période ogivale), d'Oombergen et de Westrem (nefs romanes).

Ces témoins affirment que dès le XII<sup>e</sup> siècle l'on exploitait les gisements de Baelegem et environs. Toutefois l'emploi exclusif de cette pierre n'y était pas général à cette époque; nous trouvons, en effet, dans la même région des constructions datant également de la période romane et qui sont en moellon irrégulier de Tournai, entr'autres aux églises de Strypen (nef romane aujourd'hui disparue), Baeygem (nef romane), Scheldewindeke (église du XIII<sup>e</sup> siècle). Je ne parle pas des églises situées plus près de l'Escaut (Eename, Melden, Eyne et Asper. Époques romane et ogivale primaires).

En Flandre on persiste à faire passer le grès lédien sous le nom de pierre de Baelegem. Ce fait est-il de nature à faire supposer que les gisements de cette commune étaient connus et exploités avant ceux situés aux environs d'Alost et de Louvain? Nous ne le croyons pas car, de bonne heure on employa ailleurs du grès lédien provenant d'autres carrières. Exemples : dans la Flandre orientale, la tour romane de l'église de Moorsel, le chœur de l'église d'Erondegem, le château de Laerne, certaines parties des églises d'Audegem, de Mespelaere et de Termonde, datant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles; les trois caves de l'ancienne Maison échevinale d'Alost, dont l'une date du XII<sup>e</sup> et les deux

autres du XIII<sup>e</sup> siècle. La façade nord-est même, de ce remarquable monument, qui appartient au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le Brabant des parties des églises de Cumptich, Hérent, Winxle, la tour de l'église Saint-Jacques et la porte de l'ancien hôpital de Louvain qui datent vraisemblablement de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

On sait que des carrières ont existé à Lede, Meldert et Vlierzele (Fl. Or.), à Assche, Dieghem, Dilbeek, Aflighem et d'autres localités du Brabant et que les pierres prises dans ces gisements ont été fréquemment utilisées en Flandre.

Les comptes de la ville de Gand, 1280-1336, publiés par l'historien bien connu, Julius Vuylsteke, nous apprennent que le 26 juin 1323, on a effectué un paiement, à maître J. Van Haelst, de Vlierzele, pour la fourniture et le transport à pied d'œuvre de huit *pierres blanches* destinées à l'achèvement d'une voûte du beffroi. Vlierzele est situé entre Baelegem et Alost, tout près d'Erondegem et d'Ottergem, où l'on découvrit récemment, dans le Steenberg, les importants gisements dont il est question plus haut.

Frans de Potter, l'éminent historien, a transcrit dans sa remarquable *Geschiedkundige beschrijving der stad Gent*, un grand nombre d'actes, conservés dans les archives communales et qui fournissent des données précises concernant l'emploi de pierres brabançonnnes en Flandre :

En 1405, les marguilliers de l'église de Saint-Jean (aujourd'hui cathédrale de Saint-Bavon) commandaient les



meneaux, en *bonne pierre bruxelloise*, pour une fenêtre du chœur.

Au cours de la même année, les marguilliers de l'église Saint-Nicolas faisaient achever la partie supérieure de la tour en *bonnes pierres de Dieghem*.

Le 17 juillet 1414, Harent van de Sande, de Vilvorde, promet au receveur de la Fabrique d'église de Saint-Michel, de fournir de *bonnes pierres de Dieghem*, bien et proprement taillées pour la continuation de la tour et la construction de piliers et d'arcs.

Les comptes de 1672-1673, de la dite église, font mention de dépenses effectuées en vue de la construction de la tour et spécialement de *Pierre de taille brabançonne*.

On continuait toutefois à exploiter les pierres dites de Baelegem. Ainsi dans le contrat passé le 30 mai 1550 entre Maître Christophe Van den Berghe, le constructeur de la façade de la Maison des Bateliers, et Paul Van de Velde, doyen de la corporation, il est question de la fourniture de *pierres de taille flamande belle et pure*, si c'est possible, et de *bonne pierre de taille blanche* (1).

L'acte par lequel Van den Berghe s'engageait quelques mois plus tard (10 septembre 1550), tandis qu'il travaillait

---

(1) Je me rappelle avoir vu un acte, conservé dans les archives communales de Gand, portant que la façade de la Maison des Bateliers devait être plus belle et plus somptueuse que celle de la Maison des Maçons construite, également en pierre de Baelegem, peu d'années avant. Le pignon du pavillon de la Ville de Gand à l'Exposition de Bruxelles, est une reproduction, d'après un ancien dessin, de cette dernière; cette copie vous permet de juger, messieurs, si Christophe Van den Berghe a réussi à donner satisfaction à la corporation des Bateliers.

à la façade principale, à construire les deux murs gouttereaux et la façade postérieure, les colonnes intérieures de la cave, les voûtes et les cheminées, parle de *bonne, véritable et saine pierre de taille*; de pieds droits de cheminées en *pierre brabançonne*, d'un soubassement de cinq pieds de hauteur, maçonnée avec de la *bonne pierre de taille flamande*, du pignon postérieur qui devait être construit jusqu'aux fenêtres avec de la *pierre brabançonne* et des gradins à couvrir avec des *pierres flamandes moulurées*.

Un acte du 18 juin 1534, relatif à des modifications à apporter à la disposition des fenêtres et au parachèvement du bâtiment, détermine la nature des matériaux à employer : « *De la bonne pierre de taille à battée brabançonne.* »

Enfin, dans les comptes de l'église Saint-Michel, il est question de la fourniture faite en 1668, par Josse Pien, tailleur de pierres à Baelegem, de la livraison de cent marches pour les escaliers de la nouvelle grande tour.

En rapprochant ces textes, nous sommes portés à croire que les pierres provenant d'au delà d'Alost vers Bruxelles étaient souvent désignées sous le nom de *pierres brabançennes* et que le grès originaire de Baelegem et environs était connu sous le nom de *pierres flamandes*.

La pierre de Baelegem avait d'ailleurs, encore au xvi<sup>e</sup> siècle, une excellente réputation, puisque l'acte du 13 février 1539, mentionnant la vente faite par Henri de Smet, marchand de pierres, demeurant en la paroisse de Lede près d'Alost, aux marguillers de l'église Saint-Michel à Gand, pour l'achèvement du grand portail, parle de *pierre de taille blanche, flamande, claire, proprement ciselée, et sans bousin, similaire et équivalente à*

*celle du Betsberg (lieu d'Oosterzeele, voisin de Baelegem).*

Il nous reste à dire quelques mots du genre d'appareil, du mode d'emploi et de la taille, du grès lédien, en usage au moyen âge.

Les maçonneries des édifices de la Flandre orientale, datant des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sont toutes, sauf de rares exceptions, en grand appareil de moellon régulier, et les pierres dont elles sont constituées proviennent, sans aucun doute, des deux bancs supérieurs des gisements.

L'emploi de pierres prises dans le banc du fond fut rare avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

On peut en conclure que les constructeurs des deux siècles précédents ignoraient son existence ou, eu égard à la grande profondeur à laquelle il gisait (11 à 12 mètres), ne descendaient pas jusqu'à lui aussi longtemps que les deux bancs supérieurs fournissaient une quantité suffisante de matériaux jugés de bonne qualité.

Dans les constructions du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles, citées plus haut, les pierres ont généralement des dimensions assez fortes : 20 à 30 centimètres de hauteur ; il en est même, comme au chœur roman de Westrem, qui atteignent 42 et 45 centimètres, alors que l'épaisseur des pierres du banc inférieur ne dépasse guère 12 à 15 centimètres.

Les joints sont larges (1 à 2 centimètres) et les faces rugueuses ; rien d'étonnant, les pierres des deux bancs supérieurs étant très coquillières, à peine équarrées et simplement taillées à la pointe de façon à conserver les épaufrures ; seules les grandes aspérités sont rabbattues au ciseau. Aussi ces maçonneries présentent-elles un caractère

robuste et mâle, s'harmonisant parfaitement avec le style sévère des édifices du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans plusieurs édifices des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, l'appareil est plus soigné, sauf pour les pierres de petites dimensions auxquelles on laissait souvent une partie de leur bousin — cause d'écornures — les joints sont minces et les pierres parfaitement dressées et ciselées.

Nous allons oublier, messieurs, de vous faire part d'une particularité propre au banc supérieur des gisements de Baelegem et qui explique une pratique suivie par les constructeurs du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons constaté en effectuant, en 1893, des travaux de restauration à la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, que, dans les maçonneries, plusieurs pierres, notamment des arcatures aveugles et des résilles de fenêtres, étaient posées en délit et qu'elles ne présentaient pas la même structure sur toute leur épaisseur. Après avoir fait des recherches à Baelegem et, en y regardant de près, nous acquimes la conviction qu'elles devaient provenir du banc supérieur. L'examen de ce banc, considéré sur place, révélait en effet cette particularité que sa face supérieure offre la même structure homogène et fine qui caractérise le banc du fond tout entier, et que cette structure compacte règne sur toute la face supérieure, sur une épaisseur de 10 à 22 centimètres. Plus tard nous constatons la même particularité et le même procédé à la Maison des Bateliers.

Nous concluons : le grès ledien est une pierre excellente, par la beauté sans rivale de sa couleur, elle ne le cède à aucune pierre calcaire ; elle est susceptible d'une taille, sinon aisée, du moins très avantageuse d'aspect. Les deux

bancs supérieurs peuvent fournir d'excellents moellons réguliers, et, employés judicieusement, se prêtent parfaitement à la sculpture décorative, comme le banc inférieur qui se distingue par l'homogénéité de sa structure et sa résistance à la charge et aux intempéries.

Nous sommes convaincus que le sol belge en contient encore de grandes quantités.

Nous estimons donc qu'il est opportun de reprendre et de généraliser l'emploi du grès lédien et qu'il convient d'encourager toutes les initiatives ayant pour objet l'exploitation des gisements, de façon à ce qu'il soit désormais possible de restaurer nos antiques monuments avec des matériaux semblables à ceux qui ont servi à leur érection. (*Applaudissements.*)

---

*Rapport sur le grès lédien, présenté par MM. Bethune, Raepsaet et Serrure, au Comité provincial de la Flandre orientale de la Commission royale des Monuments.*

(Ce rapport ne porte ni date ni signature.)

---

Dans l'assemblée du Comité du 14 septembre dernier, il vous a été donné lecture du rapport transmis à M. le Gouverneur, le 17 juillet, par M. l'ingénieur en chef Carrez sur les anciennes carrières de Baelegem.

Ensuite de cette communication, vous nous (1) avez délégués pour étudier le terrain de ces carrières si

---

(1) Bethune, Serrure, Raepsaet.

renommées autrefois, nous priant de vous rendre compte de nos explorations.

Il nous suffirait, pour répondre à cette mission, de nous borner à vous donner en quelques lignes ce que nous avons vu, et ce dont nous avons pris acte ; mais, la question des carrières de Baelegem offre à tant de points de vue un si grand intérêt pour la construction et la restauration de nos monuments que nous avons cru de notre devoir d'entrer dans quelques détails sur la question qui a été soulevée à leur égard, tant sur ce qu'elles furent que sur ce qu'elles sont encore aujourd'hui.

### § I.

Dans l'assemblée générale de la Commission royale des Monuments, tenue à Bruxelles le 30 septembre 1862, il a été donné communication d'un vœu exprimé par notre Comité.

Ce vœu était formulé de la manière suivante :

La Belgique, aujourd'hui, est tributaire de la France en ce qui concerne les pierres de revêtement pour la construction et la restauration de ses monuments. Il en était autrement, autrefois, alors que les monuments, dont la Belgique est en droit d'être si fière, furent élevés. Les carrières d'Afligem fournirent des pierres pour la construction de l'église de Notre-Dame d'Anvers. La carrière de Vlenderen, située entre Renaix et ....., servit à élever l'église de Saint-Hermès à Renaix ; on tira de la carrière du champ nommé Roeselberg, la pierre pour bâtir l'église de Nederbrakel. Ce champ appartient au sieur François D'Hasse, propriétaire à

Nederbrakel. Les carrières de Baelegem sont suffisamment connues. Le Gouvernement ne pourrait-il pas faire des sondages au gîte de ces anciennes carrières dont nos aïeux ont travaillé et taillé les produits? Il pourrait en résulter une grande économie et en même temps une pierre plus conforme à notre climat. La belle église de Pamele a été faite au moyen de pierres appelées « Cœur de Tournai ». Si ce beau monument avait été construit en pierres françaises, depuis longtemps il aurait disparu.

Ce vœu donna lieu à un échange d'observations entre plusieurs membres; l'un d'eux (1) prétendit :

1° Que la Belgique ne produit pas de pierres de bonne qualité et faciles à tailler;

2° Qu'en tout cas, on ne connaissait plus les anciennes carrières, d'où elles avaient été extraites.

Cette discussion fut close sur une observation présentée par notre honorable Président.

Voici cette observation :

Pour abréger cette discussion, qui ne pourrait guère aboutir, il suffirait de prier le bureau d'adresser au Gouvernement le vœu tel qu'il a été formulé par le Comité de la Flandre orientale.

Il y a des précédents; des recherches ont déjà été faites. Le Gouvernement verra quels sont ces précédents et quels ont été les résultats. Il donnera à ce vœu telle suite qu'il jugera convenir.

---

(1) M. Roelant.

§ II.

Votre Comité avait à réfuter les assertions produites, afin qu'elles ne puissent influencer en rien sur la décision qu'il attendait du Gouvernement.

Quelques archives furent fouillées, et ces recherches fournirent les données qui suivent :

**Audenarde, Hôtel de Ville.** 1525 - 1536. Guillaume De Ronde, de Vilvorde, entreprend les livraisons de pierres de Bruxelles (Brusselschen steen).

**Eglise de Sainte-Walburge.** Le 20 avril 1510, Guillaume De Ronde s'engage envers les marguilliers pour la construction de la nef nord, à leur livrer des piliers, chapiteaux, etc., en véritable pierre de Bruxelles (En de al 't voors steen moet zijn goet duechdelic Brusselschen steen [arduyn]).

**Louvain, Hôtel de ville.** Ses fondations sont en pierres ferrugineuses de Rotselaere. Les parements en pierre blanche ont été fournis par les carrières de Saventhem, Dilbeek et Vilvorde.

**Eglise de Saint-Pierre.** 1425-1460. Fondations pierres de Rotselaere; revêtement pierre d'Affligem.

**Gand, 1550. Saint-Bavon.** Reconstruction partielle et agrandissement.

Pierre blanche de Lede; pierre de taille de Brabant (le pays d'Alost se nomme encore en Flandre *Brabantsch*); pierre de taille d'Ecaussines.

Un extrait d'un cahier des charges de 1550 porte : « Al



de voorzeyde arduyn, zoowel in de voorgaande als in deze bestedinghe, moet zijn *Bedtsbeersch* (1), *Lede*, *Oosterzeele*, *Vlierzeele ofte Baelegem* ende geen andere, al goet leverlick ende waardelijck goet. »

*Eglise de Saint-Nicolas.* 1406. Reconstruction de la partie supérieure de la tour.

Pierre blanche de Dilbeke; pierre blanche de Diedeghem (?), Ideghem.

*Eglise Saint-Jacques.* Pierre de *Baelegem*; pierre de Tournai.

*Eglise de Saint-Michel.* Construction probablement en pierre de Diedeghem et de Dilbeek, fort en usage au xv<sup>e</sup> siècle.

En 1414, Harent Van den Sande, fournit à Jacques Wielemans, prêtre, receveur de la ville, une certaine quantité de pierres surannées de Diedeghem, pour consolider la tour commencée avec le même genre de pierres.

*Eglise de Saint-Sauveur.* Pierre de taille de Tournai.

*Eglise de Saint-Pierre.* Pierre blanche de Flandre et de Brabant.

*Eglise de Saint-Martin.* Pierre de Tournai; pierre blanche de Baelegem.

*Maison de Ville.* 1483. Construction d'une partie de la

---

(1) Commune d'Oosterzeele. Nous y avons fait des sondages. Bon résultat (paraphé R.).

maison échevinale de la Keure, que l'on croit avoir été abattue en 1516.

Il résulte du compte que Etienne Pauwels et Martin Gheeraarts, demeurant à Vlierzele, se sont engagés envers Josse Passcharisse, receveur des travaux, de lui livrer une quantité de pierres blanches qui ont servi à la construction de la nouvelle chambre échevinale. Partie sculptée, pierre de Bedtsbeergh à Baelegem.

**Anvers, Notre-Dame.** En 1431, Pierre Appelman reçoit de Brabant, du chef de transport à Afflighem, pour y commander des pierres.

En 1459, il est payé une livraison de reynen arduyn d'Afflighem.

En 1487, il est porté en compte un pourboire donné aux ouvriers employés à l'extraction de pierres à Afflighem.

En 1500, on solde à Josse De Coene à Assche une livraison de LV pieds d'Ogyven.

En 1523, il est payé à l'architecte Dominique un échantillon de pierre de Flandre.

**Lokeren, Eglise Saint-Laurent.** Comptes 1719, etc.

Payé à la veuve de Jean Verbruggen, les frais de transport " van witten arduyn van Brussel "; ces pierres étaient fournies par Jacques Wauwermans, de Bruxelles.

Josse de Cuyper et Michel Verloos, steenhouders à Lede, reçoivent un acompte de 171 h. 6 sh. 4 gr. pour livraison van arduyn, tot de pillieren en de boghen (compte p. 68 v\*).

Le 21 janvier 1668. — Le Conseil de Flandre condamne un certain Jean Blomme de Bruges, à payer à Guillaume

Siemon, Meester steenhauder tot Baelegem, la somme de . . . . ., over koop ende levering van honderd tachtig voeten een quaert rauwarduyn steen. A. (1).

### § III.

Ces notes en disent assez pour ne plus devoir revenir sur les assertions produites en assemblée générale et mentionnées au début de ce rapport.

Mais une autre objection a été soulevée contre notre vœu, savoir : que si nos anciennes carrières n'avaient pas été épuisées, on en aurait continué l'exploitation, etc., et à preuve, c'est que l'on avait fait opérer à Baelegem des sondages, encouragés par des subsides du Gouvernement, sans obtenir aucun résultat.

Cette objection, qui paraît sérieuse, ne résiste pas à l'examen.

Il résulte des renseignements pris chez des personnes qui ont fait des études spéciales géologiques, qu'une étendue de terrain de carrière peut être épuisée, mais aussi qu'il est scientifiquement impossible que ce bassin exploré ne possède pas des rayons ou des veines. D'ailleurs, il suffit de consulter sur ce point la carte géologique de M. Dumont.

Mais nos anciennes carrières sont-elles épuisées? N'ont-elles pas été plutôt abandonnées par suite, soit de gisements trop profonds, ou surtout par suite des événements politiques qui ont caractérisé la dernière et la première moitié

---

(1) *Termonde*, Notre-Dame, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles : pierre de Moorseele près de Baelegem. — *Alost*, Maison de ville, xv<sup>e</sup> siècle : pierres d'Affligem, hameau Hekelghem près d'Alost.

des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, et en outre n'est-il pas permis de se demander si ceux qui ont fait des recherches et des sondages ont opéré leurs travaux avec soin et en conscience?

Pour donner une idée du gisement des anciennes carrières qui concernent spécialement notre Flandre, nous avons cru bien faire de joindre à notre rapport une carte de leur situation. Ce travail donne pour résultat prenant Bruxelles, Alost et Renaix pour centres :

Dilbeek, 7 kilomètres.  
Saventhem, 10 —  
Vilvorde, 11 —  
Dieghem.  
Heckelghem, Afflighem, 5 kilomètres.  
Assche.  
Lede.  
Vlierzele.  
Baelegem.  
Landscauter.  
Oosterzeele.  
Bedtsbeergh (hameau de Baelegem).  
Scheldewindeke.  
Laerne.  
Quaremont.  
Etichove.  
Nukerke.  
Leupegem.  
Nederbrakel.

D'après nos recherches, nous estimons que les gisements que nous avons en vue pour la Flandre ne se trouvaient que

sur la rive droite de l'Escaut; une tradition recueillie par hasard nous a démontré le contraire. La commune de Laerne a eu et possède encore des carrières.

Sur cette indication, l'un de nous en a écrit à M. Walrave, bourgmestre de cette commune. La réponse ne se fit pas attendre. La voici :

Laerne, 4 novembre 1866.

L'existence de pierres dans le sol qui environne la commune est exacte. Je ne suis pas compétent pour vous dire à quel usage elles pourraient servir; toujours est-il qu'autrefois l'église et le château, deux monuments anciens, ont été bâtis de pierres tirées sur les lieux; en défrichant il y a peu de temps un bois près du château, on a trouvé dans le sol des ciseaux, etc., etc. Au reste, le sol vous indique où des extractions ont eu lieu autrefois. Il est très probable qu'une exploration conduirait à un résultat favorable.

En suite de cette lettre, l'un de nous a eu un entretien avec M. Walrave. Il en est résulté que les gisements sont certains, que leurs profondeurs varient, qu'il en est qui atteignent à peine 60 centimètres; en creusant un puits pour son usine, M. le bourgmestre en rencontra... et que non seulement il nous en indiquera la place, mais qu'il mettra des ouvriers à la disposition du Comité.

Depuis quelque temps, M. Walrave avait déjà proposé.

Si l'hiver se présentait rigoureux, il aurait fait extraire des pierres pour donner du travail aux pauvres ouvriers de la commune.

*Leupegem et Quaremont.* — Dans les notes de la statistique du Département de l'Escaut, rédigées par J.-J. Raepsaet, en 1810, à la demande du Ministre de l'Intérieur, M. Raepsaet dit : A Quaremont et dans les environs il y a des pierres à paver.

« A Leupegem, près d'Audenarde, dans les bois du ci-devant baron de Pamele, il y a de la pierre grise, que nous appelons arduynsteen, supérieure pour la bâtisse. »

*Etichove.* — Grès blanc. L'un de nous a assisté plusieurs fois dans la propriété de M. Thienpont, à des travaux d'extraction, les blocs étaient tels qu'il fallait avoir recours à l'emploi de la poudre.

Ces recherches faites dans nos archives ont relevé aux yeux du Gouvernement l'importance du vœu exprimé par votre Comité.

#### § IV.

Aussi délégua-t-il M. l'ingénieur Brouckhaus pour explorer le territoire de Baelegem.

Le rapport de ce fonctionnaire vous fut communiqué dans la séance du.....

En voici le contenu :

Gand, le 14 janvier 1864.

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Par votre apostille du 29 décembre dernier, n° 19139, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre les pièces

ci-jointes relatives à une demande de la Commission des Monuments, tendant à ce que des sondages soient effectués au gîte des anciennes carrières de Baelegem.

Je me suis rendu le 7 du courant sur les lieux et j'y ai recueilli les renseignements que voici :

En 1848, à l'occasion de la construction de la chaussée de Baelegem à Scheldewindeke, des fouilles ont été pratiquées dans la première de ces communes, à une profondeur de 10 à 12 mètres, et l'on n'a découvert que quelques gisements de pierres de 10 à 20 centimètres d'épaisseur au maximum, dont on a fait des pavés. Les frais d'extraction étaient grands et comme on n'a pas trouvé des pierres en quantité suffisante pour effectuer un pavage régulier, on a été obligé de recourir à l'empierrement partiel de la chaussée. Les pierres n'étaient pas assez dures, il en est résulté qu'actuellement l'empierrement précité est presque impraticable.

En 1849, des fouilles furent faites en plusieurs endroits sur le territoire d'Oosterzeele, en suite d'un arrêté royal du 21 mars 1849, accordant dans ce but à la dite commune un subside de 1,000 francs. On n'a trouvé aucune pierre propre à faire des pavés et fort peu qui convinrent pour bordures.

En 1856, on fit de nouvelles recherches, sur le territoire de Baelegem, à l'effet de trouver des pavés pour réparer la route concédée d'Oosterzeele à Dickelvenne, et l'on ne trouva pas de pierres de dimensions suffisantes pour en faire des pavés de 12 à 14 centimètres.

Enfin en 1859, la même commune fit derechef des tentatives pour se procurer des bordures pour la chaussée vicinale de Baelegem à Elene. Après des recherches de plusieurs

mois, elle ne parvint à se procurer que des pierres difformes, sablonneuses et d'une structure plus ou moins feuilletée, de manière qu'ayant trouvé des pierres pour en former 1,000 mètres courants de bordures, plus des deux tiers de ces matériaux durent être rebutés.

De 1848 à 1856, M. le conducteur Cambier accompagna plusieurs fois les bourgmestres de Baelegem et de Scheldewindeke dans leurs recherches pour découvrir des gisements de pierres sur les territoires de Baelegem et d'Oosterzeele, et ces recherches n'ont abouti à aucun résultat.

D'après ce qu'on m'a dit, des recherches ont été tentées également par des sociétés particulières, et aucune ne s'est décidée à entamer une exploitation. Tout récemment encore une société a fait une nouvelle tentative qui a été abandonnée après quelques jours de travail.

Il suit de ce qui précède que des sondages, qui seraient faits sur le territoire de Baelegem dans le but de découvrir des carrières de pavés, ne présenteraient guère de chances de succès, et il n'est pas probable non plus, selon moi, que l'on arriverait à un meilleur résultat pour les pierres à bâtir, les pierres que l'on a trouvées jusqu'ici étant trop irrégulières et de trop faibles dimensions pour pouvoir en faire un emploi avantageux.

Pour tous ces motifs, je suis d'avis, Monsieur l'Ingénieur en chef, qu'il n'y a pas lieu d'engager le Gouvernement à faire de nouveaux sacrifices en vue de réaliser le vœu émis par la Commission des Monuments dans sa lettre ci-jointe.

*L'Ingénieur,*

(S.) BROUCKHAUS.



Votre Comité y fit observer que le vœu qu'il avait exprimé ne se bornait pas uniquement aux carrières de Baelegem, mais à toutes celles qui avaient fourni des matériaux pour la construction de nos monuments.

Le Gouvernement ne perdit pas de vue cette remarque. Il délégua M. l'ingénieur, directeur de province Carrez, pour faire une nouvelle étude des anciennes carrières de Baelegem.

Voici le rapport de M. le Directeur :

Gand, le 17 juillet 1866.

Monsieur le Gouverneur,

En réponse à votre lettre du 15 janvier rappelée en marge, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir eu une conférence avec M. le baron de Saint-Genois et ensuite avec M. Raepsaet, je me suis rendu le 14 courant, accompagné de M. l'ingénieur Brouckhaus, à Baelegem et à Landscouter, à l'effet de prendre de nouveaux renseignements au sujet des anciennes carrières qui ont été exploitées dans la commune.

Indépendamment des indications contenues dans le rapport de M. Brouckhaus, en date du 14 janvier 1864, n° 16147, je puis ajouter que si les anciennes carrières, dont il s'agit, ne sont plus exploitées, cela provient surtout de ce que les matériaux qu'on pourrait encore en extraire coûteraient beaucoup trop pour qu'il soit possible aux maîtres des carrières de vendre leurs produits à un prix rémunérateur ; il faudrait en effet y faire des déblais considérables pour

extraire le petit nombre de bancs de pierres qui s'y trouvent.

Tout récemment, le sieur Charles-Louis De Corte, demeurant le long de la route de Melle vers Grammont, un peu au delà de la borne kilométrique n° 17, sur le territoire de Baelegem, a ouvert près de sa demeure une nouvelle carrière exploitée à une profondeur de 2 à 3 mètres seulement, trois bancs de pierres presque en contact, ayant respectivement 10, 14 et 30 centimètres d'épaisseur environ. Il a fait fabriquer avec le produit du premier banc supérieur (de 10 centimètres) de petits pavés qui sont d'assez mauvaise qualité; il a fabriqué avec le deuxième banc (14 centimètres), des bordures pour pavages de chemins vicinaux, qui m'ont paru assez belles et assez bonnes; enfin, au moyen des pierres du troisième banc (30 centimètres), il se propose de fabriquer des pierres de taille, des bacs à porcs, des bacs à placer sous les jets de pompe, etc. Ce serait ce dernier banc, qui pourrait aussi, je pense, fournir des pierres de taille ou des moellons pour la restauration des anciens monuments construits au moyen de matériaux provenant de même origine (Baelegem et Landscauter). Le sieur De Corte vend les produits de cette nouvelle carrière, encore très petite, à un taux qui m'a paru modique et pourtant assez rémunérateur.

Comme les couches qu'il exploite sont à peu près horizontales et que la surface du sol où sa carrière est ouverte est aussi horizontale, cet ouvrier industriel pourra, je pense, continuer encore longtemps à extraire sans trop de frais, des pierres dans cette contrée, s'il peut, comme c'est probable, en obtenir l'autorisation des propriétaires du sol.

L'ouverture prochaine du chemin de fer de Braine-le-

Comte à Gand permettra de transporter à moindres frais qu'autrefois les pierres de Baelegem à une assez grande distance, attendu qu'elles sont assez rapprochées de la station de Scheldewindeke.

Ce qui prouve bien que ces matériaux ne sont guère propres à l'établissement de chaussées vicinales (si ce n'est pour bordures), c'est que les chemins pavés de Baelegem et que l'empierrement effectué vers 1847 avec des pierres de Baelegem, chemin de Scheldewindeke à Baelegem, ont disparu presque entièrement.

M. Van de Velde, bourgmestre de Landscauter, avec qui j'ai aussi conféré, m'a déclaré que l'ancienne carrière, très profonde, qui avait été exploitée dans sa commune, était tout à fait comblée, depuis très longtemps sans doute, parce qu'on n'avait plus à en extraire des matériaux avec bénéfice.

*L'Ingénieur en chef Directeur,*

(S.) CARREZ.

A notre tour nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée.

#### § V.

La première fois que nous nous sommes rendus sur les lieux, et avant d'examiner la propriété d'un cultivateur nommé Charles De Corte, nous avons pris des renseignements chez plusieurs personnes d'âge, sur les anciennes carrières de la commune.

Il nous fut généralement répondu que le territoire de Baelegem, ainsi que celui de plusieurs communes limi-

trophes, ne forment pour ainsi dire qu'une vaste carrière.

A notre demande pourquoi ces carrières étaient restées aussi longtemps abandonnées, nous avons reçu pour réponse que : les propriétaires réduits à leurs propres ressources n'ont pu continuer les exploitations, et que, si des explorations, même encouragées, ont été faites dans les temps récents, elles ont été dirigées ou opérées, pour ainsi dire, dans un esprit de non-réussite.

Visitant ensuite le terrain du sieur De Corte, nous avons constaté toute l'importance du rapport de M. l'ingénieur Carrez, qui n'avait pu examiner que les premières extractions ou la tranchée à son origine. Depuis la visite de cet honorable fonctionnaire, les travaux avaient été poussés plus avant dans la pièce de terre.

La pierre que l'on extrait est le même grès (witten arduyn) d'autrefois. Nous avons l'honneur de vous en soumettre le même échantillon qui, par l'obligeance de notre honorable Président, a pu être examiné par M. le Ministre de l'Intérieur. Il a été remis également à ce haut fonctionnaire un rapport succinct sur nos recherches.

La pierre est solide et résiste à l'action climatique; nous citerons comme preuve cette circonstance : Depuis sept ans la dame Henriette Van der Heyden, à Baelegem, possède en plein air, un bac à pompe mesurant 95 centimètres de longueur sur 65 centimètres de largeur et 55 centimètres de hauteur, de même que deux couronnements de pilier et un seuil de devanture de porte, celui-ci mesurant 1<sup>m</sup>70 de longueur sur 90 centimètres de largeur et 18 centimètres de hauteur. Ces pierres ont été taillées par un nommé Janssens qui travaille actuellement avec De Corte. Elles

proviennent d'une partie de terre, propriété du Bureau de Bienfaisance. Les blocs que l'on découvre au deuxième banc dans la tranchée du terrain de De Corte mesurent en général 2 mètres de longueur. Nous en avons fait dégager deux en notre présence, dont l'un de 1<sup>m</sup>80 — 1.15 — 0.55 à 0.40, l'autre de 1<sup>m</sup>40 — 0.85 — 0.55. Celui-ci se trouvait brisé en terre. Mais ces blocs ne peuvent être transportés hors de la tranchée tels qu'on les soulève. Faute d'outillage, De Corte et Janssens sont forcés de les briser à grand coups de marteau. Que MM. les architectes envoient à Baelegem des ouvriers experts qui fendent et taillent sur place les pierres à peine extraites, et l'on sera étonné du résultat qu'ils obtiennent du seul gisement de De Corte. Cette carrière ou plutôt cette veine mesure plus d'un demi-hectare. La pierre n'ira qu'en s'améliorant à mesure que, par suite d'une certaine ondulation du terrain, elle se trouvera plus profonde.

Le coût des blocs, tels qu'ils sont extraits, revient sur place à 14 francs le mètre cube et au choix jusqu'à 25 francs. Le prix du transport d'un mètre cube de Baelegem à la station de Melle est fixé à 8 francs, soit 1 franc par kilomètre. Nous avons donné les dimensions des pierres obtenues jusqu'à ce jour par De Corte.

L'expérience fait prévoir qu'il en obtiendra d'une mesure plus considérable. En effet, la propriété du Bureau de Bienfaisance susmentionné. . . . . telle que Janssens a pu tailler du cœur d'un bloc le bac à pompe de la dame Van der Heyden.

Il nous a été donné l'assurance qu'une propriété de M. le docteur Bodaert, de Gand, mesurant plusieurs hectares,

renferme des bancs de 60 à 80 centimètres d'épaisseur.

Du reste, rien ne doit vous paraître étrange dans cette dimension, quand on a examiné les vieilles églises de Godveerdegem, Elene, Sottegem et Baelegem, dont les pierres proviennent des anciennes carrières de Baelegem.

Dans le courant de nos investigations, un nouveau gisement nous a été signalé. Le cultivateur De Corte à Baelegem, en faisant creuser un puits à pompe, a rencontré à 2<sup>m</sup>68 un premier banc, et le deuxième à 8<sup>m</sup>41. Ces couches donnent des pierres de même qualité que celles extraites de la propriété De Corte.

Par suite d'une nouvelle communication, notre attention a été attirée sur la propriété de M. Wauters, de Gand ; cette propriété se nomme le Bedtsbeergh, elle est mentionnée dans le cahier des charges des travaux de Saint-Bavon, de 1550.

Nous résumant donc, nous disons, messieurs, que les célèbres anciennes carrières de Baelegem sont de nouveau acquises à la construction et restauration de nos monuments. Mais, messieurs, quels sont les moyens à employer et les voies à suivre pour rendre ces carrières ce qu'elles furent autrefois ?

Dans l'assemblée générale de 1862, notre honorable collègue M. Le Maistre d'Astaing, disait : « Si j'ai bien compris le vœu, il s'agit de faire des sondages, des recherches, pour trouver des carrières qui donneraient une pierre propre à la construction de nos monuments. Je ne puis appuyer cette proposition. Je crois que c'est une affaire à laisser à l'industrie particulière. L'industrie privée est très intéressée à fournir les meilleures pierres et elle fera beaucoup mieux que le Gouvernement en pareilles

circonstances. L'intervention du Gouvernement est donc inutile. »

A notre avis, M. Le Maistre n'avait pas saisi, par suite de la discussion, toute la portée de votre vœu : il ne s'agissait pas de sondages incertains, indéterminés, mais d'explorations dans des territoires historiquement connus. Si le Gouvernement ne peut se livrer par lui-même à l'exploitation, il y a pour lui une obligation morale, c'est celle d'indiquer à l'industrie privée les sources qui ont fourni les matériaux pour la construction de monuments dont le pays a le droit d'être fier. On est obligé de l'amener à n'être plus, sous ce rapport, tributaire de l'étranger.

Mais on peut se demander pourquoi le Gouvernement belge n'entreprendrait pas pour le pays ce que l'Autriche a réalisé pour Venise. On trouve dans le *Moniteur belge*, du 25 octobre 1862, n° 298, pp. 4899, ce qui suit (résumé de cet article) :

Le Gouvernement autrichien, ayant eu connaissance de découvertes faites dans les archives de l'État, que les pierres (marbres) ayant servi à la construction primitive du Palais des Doges et de l'église de Saint-Marc, avaient été tirées de carrières de l'île de Syra, il y fit opérer des sondages, et ces anciennes carrières furent réouvertes et leur produit servait à la restauration de ces deux monuments.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le Gouverneur du Brabant me demande si on a une idée quelconque de la quantité disponible?

M. MORTIER (Gand). — De la quantité exploitable, non,

M. LE PRÉSIDENT. — On sait seulement qu'il y en a en grande quantité.

M. MORTIER (Gand). — Notamment dans le Brabant, à Hekelegem et à Alost.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. l'abbé Maere.

M. L'ABBÉ MAERE. — Les observations que je voudrais présenter à cette assemblée ne contredisent en rien l'étude si intéressante et si exacte que M. l'architecte Mortier nous a communiquée. J'ai étudié de mon côté la question portée à l'ordre du jour et mes recherches ne font que compléter celles de notre confrère.

Mon examen a porté d'abord sur un point de détail : peut-on désigner sous le nom de pierre de Baelegem, le grès blanc employé dans les anciennes constructions de la Flandre? Les alentours de cette question, d'importance secondaire, amènent à quelques résultats intéressants sur les anciens gisements et l'emploi du grès lédien.

Ce grès se rencontre en de nombreux endroits dans la couche de terrain tertiaire que les géologues ont appelée le *lédien*. Il a été exploité dans beaucoup de localités de la Flandre orientale et du Brabant, parmi celles-ci quelques-unes ont possédé des exploitations importantes.

Groupons d'abord les localités qui ont possédé autrefois de ces exploitations, grandes ou petites, ou qui possèdent encore de nos jours quelques bancs de grès lédien.

Un groupe important se rencontre au nord de Sottegem et à l'ouest d'Alost. La pierre qui en provenait était désignée de préférence sous le nom de pierre de taille flamande,



*Vlaamschen arduin*, citons Elene (hameau Nieuwege), Meylegem, Oombergen, Baelegem, Oosterzcele (hameaux Boekhout et Betsberg : ce dernier fournissait une pierre excellente), Hautem-Saint-Liévin, Vlierzele, Lede. A ces diverses localités de Potter ajoute Landskouer et Scheldewindeke (1). Il faut y ajouter aussi le lieu dit Steenberg, entre Ottergem et Erondegem, où un gisement a été découvert récemment.

L'historien de Potter signale d'autres localités, situées au sud de la Flandre, à savoir Nederbrakel (hameau Roeselberg), Renaix (lieu dit Vlenderen), Quaremont, Nukerke, Etichove, Leupegem. Mais en réalité il s'agit d'une pierre d'autre nature, du grès panisélien, au moins dans la plupart des localités de ce groupe. A Quaremont, par exemple, on trouve encore aujourd'hui cette sorte de grès de nature ferrugineuse, qui a été utilisé parfois comme pierre à paver.

M. Mortier nous fait observer que le grès lédien des édifices de la vallée de la Dendre se distingue par une patine rougeâtre qui ne se rencontre pas ailleurs au même degré. Faut-il en conclure que le grès blanc, employé dans ces monuments, a été extrait sur les lieux mêmes? Cette conclusion paraît légitime. Les documents historiques nous apprennent que certains villages de la vallée de la Dendre en amont de Denderleeuw ont fourni de la pierre, mais sans doute en quantité restreinte seulement. Lorsque au xvii<sup>e</sup> siècle l'abbaye de Ninove reconstruisit son église abbatiale, elle chercha d'abord des matériaux dans ses propres terres, au

---

(1) FR. DE POTTER et J. BROEKAERT, *Geschiedenis van de gemeenten der Provincie Oost-Vlaanderen, Arrondissement Gent*, t. I, 1864-1870, Baelegem, pp. 4 et 5.

hameau Gapenberg à Pamel. Une petite carrière avait existé en cet endroit, mais elle paraissait être épuisée et on porta les recherches ailleurs : au hameau Geitenbosch à Santbergen (1).

Ce n'est pas un fait extraordinaire qu'une abbaye entreprenne dans ses propres terres l'extraction des matériaux à bâtir. Les exploitations d'Afflighem et de Grand-Bigard, mentionnées ci-après, étaient des exploitations abbatiales et, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye du Parc, près Louvain, prit à cens un terrain, situé à Eegenhoven et appartenant à l'abbaye de Villers, afin d'y extraire les matériaux nécessaires à la construction de l'abbaye (2).

Une autre zone, riche autrefois en grès lédien, s'étend entre Alost et Bruxelles et, au delà de Bruxelles, dans la direction de Louvain. On peut citer comme lieux d'extraction : Hekelghem (hameau Afflighem et Boekhout), Assche (notamment le lieu dit Poel), Grand-Bigard, Dilbeek, Dieghem, Saventhem, Vilvorde, Peuthy, Steenockerzeel (hameau Humelghem), Nederockerzeel (hameau Lare), Leefdael (hameau Vroyenberg ou Vroenberg), Berthem, Heverlé (hameau Eegenhoven).

Les pierres extraites dans ce groupe de localités sont parfois désignées dans les documents sous le nom de pierre de taille brabançonne, *Brabantschen arduin*. La dénomina-

---

(1) E. SOENS, *De Kerk van Ninove en haar mobielier, Handelingen der Maatschappij van Oudheden en Geschiedenis*, Gent, t. VIII, 1907, pp. 219-220.

(2) DE MOREAU et GORTSTOUWERS, *Le polyptyque de l'abbaye de Villers* (1272), dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 1907, t. XXXIII, p. 137.

tion pierre de taille bruxelloise, *Brusselschen arduin*, désignait plus spécialement la pierre provenant des environs immédiats de Bruxelles, notamment des carrières importantes de Dilbeek et de Dieghem. D'ailleurs, il semble que ces diverses appellations désignaient simplement la provenance des pierres, plutôt que des différences spécifiques. Il n'est pas prouvé, à parler d'une manière générale, que la pierre flamande était considérée comme étant d'une autre nature que la pierre brabançonne.

Nous avons déjà signalé la teinte spéciale que M. Mortier a relevé sur le grès lédien de la vallée de la Dendre. M. Stainier, professeur de géologie à l'Université de Gand, a constaté que le grès brabançon utilisé à l'intérieur de l'église S. Michel à Gand, est identique au grès qu'on exploitait autrefois aux environs de Bruxelles. « Il se caractérise par de petits grains noirs, disséminés dans la masse, qui donnent au parement une nuance légèrement bleuâtre (1). » M. Mortier a caractérisé d'autre part la nature des bancs récemment exploités à Baelegem. Mais il serait malaisé de dire si ces constatations valent pour toute une région ou seulement pour des carrières déterminées.

Les diverses variétés de grès lédiens sont encore peu connues et on peut même se demander si chacune de ces variétés acquiert par l'exposition à l'air et à la lumière cette

---

(1) *Inventaire archéologique de Gand. Eglise Saint-Michel. Intérieur*, par L. CLOQUET, fiche 505, 1909.

La même constatation peut être faite à Audenarde et à Louvain (intérieur des hôtels de ville de ces deux localités).

patine chaude d'un jaune légèrement doré, qui est une qualité appréciée de cette pierre (1).

Le grès lédien n'était pas utilisé dans les constructions anciennes à l'exclusion de toute autre pierre. Dans les édifices construits en pierre blanche de Flandre et de Brabant, on a employé très fréquemment la pierre bleue d'Écaussines, notamment pour les pièces longues posées en délit. C'est ainsi que les colonnes du palais du Grand Conseil, à Malines, ont été taillées en petit granit d'Écaussines (2). Il en est de même des meneaux de fenêtres de nombreux monuments, tels les hôtels de ville de Louvain et Audenarde.

Dans ces derniers édifices et dans beaucoup d'autres, les culs-de-lampe sculptés et la statuaire furent exécutés en pierre d'Avesnes-le-Sec, ville située entre Cambrai et Valenciennes. Le transport d'Avesnes à Louvain, déjà onéreux dans les circonstances ordinaires, le fut davantage en l'année 1455, durant laquelle on travaillait à l'hôtel de ville de l'ancienne capitale du Brabant. En cette année les Gantois, en révolte contre Philippe-le-Bon, entravèrent la navigation des bateaux qui descendaient l'Escaut en destination de Louvain, et le transport dut se faire en partie par voie de terre (3). Malgré ce contretemps l'expédition eut lieu.

---

(1) Dans les monuments de Louvain certaines parties du parement ont l'aspect froid que présentent les parements en pierre de Gobertange. Cependant, on ne signale pas de documents qui établissent que cette pierre ait été employée à Louvain au moyen âge. Une observation analogue a été faite par M. Cloquet pour l'église Saint-Michel, à Gand. (*Note citée*, fiche 507.)

(2) Chan. VAN CASTER, *Ancien palais du Grand Conseil*. (*Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, 1899, t. IX, p. 118 [contrat de 1526].)

(3) E. VAN EVEN, *Louvain monumental*. Louvain, 1895, p. 261-262.

Ce fait prouve le besoin qu'avaient les sculpteurs flamands et brabançons de matériaux venus du sud (1). Il y a là, semble-t-il, un élément qui peut avoir favorisé l'influence française sur notre art, à l'époque où celui-ci n'avait pas encore son individualité propre, c'est-à-dire jusqu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. En effet, quoique Avesnes appartienne à l'ancien territoire des Pays-Bas, elle n'en est pas moins située dans la partie méridionale du pays, plus accessible aux influences de la France que le reste de nos provinces.

D'autre part, nous touchons ici à une des causes pour lesquelles on trouve tant de niches vides dans nos anciens monuments. Ailleurs la statue ou le groupe sculpté sont bien souvent réservés dans le voussoir même ou dans la pierre de parement. En Belgique, la plupart des matériaux employés pour la construction étaient moins propres à la statuaire. La statue ou le groupe sculpté devait le plus souvent être rapporté et rattaché à la niche au moyen de crampons. C'était une occasion pour négliger la pose des sculptures et c'était aussi une cause qui amenait plus facilement leur destruction totale (2).

---

(1) La Vierge du trumeau de l'église Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, est sculptée en pierre de Mézières, pierre jaunâtre de gros grain. Elle date de 1362. Voir L. PHILIPPEN, *Une statue de l'année 1362, Vie diocésaine*, 1910, t. V, pp. 93 et suiv.

(2) Les faits que nous signalons ne sont d'ailleurs pas propres à la partie ouest du pays.

A Tirlemont et dans les villages environnants, on faisait grand usage du grès d'Overlaer, mais on employait en même temps d'autres matériaux. Ainsi au portail de Notre-Dame-du-Lac (1360-1361), ce grès servit avant tout de pierre de remplage « vulsteene ». On avait recours à d'autres matériaux, comme la pierre de Gobertange, pour les parties moulurées. La pierre de Mézières, qui arrivait par la Meuse jusqu'à Namur, servait à

Peut-on déterminer depuis quelle époque les diverses carrières de grès lédien furent en exploitation et quelle fut leur importance relative? Les documents écrits ne permettent pas de résoudre la première des deux questions, mais l'examen des anciens monuments d'architecture y répond jusqu'à un certain point. Nous constatons en effet que les monuments situés dans la contrée même qui possédait des gisements, sont construits en grès lédien dès l'époque romane et la transition romano-gothique. C'est le cas pour certaines églises de villages, aussi bien que pour les monuments élevés dans les villes : l'église Saint-Jacques (tour), les murs d'enceinte et la porte de l'hôpital à Louvain, l'église de Notre-Dame de la Chapelle et le chœur de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, l'hôtel de ville d'Alost, comptent parmi les principaux édifices à mentionner. Cependant, durant longtemps ces exploitations ne prirent que peu d'extension, elles pourvoaient aux besoins des environs immédiats mais ne faisaient pas des expéditions au loin. Lorsque cessa dans les parties de la Flandre et du Brabant dépourvues de pierres, l'usage de se servir dans la construction des églises

---

l'exécution de la sculpture ornementale. (Voir une note de A. VAN GRAMBEREN, dans le *Bulletin des métiers d'art*, 1911, t. X, pp. 137 et suiv.)

Le bassin de la Meuse possédait le beau marbre noir de Dinant, si estimé pour les monuments funéraires. Cependant les tailleurs de pierre mosans préféraient une pierre moins dure pour la sculpture monumentale. Au portail de Huy c'est également la pierre de Mézières qu'ils ont utilisée pour la statuaire.

Dans certaines parties du Brabant on trouve l'emploi simultané du grès blanc et de la pierre ferrugineuse. A Gheel celle-ci servit notamment pour les larmiers, ce qui paraît peu logique.

Ce ne sera donc pas un fait bien nouveau lorsqu'on cherchera davantage l'effet des couleurs dans ces mélanges de matériaux, par l'adoption de l'architecture en briques et pierres blanches.

des rares matériaux de rencontre, tel le *veldsteen* de la Flandre occidentale et de certaines parties de la Flandre orientale (1) et que se généralisât la construction d'églises en pierres, ce furent les carrières riches et faciles à exploiter des environs de Tournai qui fournirent d'abord beaucoup de matériaux. Le calcaire bleu de Tournai fut expédié par l'Escaut et la Lys dans la Flandre tout entière. Audenaerde, Gand, Deynze, Courtrai, virent s'élever aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles des églises en calcaire bleu. D'autres villes plus éloignées font de ce calcaire un usage moins fréquent pour la construction du gros œuvre, mais elles l'utilisent cependant pour certaines parties de la construction. Bruges, Ardenburg (en Zélande), même Gand (église Saint-Nicolas), connaissent l'emploi du tuf d'Alsace. Ypres et Furnes font usage de la brique dès la fin de l'époque romane, mais dans ces villes on trouvera aussi des constructions ou du moins des colonnes, des colonnettes, des triforiums en pierre de Tournai. Cette pierre est employée pour les colonnes et des colonnettes à la cathédrale de Malines, on la retrouve à Anvers. Fait remarquable, à Saint-Hubert en Ardennes, il existe quelques chapiteaux à crochets du XIII<sup>e</sup> siècle qui ressemblent étonnamment, comme forme et comme aspect de la pierre, aux chapiteaux tournaisiens, si différents des chapiteaux de la Meuse à feuilles plaquées contre la corbeille. Il est inutile de rappeler qu'à l'époque où s'exportent ces matériaux à bâtir, les fonts baptismaux et plus tard les dalles funéraires de Tournai s'expédiaient au loin.

---

(1) Il existe plusieurs variétés de *veldsteen* : celui des environs de Gand et de Bruges est différent du *veldsteen* ferrugineux du mont Kemmel, aux environs d'Ypres.

Cependant les carrières de Tournai allaient bientôt subir une rude concurrence. Sous le règne de Jean I<sup>er</sup>, après la conquête du duché de Limbourg (1288), commença le développement de l'industrie et du commerce brabançons. Au xiv<sup>e</sup> siècle, plusieurs villes du Brabant reconstruisirent leurs Halles aux draps. La richesse amena la construction d'autres édifices et par là même le développement des carrières de grès lédien. Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, celui-ci apparaît plus fréquemment dans des contrées qui s'étaient fournies auparavant aux carrières de Tournai (1). Il se retrouve sur les bords de l'Escaut et de la Lys. Au xiv<sup>e</sup> siècle, le chœur de l'église de Deynze est construit en pierres de Tournai, mais les colonnettes engagées qui reçoivent les nervures des voûtes sont en grès lédien. Leurs chapiteaux sont maladroitement taillés, d'après des modèles qui paraissent remonter au xiii<sup>e</sup> siècle.

Le grès lédien est expédié aussi dans le Brabant du Nord et même en Zélande et en Hollande. Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, on le retrouve à Breda et à Bois-le-Duc. En cette dernière ville, qui connaissait la construction en briques dès l'époque romane, il continue à être en concurrence avec des matériaux venus de l'Est (2).

Au xv<sup>e</sup> siècle, la vogue du grès lédien augmente encore. Elle ne fut jamais plus grande qu'à la fin de l'époque

---

(1) M. Ch. De Wulf a donné des renseignements intéressants sur les matériaux employés à l'église Notre-Dame, à Bruges, dans une étude posthume publiée par M. le chanoine ROMMEL, dans les *Annales de la Société d'Emulation*, t. LIV, 1904, pp. 398 et suiv.

(2) Dans le Brabant du Nord et au Nord de la Campine (Postel), on fait usage de tuf, notamment au xiii<sup>e</sup> siècle.



gothique. Les grands monuments de la Flandre : Saint-Martin, à Alost ; Saint-Bavon (nef) et Saint-Michel, à Gand ; Sainte-Walburge (nef), à Audenarde ; les hôtels de ville de Gand et d'Audenarde sont construits alors en ces matériaux. Bien souvent des architectes et des sculpteurs brabançons travaillent dans les villes qui importent leurs pierres.

Là où l'on trouvait au XIII<sup>e</sup> siècle la colonne et le chapiteau en pierre de Tournai, on rencontre au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle la colonne en grès lédien. C'est le cas notamment dans les églises rurales construites en briques des environs d'Ypres. Aux débuts de l'époque gothique, le chapiteau tournaisien à crochets est répandu dans toute la partie est du pays. A la fin de cette époque, le chapiteau brabançon, surtout le chapiteau à une ou deux rangées de feuillages frisés et desséchés, disposés par groupes de deux ou trois, a une vogue toute aussi grande.

Reste à établir de quelles carrières déterminées proviennent les matériaux mis en œuvre dans les différents monuments.

A la suite de cette étude nous avons rassemblé quelques renseignements épars, très incomplets sans doute, mais suffisants toutefois pour éclairer la question qui nous occupe. Nous ne faisons qu'exposer ici les conclusions qui s'en dégagent.

Comme il faut s'y attendre, les documents sont le plus explicite sur les parties de la construction qui exigent les meilleurs matériaux et la plus habile main-d'œuvre. Pour certaines parties, notamment pour la membrure des édifices, les contrats prévoient souvent des matériaux de choix. Toutefois, rien ne permet de supposer que les parties moins

importantes des monuments dont nous parlons soient exécutées en pierre de Gobertange. Nous n'avons rencontré aucun document signalant l'emploi de cette pierre dans ces édifices et il semble légitime de conclure de ce fait qu'en dehors de la pierre d'Avesnes, utilisée pour les sculptures, toutes les pierres blanches qui y sont mis en œuvre, appartiennent à des variétés du grès lédien.

Dans certains cas, notamment à Gand, la pierre brabançonne est employée à l'intérieur des édifices et la pierre flamande à l'extérieur, mais il resterait à déterminer jusqu'à quel point cette règle a reçu une application générale, même dans chacun des monuments en particulier.

Pour ce qui regarde l'importance des carrières, celles des environs de Louvain et de la vallée de la Dendre, aux environs et au sud de Ninove, n'ont jamais, semble-t-il, pris un grand développement. Ils ne suffisent même pas aux nécessités strictement locales (1).

Aux environs d'Alost, les carrières d'Aflighem, qui expédient des matériaux à Alost, à Louvain et à Anvers, avaient une importance plus considérable dès le xv<sup>e</sup> siècle.

La région située à l'ouest d'Alost livre de la pierre blanche dès le xv<sup>e</sup> siècle, à Alost et à Gand. Mais à cette époque ses exploitations ne paraissent pas avoir pris leur complet développement et on se demande si la pierre de Meylegem, employée à l'église Saint-Pierre à Louvain, provient réellement du village flamand qui porte ce nom.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les carrières de cette région paraissent

---

(1) Pour la vallée de la Dendre, le fait devrait être mieux contrôlé que nous n'avons pu le faire.

être devenues plus importantes. Elles expédient de la pierre par toute la Flandre. Le nom de Baelegem revient alors plusieurs fois (1), mais celui de Lede n'est pas moins fréquemment cité et la pierre de Betsberg (Oosterzele), semble être la plus renommée des pierres flamandes.

Cependant le grès lédien des environs de Bruxelles et de Vilvorde et plus particulièrement celui des carrières de Dilbeek, paraît avoir eu de loin la plus grande vogue. Cette région doit avoir possédé de riches et d'excellents bancs de carrière.

La pierre flamande paraît avoir eu peu de vogue dans le Brabant, mais par contre la pierre brabançonne se retrouve au xiv<sup>e</sup> siècle à Termonde, au xv<sup>e</sup> siècle à Anvers, Bois-le-Duc, Alost, Gand, Audenarde. Au xvi<sup>e</sup> siècle les comptes la mentionnent fréquemment à Gand, et plus encore à Audenarde. Au xvii<sup>e</sup> siècle, elle continue à être employée à Gand, simultanément avec la pierre flamande; au xviii<sup>e</sup> siècle nous la retrouvons à Lokeren.

Ces faits nous avertissent que le nom *pierre de Baelegem*, donné vulgairement en Flandre au grès lédien, est inexact et peut même contribuer à accréditer une erreur sur la provenance du grès lédien. Mieux vaudrait donc, si l'on cherche une appellation vulgaire, reprendre l'ancien terme *pierre de taille flamande* (*Vlaamschen arduin*) et désigner sous ce nom aussi bien la pierre blanche de Flandre que celle de la partie flamande du Brabant.

Avant de terminer cette étude, il ne sera pas inutile de

---

(1) Il est possible que les carrières de Baelegem aient eu le plus de vogue à une époque relativement récente, notamment à partir du xvii<sup>e</sup> siècle.

revenir encore sur l'importance des faits qui nous ont occupé, pour l'histoire de notre art.

Durant la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les architectes brabançons exercent une part de plus en plus prépondérante sur l'architecture nationale. Ils élèvent des monuments, non seulement dans toutes les parties du Brabant, mais en Zélande, en Flandre et dans le Hainaut.

A peu d'exceptions près, ces édifices sont construits en grès lédien et ce grès provient fréquemment des carrières brabançonnnes. La pierre et l'architecte se recommandent en quelque sorte mutuellement, ils contribuent l'un et l'autre à l'expansion de l'architecture brabançonne. La pierre amène aussi avec elle les ouvriers qui la travaillent. Souvent des tailleurs de pierre brabançons exécutent les chapiteaux, les galeries, les pinacles, différents éléments de la membrure dans les édifices flamands. Dans certains cas même, des pierres sont expédiées toutes sculptées des carrières du Brabant. Il y a là une cause modeste qui contribue pour sa part à la vulgarisation de certaines formes adoptées par l'architecture brabançonne.

Grâce à ces tailleurs de pierre, les mêmes moulures, les mêmes chapiteaux, la même sculpture ornementale, ont été repris plus facilement dans les monuments des Pays-Bas à la fin du moyen âge.

### NOTES JUSTIFICATIVES

Heverlé, *Abbaye du Parc*. 1272. L'abbaye extrait des pierres à Eegenhoven, hameau de Heverlé.

DE MOREAU et GOETSHOUWERS, *Publication citée* (polyp-tyque de 1272).

1293 et 1294. Les pierres blanches proviennent de Eegenhoven, Berthem et Humelghem (Steenockerzeel).

F.-J. RAYMAEKERS, *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc*, dans *Revue catholique*, t. XVI, 1858, p. 531 (comptes de l'abbaye).

Louvain, *Église Saint-Pierre*. D'après les comptes, datés de 1433 à 1440, les pierres proviennent de Ten-Poele (hameau de Assche?), Humelghem (Steenockerzeel), Meylegem (près Boucle-Saint-Denis?), Afflighem (Hekelghem).

Voir E. VAN EVEN, *Louvain monumental*, Louvain, 1895, p. 321.

1483. Extraction de pierres à Leefdael.

1490. Id. à Vroenbergem (Leefdael).

VAN EVEN, p. 335.

*Hôtel de ville*. 1448-1459 (Actes scabinaux). Le grès lédien employé dans la construction provient de Dieghem, Dilbeek, Lare (hameau de Neder-Ockerzeel?) et Grand-Bigard.

VAN EVEN, pp. 261 et 262.

Anvers, *Église Notre-Dame*. Les matériaux de construction proviennent en partie des carrières d'Afflighem.

DE POTTER, *ouvrage cite*, *Balegem*, p. 5.

Bois-le-Duc, *Église Saint-Jean*, 1478-1480. Les matériaux proviennent en partie de Dilbeek et de Bruxelles, une certaine quantité est chargée sur bateau à Malines et à Anvers.

1534-1535 et 1540-1541. De la pierre de taille de Vilvorde, arrive toute taillée à Bois-le-Duc.

C.-F. SMITS, *De Kathedraal van 's Hertogenbosch*. Bruxelles, 1907, pp. 129 et 226.

Hoogstraeten, *Eglise Sainte-Catherine*, 1531. Un bateau transporte de Bruxelles à Breda des remplages de fenêtres (extrait de compte).

E. ADRIAENSENS en G. SEGHERS, *De Collegiale Kerk van de H. Katharina te Hoogstraeten*. Hoogstraeten, 1895, p. 47, note 3.

Alost, *Eglise Saint-Martin*. 1442. Pierre de taille d'Afflighem achetée pour des restaurations.

DE POTTER, *ouvrage cité*, *Stad Aalst*, t. III, 1875, p. 167.

1447. Transept et nef reconstruits avec de la pierre de Betsberg et de Vlierzele.

*Ibid.*, p. 168 (extrait du *Schepenboek*).

1483. On utilise des pierres des carrières de Vilvorde.  
*Ibid.*, p. 170 (d'après les comptes communaux).

1534-1535. Piliers en pierres de Lede et de Boekhout (sous Hekelghem).

*Ibid.*, p. 174 (extrait du *Schepenboek*).

*Hôtel de ville*. 1422. Pierre d'Afflighem utilisée dans la construction du beffroi.

CH. PIOT, *L'ancien hôtel de ville d'Alost*, *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie*, 1865, t. IV, p. 251 (extrait de compte).

1474-1475. Garde-corps et colonnes du perron exécutés par un tailleur de pierre d'Afflighem.

*Ibidem*, p. 252 (extrait de compte).

Ninove, *Église abbatiale*. 1715. L'abbaye exploite une carrière à Santbergen. Une carrière à Pamel était épuisée.

SOENS, *loco citato*.

Santbergen. L'église serait construite en partie avec de la pierre de Lede.

DE POTTER, *ouvrage cité*, 5<sup>e</sup> série, t. V, 1900, *Santbergen*, p. 21.

Termonde. *Beffroi*. 1377-1378. La ville conclut un accord avec un maître-maçon de Vilvorde par les maçonneries et les matériaux nécessaires à leur exécution.

N. DE PAUW, *Histoire de la construction du beffroi de Termonde*, *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2<sup>e</sup> série, t. VI, 1894, pp. 279 et suiv. (comptes).

*Église Notre-Dame*. xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. La pierre blanche provient des carrières de Moortzele d'après DE POTTER, *ouvrage cité*, *Balegem*, p. 5.

Lokeren, *Église Saint-Laurent*. 1719. Les comptes mentionnent des livraisons de pierre de Bruxelles. Deux tailleurs de pierre de Lede livrent les pierres de taille des colonnes et des arcades.

*Ibidem*.

Gand. *Église Saint-Bavon*, 1405. Les meneaux d'une

fenêtre du chœur seront exécutés en bonne pierre de Bruxelles (1).

DE POTTER, *ouvrage cité, Stad Gent*, t. V, p. 307 (contrat).

1550. L'adjudication pour la construction de la nef prévoit la livraison de pierre blanche brabançonne double et simple et de pierre flamande du meilleur banc.

Pour les arcatures, gardes corps, etc., il faudra de la pierre de Betsberg, Lede, Oosterzele, Vlierzele ou Baelegem.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Les églises de Gand*, t. I. Gand, 1857, pp. 243 et suiv. (cahier des charges).

*Église Saint-Nicolas*. 1406. Un maçon de Steenockerzele entreprend la restauration de la tour avec de la bonne pierre de Dieghem.

DE POTTER, *Stad Gent*, t. III, p. 166 (extrait de l'acte).

1661. Restauration de fenêtres, de bandeaux, etc., avec de la pierre de Baelegem et de la pierre brabançonne.

*Ibidem*, p. 171.

*Église Saint-Michel*. 1413-1414. Pierres de Dieghem livrées par un tailleur de pierres de Vilvorde, pour restaurer la tour. Le même document mentionne la construction de six colonnes et trois arches.

DE POTTER, *Stad Gent*, t. VII, p. 390 (extrait de compte).

1539. Un bourgeois de Lede s'engage à livrer de la pierre de taille flamande de Betsberg, ou d'ailleurs, mais équiva-

---

(1) Le texte ajoute : *Ende tharnasch van den vormen zal wesen van goeden steenen van Leets*. Il s'agit sans doute des remplacements du tympan de la fenêtre. La pierre de Leets ou Loots est la pierre d'Avesnes.



lente en qualité, pour la construction du porche d'entrée sous la tour, y compris deux colonnes engagées à l'intérieur.

*Ibidem*, p. 392 (contrat).

Après 1648 on exécute des travaux dans la nef avec de la pierre d'Oombergen et de Baelegem.

*Ibidem*, p. 392.

1658. Le *Resolutieboek* mentionne une adjudication de trois arches de la tour à exécuter en pierre de Baelegem ou de Houthem.

*Ibidem*, p. 397.

1668-1672. Un tailleur de pierres de Baelegem s'engage à livrer pour la tour cent marches d'escalier, ainsi que les arcs des fenêtres.

*Ibidem*, p. 396 (*Resolutieboek* de l'église).

1672-1673. Pierre de taille du Brabant livrée pour la construction de la tour.

*Ibidem*, p. 396 (cite les comptes).

*Halle aux draps*. 1426-1437. Les comptes mentionnent l'intervention d'ouvriers de Bruxelles et la livraison de pierres de Bruxelles.

*Ibidem*, t. V, pp. 224 et suiv.

*Hôtel de ville*. 1484. Deux bourgeois de Vlierzele livrent les pierres pour la construction de la nouvelle chambre échevinale. Les feuillages sculptés sont exécutés en pierre de Betsberg.

DE POTTER, *Baelegem*, p. 5.

1521. Grès lédien brabançon et flamand, provenant

notamment de Vilvorde, employé pour la construction du nouvel hôtel de ville.

DE POTTER, *Gent*, t. I, p. 207.

*Maison des bateliers*. 1530. Le contrat pour l'exécution des maçonneries exige pour certaines parties la pierre de taille flamande, pour d'autres de la pierre brabançonne.

DE POTTER, *Gent*, t. II, pp. 305-306.

Audenarde, *Église Sainte-Walburge*. 1495. Des marchands bruxellois livrent la pierre de taille pour la construction de la tour.

L. VAN LERBERGHE et J. RONSSE, *Audenaerdsche Mengelingen*, Audenarde, 1845, t. II, p. 24 (comptes).

1498. Un tailleur de pierres de Bruxelles sculpte les ornements de la tour. Les marchands de Bruxelles n'exécutent pas les contrats de livraison des pierres.

E. VAN CAUWENBERGHE, *L'église de Sainte-Walburge à Audenarde*, dans *Messenger des sciences historiques*, 1857, pp. 223 et 225 (comptes).

1510. Willem de Ronde, tailleur de pierres à Bruxelles, doit livrer trois colonnes, des fenestrages, des larmiers, etc., en bonne pierre de taille de Bruxelles.

VAN LERBERGHE, *volume cité*, pp. 29 et suiv. (contrat).

1510. Contrat analogue pour deux colonnes et cinq arches. *Ibidem*, pp. 31 et suiv.

1512. Énumération de colonnes, chapiteaux, bases et pierre de taille non sculptée (rauwen ordun), livrés par le même, habitant Vilvorde.

*Ibidem*, p. 32 (acte scabinal).

1513. Willem de Ronde livre les pierres pour la construction de la nef.

*Ibidem*, p. 27 (comptes).

*Hôtel de ville*. 1526-1527. Willem de Ronde, tailleur de pierres à Vilvorde, livre la pierre de Bruxelles pour la construction. Il livre aussi de la pierre d'Ecaussines.

*Ibidem*, t. III, p. 322 (comptes).

1528. Un batelier a amené de Vilvorde une livraison de pierres.

*Ibidem*, p. 345.

1531. Transport de Bruxelles par Gand à Audenarde d'une clef de voûte, percée d'une ouverture, pour le beffroi.

*Ibidem*, p. 421.

1531. Un messager est envoyé à Bruxelles chez les fournisseurs de pierre de taille (c'est-à-dire chez Willem de Ronde et Cornelis Van Pe).

*Ibidem*, p. 424.

1531. Pierres de taille pour galeries, amenées du Brabant par chariot.

*Ibidem*, p. 427.

1531. Un griffon et un lion transportés de Bruxelles à Audenarde, livrés par Willem de Ronde.

*Ibidem*, p. 451.

1533. Une marche d'escalier en pierre blanche transportée de Nieuwege (Elene).

*Ibidem*, p. 465.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole?

M. DE NOYETTE (Flandre orientale). — Messieurs, je suis excessivement heureux d'avoir pris connaissance du rapport de M. de Ceuleneer. Comme vous, je trouve que ce rapport est très utile et qu'il faudrait lui donner un peu plus de publicité que celle qu'il a reçue.

Pour la restauration et la reconstruction d'églises et de certains monuments, le grès lédien, dit « pierre de Baelegem », est un produit excellent, et les explications de M. Mortier le prouvent suffisamment.

Mais faut-il employer l'expression « grès lédien » ou bien celle de « pierre de Baelegem », qui est le terme technique? Tout le monde connaît cette pierre.

Souvent les entrepreneurs se servent de pierres provenant de démolitions de vieilles maisons ou de vieux ponts, et cela pour le motif que la pierre de Baelegem est souvent très difficile à extraire. Il arrive parfois aussi que des entrepreneurs disent : nous préférons employer la pierre de France. Il arrive aussi qu'une adjudication se fait, mais l'adjudicataire, devant les difficultés, trouve préférable de ne pas commencer les travaux. Le cas s'est déjà présenté : un entrepreneur m'a écrit qu'il attendait pour commencer un travail jusqu'à ce que l'on ait découvert de la pierre de Baelegem provenant du tracé d'un chemin de fer. Le cas s'est déjà présenté, car on en a rencontré, en effet, dans les environs de Landen.

En ce qui concerne notamment l'église Saint-Michel, le cahier des charges ayant été approuvé, les travaux ne furent

pas commencés parce que la Fabrique d'église s'y est opposée.

A Gand, elle est composée d'un curé puissant — notez qu'il s'appelle Puissant. (*Rires.*) — Il comprend, en outre, un président de la Chambre, un général de la garde civique, un greffier provincial, un comte de Hemptinne. Voilà des hommes instruits, capables et intelligents. Cela n'empêche que la Fabrique d'église, jusqu'à ce jour, n'a pas pris de détermination parce qu'elle entend employer de la pierre de Reffroy. Je suis tout à fait disposé à répondre à mon entrepreneur : si vous trouvez que le cahier des charges n'est pas assez précis, je le modifierai. J'ai employé ce terme-là, mais en droit je suis certain d'avoir raison. Je viens d'apprendre, par le rapport de M. Mortier, des exemples qui me le prouvent.

Si j'avais su que l'on se serait occupé aujourd'hui de cette question, j'aurais demandé à un architecte de Bruxelles de m'en écrire. Voilà un an que les travaux sont arrêtés, que je suis ridiculisé par ce fait, et c'est pour cela que je demande de donner un peu plus de publicité au rapport qui nous a été adressé.

J'ai demandé à la Commission royale de bien vouloir intervenir auprès de la Fabrique d'église.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle ne l'a pas fait parce qu'elle est tout simplement prudente; c'est aux administrations intéressées à nous saisir de l'affaire, ainsi que nous vous l'avons écrit.

Votre seconde conclusion, je pense, est que la Fabrique d'église se refuse à employer de la pierre de Baelegem et

qu'elle entend employer de la pierre de Reffroy? Si elle persiste dans cette idée, dites-lui bien qu'elle fasse son choix avec les plus grandes précautions.

M. DE NOYETTE (Flandre orientale). — Assurément.

M. LE PRÉSIDENT. — Car, à l'église de Saint-Boniface, d'Ixelles, où la pierre de Reffroy a été mise en œuvre à la façade, il y a soixante ans, j'ai pu enlever à la main la tête d'une statue sculptée dans la pierre susdite, sans compter d'autres expériences tout aussi désastreuses.

M. L'ABBÉ MAERE (Gand). — Je demande un instant de nouveau la parole, parce que j'ai oublié tout à l'heure de dire un mot de la question des niches vides, question qui a été traitée déjà l'année dernière.

En effet, des niches restent bien souvent vides parce que, bien souvent aussi, toutes les figures sont taillées dans la pierre même. Si, en Belgique, comme nous venons de le dire, la pierre employée pour la construction et pour la sculpture est, en général, la pierre de taille flamande, que nous utilisons aussi pour la sculpture des figures, c'est pour cette raison que l'on utilisait autrefois aussi les pierres de France, mais quand on touchait aux figures, il arrivait que des parties restaient entre les mains.

M. MATTHIEU (Hainaut). — Messieurs, je désire aussi faire une petite rectification.

L'influence française n'était pas du tout dans les goûts du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles, et je fais remarquer qu'à cette époque

Valenciennes était une ville belge et que c'était même une ville flamande.

M. LE PRÉSIDENT. — Il nous resterait, messieurs, à examiner encore une seule question : celle relative aux inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics. Hélas ! je n'ai rien de nouveau à vous communiquer. Nous avons donc appelé votre attention, messieurs, par notre circulaire du 23 juillet dernier, sur l'opportunité qu'il y aurait à mettre à l'ordre du jour de notre assemblée générale la question des émaux et des tapisseries.

M. Destrée et le Comité provincial du Brabant ont, en outre, suggéré l'idée de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée de 1911, la question de l'esthétique des villes. Le résumé en serait rédigé *ad hoc*. Voyez-vous un inconvénient à ce qu'il en soit ainsi ? Si l'assemblée générale décide qu'il en sera ainsi, ces questions seront soumises à l'assemblée de 1911. (*Adhésion.*)

M. BRUNFAUT (Bruxelles). — Messieurs, je crois que des mesures spéciales devraient être prises en ce qui concerne la mise à l'étude des plans des villes. Mais, comme dans la situation actuelle, nous nous heurterions à des difficultés sans nombre, cela n'est pas possible sans que des dispositions spéciales soient prises, d'autant plus que les échecs que nous avons subis sous ce rapport depuis vingt ans perdureront.

On devrait examiner la question au sujet du point de savoir quelles sont les mesures, soit législatives, soit administratives, qu'il y aurait lieu de prendre afin d'avoir une législation à laquelle les villes seraient tenues de se référer.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demanderai, messieurs, avant tout, d'être pratique. Ce n'est jamais qu'un vœu que nous pourrions émettre à cet égard. Mais il faudrait qu'il fût rédigé d'une façon précise. Si vous ne l'avez pas fait, je demanderai de le rédiger et de nous l'adresser.

M. BRUNFAUT (Bruxelles). — Il s'agit de pouvoir assimiler les plans des villes aux plans des monuments. La question est très simple.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien ! écrivez-nous en ce sens ; envoyez-nous fût-ce un avant-projet de loi.

La parole est à M. le comte de Briey, Gouverneur du Luxembourg, qui demande à dire quelques mots.

M. DE BRIEY (Gouverneur du Luxembourg). — Messieurs, je crois devoir entretenir, pendant quelques instants, l'assemblée d'une question dont j'ai déjà dit quelques mots lors de la réunion préparatoire de samedi dernier. Je crois nécessaire d'y revenir parce que je me trouve ici dans une assemblée qui réunit beaucoup d'admirateurs de l'ancien et du beau, et la présence de M. le Ministre des Sciences et des Arts est pour nous le présage d'une sollicitude toute spéciale de sa part pour toutes les questions qui touchent au domaine de l'archéologie. Je crois que le moment est venu de parler d'un objet qui intéresse particulièrement la Commission provinciale du Luxembourg.

Nous n'avons pas, malheureusement, dans notre pro-



vince, beaucoup de souvenirs des temps anciens. Mais, parmi ces souvenirs, il en est un auquel le Luxembourg tient tout particulièrement : c'est l'abbaye d'Orval. Cette abbaye, beaucoup d'entre vous la connaissent ou plutôt en connaissent les vestiges, les ruines qui en restent. En tous cas, que l'on soit Luxembourgeois ou que l'on soit Belge, nous devons tenir, autant que possible, à la conservation de ces ruines. Cependant, j'ai appris que, tout récemment, une communauté française était sur le point de vouloir acheter ces ruines, mais au lieu de les réédifier ou de tâcher de leur donner un cachet ancien, il est question de jeter tout par terre et de construire une abbaye en style moderne. Ce serait pour nous, qui possédons, dans le Luxembourg, si peu de vestiges des temps anciens, un véritable scandale.

Nous sommes éloignés de Bruxelles et notre voix ne peut y arriver que comme un écho lointain. Elle a donc peu de chance d'être entendue. Mais si la Commission royale des Monuments et surtout si son distingué et éminent président voulait prendre notre cause en main et s'associer au souhait qui, dans l'esprit de tous les Luxembourgeois, est de voir le Gouvernement restaurer les parties de cette abbaye qui sont encore un peu bien conservées ou de racheter celle-ci et de la remettre un peu en état, de façon à nous conserver ce précieux souvenir luxembourgeois, nous en serions très heureux.

Je fais donc appel à l'Assemblée générale et à son Président, et je souhaite qu'ils veuillent bien émettre le vœu dont il s'agit et qui nous donnera pleine satisfaction. Mais mon plus grand désir serait que M. le Ministre voulût bien

examiner et exécuter très rapidement le projet qui nous tient à cœur depuis plusieurs années. Je le souhaite personnellement également de tout cœur et je voudrais que ce projet fut réalisé le plus promptement possible. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'aurai bien soin de rendre compte à M. le Ministre des Sciences et des Arts de la motion que vient de nous présenter M. le Gouverneur du Luxembourg, comte de Briey. Il est convenu que l'Assemblée générale n'émet ni vote, ni vœu. Celui qui vient d'être formulé, je le qualifierais bien volontiers du nom de « vœu national ». (*Applaudissements.*)

Si les ruines de l'abbaye d'Aulne et celles de Villers sont des plus remarquables, celles de l'abbaye d'Orval ne leur sont pas inférieures, au contraire. Elles témoignent, comme l'admirable église voisine d'Avioth (Ardennes françaises), de l'influence rémoise. C'est un spécimen, unique en Belgique, qu'il nous faut sauver, comme le disait si bien tout à l'heure l'honorable Gouverneur du Luxembourg.

M. DE BRIEY, Gouverneur du Luxembourg. — Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, avant de lever la séance, je tiens à féliciter, en votre nom à tous, notre distingué collègue, M. Brunfaut, de sa nomination comme membre effectif de l'Académie de Belgique, et en l'absence de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, je prie MM. Janlet

et Brunfaut de bien vouloir remercier le chevalier Marchal, au nom de la Commission royale, pour l'hospitalité qu'il a bien voulu nous accorder une fois de plus.

Jusqu'en octobre 1911, messieurs, s'il plait à Dieu !

-- La séance est levée à 5 3/4 heures.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

---

### SÉANCES

---

des 5, 12, 19 et 26 novembre; des 3, 10, 17, 24 et 30 décembre 1910.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé les projets concernant :

1° La décoration picturale des trois chœurs de l'église de Eglise de  
Sainte-Walburge,  
à Audenaerde. Sainte-Walburge, à Audenaerde (Flandre orientale); auteur, M. Bressers.

Le Collège estime cependant qu'il convient d'adopter pour les courtines la tonalité de l'*ontwerp B* (voir la frise courant sous le seuil des fenêtres).

De même, pour toute cette frise, la Commission préfère le dessin de l'*ontwerp B*, avec la tonalité de l'*ontwerp A*.

Cette tonalité A devra remplacer également celle, trop blanche, de la partie supérieure des murs.

Les chainages des fenêtres devront être supprimés et remplacés par la teinte plate du mur.

Les arêtes du triangle, formé par la décoration de l'arc triomphal, devront disparaître.

L'introduction d'un fond d'or dans les deux énormes

segments laissés vides par le dispositif de cette décoration, solliciterait utilement l'attention de l'auteur.

Celui-ci a été invité à bien accentuer les tons au cours de l'exécution définitive du travail ;

Église de  
Sainte-Walburge,  
à Audenaerde.

2° Le placement d'un vitrail dans la chapelle de Notre-Dame des Douleurs à l'église de Sainte-Walburge, à Audenaerde (Flandre orientale); auteur, M. Ladon ;

Eglise  
des SS. Pierre  
et Paul,  
à Ostende.

3° L'exécution de vitraux pour la chapelle royale et la galerie y attenante à l'église des SS. Pierre et Paul, à Ostende (Flandre occidentale); peintre-verrier, M. Ladon.

— La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

Chapelle  
de Charneux.

4° La décoration picturale de la chapelle de Charneux, commune de Harsin (Luxembourg); auteur, M. Meunier ;

Eglise de  
Sainte-Walburge,  
à Audenaerde.

5° Le placement de deux verrières dans le bas-côté sud de l'église de Sainte-Walburge, à Audenaerde (Flandre orientale), sous réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur adoptera pour la fenêtre n° I la forme des médaillons employée dans la fenêtre n° II ; peintre-verrier, M. Ladon ;

Eglise  
de Notre Dame,  
à Saint-Troud.

6° Le placement d'un vitrail dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg); auteur, M. Bardenhewer ;

Hôtel de ville  
d'Hoogstraeten.

7° L'esquisse du premier panneau des nouvelles peintures murales projetées pour l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers); auteur, M. Boom.

L'attention de l'artiste a été appelée sur la nécessité d'étendre la scène principale au détriment des scènes latérales, qui sont trop importantes.

Il conviendra, en outre, au cours de l'exécution, d'améliorer la perspective en plusieurs points, notamment au droit du tombeau, et de soigner tout particulièrement les détails ;

8° Le placement de vitraux dans l'église de Goé (Liège;

Eglise  
de Goé.

9° L'exécution de peintures murales à l'église de Dender-  
leeuw (Flandre orientale); auteur, M. Bressers;

Eglise  
de Denderleeuw.

10° Le placement de vitraux dans l'église de Meerendré  
(Flandre orientale); auteur, M. Ladon.

Eglise  
de Meerendré.

La Commission ne voit pas d'inconvénient à ce que la  
Fabrique fasse exécuter les figures centrales en premier  
lieu.

Elle estime, néanmoins, qu'il conviendra de placer les  
parties latérales dès que les ressources le permettront;

11° La décoration picturale de l'église de Kemseke  
(Flandre orientale); auteur, M. Van Lancker.

Eglise  
de Kemseke.

Le Collège estime qu'il conviendra de supprimer, au  
cours des travaux, les claveaux figurés aux arcs de  
fenêtres.

La polychromie du fond des excavations dans lesquelles  
sont placés les autels latéraux, devra être simplifiée par la  
suppression des arcatures.

La litre qui surmonte ces arcatures supprimées devra être  
élargie.

Les médaillons représentés sur le même projet devront  
être dessinés dans le style de l'édifice;

12° La décoration picturale de l'église de Watervliet  
(Flandre orientale); auteur, M. Janssens;

Eglise  
de Watervliet.

13° Le placement de vitraux dans l'église de Meerdonck  
(Flandre orientale); auteur, M. Niclaus;

Eglise  
de Meerdonck.

14° La décoration picturale de l'église de Nieuwerkerken  
(Limbourg); auteur, M. Tassin;

Eglise de  
Nieuwerkerken.

15° Le placement de vitraux dans l'église de Nieuwer-  
kerken (Limbourg); auteur, M. De Vuyst;

Eglise de  
Nieuwerkerken.

Eglise  
de Herck-  
Saint-Lambert.

16° L'exécution d'un vitrail pour l'église de Herck-Saint-Lambert (Limbourg); auteur, M. Osterrath;

Eglise  
d'Achel.

17° Le placement de vitraux dans l'église d'Achel (Limbourg).

Eglise de  
Saint-Gommaire,  
à Lierre.

— Il a été procédé, le 5 novembre 1910, à l'examen des modèles de deux statues de saints à exécuter pour les niches des contreforts du côté nord du chœur de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers).

MM. Van Leemputten, Opsomer, Donnet et le chanoine Laenen, membres correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que, tout en étant d'une exécution irréprochable, ces statues ne font pas assez corps avec l'édifice.

Elles débordent des niches où elles sont placées, et sont d'ailleurs trop grandes.

L'auteur obtiendrait de meilleures proportions s'il possédait dans son atelier la maquette d'une niche en grandeur naturelle.

Il a été convenu d'appeler son attention sur la convenance de donner aux saints représentés les attributs qui les caractérisent :

Sainte Gertrude se représente généralement ayant à ses pieds plusieurs souris.

Saint Amand tient la crosse de la main droite, alors qu'il devrait la tenir de la main gauche.

Le sudarium manque à cette crosse.

L'auteur devra produire de nouvelles œuvres en tenant compte des observations précitées.

Une visite au chantier a fait constater que le projet de

construction de nouvelles fenêtres, pour le pignon du transept nord, semble offrir de trop grandes dimensions. Il y a lieu de leur attribuer les mêmes proportions que celles des fenêtres du transept sud, à moins que des traces n'aient été découvertes au nord, se rapportant aux dimensions critiquées.

L'architecte devrait faire une nouvelle étude de ces fenêtres avant que l'on procédât à l'exécution.

La Fabrique d'église de Saint-Gommaire, paraissant ignorer l'arrêté royal du 23 août 1824, fait actuellement placer, sans aucune autorisation, de nouvelles orgues sous l'arcade nord (face au chœur) du remarquable jubé que possède l'église.

Le Collège estime que ces orgues devront être enlevées et établies dans un autre endroit de l'église, l'effet produit dans le lieu choisi étant déplorable.

Il conviendra toutefois qu'un projet, élaboré dans ce sens, soit soumis à l'appréciation de la Commission royale.

— Il a été procédé, le 23 novembre 1910, à l'examen d'une nouvelle chaire de vérité et d'un vitrail ancien dans l'église de Saint-Léonard (Anvers).

Eglise  
de Saint-Léonard.

MM. Donnet, Van Leemputten et Opsomer, membres correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que l'exécution de la chaire pourrait rappeler le travail de la pierre mise en œuvre, d'une façon plus parfaite.

Néanmoins, à part les colonnettes d'angles, qui sont un peu robustes, mais qui seront modifiées, ce travail est bien exécuté et justifie la liquidation des subsides promis.

Le fragment de vitrail ancien, dont l'examen faisait l'objet



de la visite, représente la Vierge et l'Enfant Jésus et porte la date de 1624.

Cette figure occupe la lumière centrale de la première fenêtre Est, du bas-côté Nord et sera incessamment encadrée de grisailles dues à M. Ladon.

L'ensemble de cette verrière est heureux et peut servir de type pour l'exécution des autres vitraux.

L'attention des délégués ayant été appelée sur la clôture actuelle du cimetière, devant l'entrée principale de l'église, il a été décidé que la grille et les montants en maçonnerie seraient supprimés et que le mur ancien serait rétabli dans son état primitif.

Hôtel de ville  
d'Anvers.

— Il a été procédé, le 8 décembre 1910, à l'examen sur place d'un essai de fixage, effectué par MM. Devriendt et Van Leemputten, aux peintures murales de la Salle Leys à l'hôtel de ville d'Anvers.

M. Hymans, membre du Comité mixte des objets d'art; M. Devriendt, membre correspondant du Brabant, et MM. Rosier, Van Leemputten, Opsomer, Bilmeyer, Blomme, Vander Ouderaa et le chanoine Laenen, membres correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que l'essai dont il s'agit a été effectué avec d'infinies précautions aux parties rouges d'une écharpe et d'une lance dont sont munis les personnages représentant Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, et Henri de Lotharingie, au-dessus d'une porte.

Les résultats obtenus ne sont pas complets; si le fixage n'est que partiel, la tonalité, elle, est restée intacte.

L'essai tenté précédemment, au moyen de la cire, a dû être définitivement abandonné.

Cet enduit ne pénètre dans le crépissage que sous l'action de la chaleur et dans ce cas prend du luisant et monte le ton.

MM. Devriendt et Van Leemputten, continuant leurs recherches, ont découvert un ingrédient sur lequel ils fondent le plus grand espoir.

Une application en sera faite incessamment.

Il a été constaté que les peintures continuent à être parsemées çà et là de soufflettes, provoquées par l'extinction de la chaux vive employée, à tort ou accidentellement, dans les travaux de crépissage.

Quelques-unes de ces soufflettes présentent actuellement de petites excavations de plusieurs centimètres de diamètre.

L'Administration communale devrait, par mesure de prudence, charger un artiste de talent de l'exécution d'une copie fidèle de ces remarquables peintures.

Il y aurait lieu également, pour cette Administration, de remplacer avantageusement le bandeau en étoffe sous le linteau de la cheminée et de faire atténuer par des glacis les dorures trop vives du lambris.

Il reste entendu qu'il ne peut être permis, sous aucun prétexte, de procéder à des nettoyages de ces peintures.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

- 1° L'exécution d'une niche destinée à orner le frontispice

au-dessus de l'entrée principale des Halles de Bruges (Flandre occidentale).

Le Collège estime qu'il conviendra de donner à la niche une hauteur plus grande de manière que la tête de la Vierge ne se confonde plus avec l'écaille qui décore la partie supérieure du fond.

L'attention de l'auteur a été appelée sur la nécessité d'encastrier dans la maçonnerie les pierres mises en œuvre pour l'exécution du travail; architecte, M. Vierin;

Travaux  
de Bruxelles.

2° L'établissement d'un passage couvert entre le palais du Roi et l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles; architecte, M. Henninx;

Travaux  
du Val de Dieu.

3° La reconstruction du pont établi sur la Berwinne à Val-Dieu (Liège); architecte, M. Lohest.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

La Commission a revêtu du visa les projets concernant :

Travaux  
de construction  
et de restauration  
de presbytères.

1° La restauration du presbytère d'Alden-Eyck (Limbourg); architecte, M. Karel Gessler;

2° La construction d'un presbytère à Eeckeren (Anvers); architecte, M. Gife;

3° Les travaux de réparations à exécuter au presbytère d'Haastière-par-delà (Namur); architecte, M. Verraart;

4° La restauration du presbytère de Sart-Lierneux (Liège); architecte, M. Jamar;

5° La construction d'un puits au presbytère de Remoiville, commune de Hompré (Luxembourg);

6° L'exécution de travaux au presbytère de Cugnon (Luxembourg); architecte, M. Richard;

7° Les travaux supplémentaires à effectuer au presbytère d'Orgeo (Luxembourg); architecte, M. Richard;

8° La restauration du presbytère de Senseruth (Luxembourg); architecte, M. Miest;

9° La construction d'un presbytère à Wegnez (Liège), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 15 octobre 1910.

Il conviendra, en outre, au cours des travaux, de supprimer l'arc de décharge qui surmonte la porte d'entrée; architecte, M. Sarlet;

10° Les travaux à effectuer au presbytère d'Ucimont (Luxembourg);

11° La restauration du presbytère de Solwaster (Liège); architecte, M. Hanssens;

12° La construction d'un presbytère décanal à l'usage de la paroisse de Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Viérin;

13° La restauration du presbytère de Ploegsteert (Flandre occidentale);

14° La construction d'un presbytère à Saint-Genois (Flandre occidentale);

15° La restauration du presbytère de Rymenam (Anvers); architecte, M. Careels.

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis un avis favorable sur les projets concernant :

1° La construction d'une église dans la nouvelle paroisse

Église  
de Saint-Joseph,  
à Hoboken.

de Saint-Joseph, à Hoboken (Anvers), sous réserve qu'au cours des travaux l'architecte augmentera la hauteur des fenêtres du transept et donnera conséquemment plus d'élévation à la voûte.

L'attention de l'auteur a été appelée sur la dimension insuffisante du diamètre des colonnes de la nef; architecte, M. Van Rompaye.

La Commission estime qu'il y a lieu de proposer à la Société immobilière, qui a fait les lotissements, de vouloir bien modifier ceux-ci de façon à pouvoir orienter l'église.

Le baptistère devrait alors être établi au nord ;

Eglise  
de Sarolay.

2° La construction d'une tour à l'église de Sarolay (Liège), sous réserve de supprimer les chéneaux prévus à la base de la flèche; architecte, M. Lieutenant ;

Eglise  
de Huysinghen.

3° L'établissement d'une grille devant l'église de Huysinghen (Brabant), sous réserve de disposer les pointes en manière telle qu'elles soient défensives sans être offensives; architecte, M. H. Lemaire ;

Eglise  
de Eecke.

4° La construction d'une nouvelle église à Eecke (Flandre orientale), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial en date du 10 décembre 1910, auquel s'est rallié le Comité provincial des correspondants de la Flandre orientale; architecte, M. Goethals ;

Chapelle  
de Gomery-Bleid.

5° La construction d'une voûte à la chapelle de Gomery-Bleid (Luxembourg); architecte, M. Lamy ;

Eglise  
de Overpelt.

6° La construction d'une nouvelle église à Overpelt (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz.

L'attention des auteurs a été appelée sur l'éclairage des bras du transept, qui paraît insuffisant ;

7° L'établissement d'un escalier d'accès à l'église de Chartrès (Namur); architecte, M. Hucq; Église de Chartrès.

8° La construction d'une nouvelle église à Sart-Bernard (Namur), sous réserve qu'il sera tenu compte, sauf pour ce qui concerne la question des cheminées, des observations consignées dans le rapport du Comité d'art chrétien, en date du 11 octobre 1910, et dans celui de M. l'architecte provincial, en date du 6 décembre 1910, auquel s'est rallié le Comité des correspondants de la province de Namur. Église de Sart-Bernard.

La Commission estime, en outre, qu'il y a lieu de donner plus d'élévation à l'abside semi-circulaire du chœur, afin de permettre la suppression des trois fenêtres ouvertes dans la partie supérieure du mur Est du chevet; architecte, M. Lange;

9° L'établissement d'un trottoir autour de l'église de Kessenich (Limbourg); entrepreneur, M. S. Klerck; Église de Kessenich.

10° La construction d'une sacristie à l'église de Couvin (Namur); architecte, M. Maréchal; Église de Couvin.

11° L'achèvement de la tour de l'église d'Aertrycke (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf; Église d'Aertrycke.

12° Le placement d'un maître-autel dans l'église de Zandvoorde lez Ostende (Flandre occidentale); auteur, M. Rooms; Objets d'ameublements.

13° La restauration de la cuve baptismale de l'église de Kessenich (Limbourg);

14° Le placement d'un maître-autel dans l'église de Pamel (Brabant); auteur, M. Roemaet;

15° L'exécution d'un banc de communion pour l'église de Bellem (Flandre orientale); auteur, M. Vanden Eynde;

16° Le placement de monuments funéraires dans l'église de Berlaere (Flandre orientale);

17° La restauration de meubles appartenant à l'église de Verrebroeck (Flandre orientale); architecte, M. De Smet;

18° Le placement d'un maître-autel dans l'église d'Eename (Flandre orientale); auteur, M. Rooms;

19° L'ameublement de l'église de Bœur, commune de Tavigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

20° Le placement d'objets mobiliers dans l'église de Massul, commune de Longlier (Luxembourg), sous réserve qu'il sera tenu compte, au cours de l'exécution du maître-autel, des observations consignées dans le paragraphe 1° du rapport du Comité d'art chrétien, en date du 7 novembre 1910.

Il conviendra également de diminuer l'importance des socles supportant les saints des autels latéraux; architecte, M. Lamy;

21° L'acquisition d'un buffet d'orgue pour l'église de Corenne (Namur); facteur, M. Wetzel;

22° Le placement d'un tambour d'entrée à l'église de Lommel (Limbourg); architectes, MM. Lenertz et Martens;

25° La refonte de deux cloches pour l'église de Trazegnies (Hainaut).

La Commission a appelé l'attention des autorités fabriennes sur l'invention signalée par le Comité provincial des correspondants du Hainaut, dans son rapport du 13 novembre 1910 et permettant de restaurer la cloche sans en altérer le son.

Il conviendra, en tous cas, si la refonte des cloches a la préférence, de faire exécuter au préalable :

1° des photographies dont les exemplaires seront déposés dans les archives de la Fabrique;

2° une copie exacte des inscriptions, à insérer dans les mêmes archives;

3° si possible, un bon moulage;

24° Le placement d'un couvercle en cuivre et la restauration de la cuve baptismale de l'église d'Alden-Eyck (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

25° La vente d'objets mobiliers appartenant à l'église d'Onkerzele (Flandre orientale);

26° Le placement d'une croix triomphale à l'entrée du chœur de l'église de Maeseyck (Limbourg), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations mentionnées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 16 novembre 1910; sculpteur, M. Gussé;

27° L'exécution d'un retable pour le maître-autel de l'église de Houtain-Saint-Siméon (Liège); auteur, M. Wilmotte;

28° Le placement d'objets mobiliers dans l'église de Taintegnies (Hainaut).

— Il a été procédé, le 25 octobre 1910, à l'examen du maître-autel récemment placé dans l'église de Notre-Dame de Messines, à Mons (Hainaut).

Église  
de Notre-Dame  
de Messines,  
à Mons

M. Dufour, membre correspondant du Hainaut, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que l'autel dont il s'agit revêt un caractère artistique incontestable.

Construit en marbre massif de différentes tonalités, il produit un effet très heureux dans son cadre architectural.

Le placement de cet autel, ayant provoqué la surélévation et le pavement d'une grande partie du chœur, la dépense primitive a été assez considérablement majorée.

La Commission estime, étant donnés l'importance du travail et le soin tout particulier apporté dans l'exécution,



qu'il y a lieu pour le Département des Beaux-Arts d'intervenir le plus largement possible dans le montant de la dépense principale et supplémentaire.

Égl.  
de Foy.  
Notre-Dame.

— Il a été procédé, le 29 novembre 1910, à l'examen d'un tabernacle en cuivre et de vitraux récemment placés dans l'église de Foy-Notre-Dame (Namur).

MM. Dardenne, le baron Del Marmol, Vanden Eeden et Brouwers, membres correspondants de la province de Namur, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que le tabernacle dont il s'agit sert d'abri à la Vierge miraculeuse de Foy.

Exécuté en cuivre doré avec porte à claire voie, il revêt un caractère artistique suffisant pour justifier la liquidation des subsides promis.

Les vitraux placés dans les fenêtres du chœur ont bonne allure et méritent assurément l'intervention pécuniaire du Département des Beaux-Arts.

Ce travail aurait une valeur artistique plus grande si le ton des grisailles était moins clair et si la largeur des plombs était suffisante.

Les délégués ont constaté que le dérochage des boiseries a été effectué avec le plus grand soin.

L'ensemble de ce travail donne actuellement à l'église un caractère artistique remarquable.

Quelques boiseries devenues sans emploi par suite de la transformation du jubé, sont remisées sous un hangar dans le jardin de la cure.

Parmi celles-ci se trouvent deux statues en chêne représentant la sainte Vierge et saint Jean.

Ces statues proviennent vraisemblablement d'un calvaire

dont le Christ, actuellement exposé dans l'église, forme le troisième élément.

Il conviendra que la Fabrique fasse examiner ces objets par un sculpteur capable, en vue de la reconstitution du calvaire primitif.

Le Christ devra, dans ce cas, être débarrassé de la couleur blanche qui le recouvre.

— Il a été procédé, le 7 novembre 1910, dans l'église paroissiale de Jette-Saint-Pierre, à l'examen d'un autel qu'une généreuse testatrice veut faire reproduire pour les églises de Neder-Ockerzeel et de Berg lez Haecht.

Eglise  
de Jette-  
Saint Pierre.

Il résulte de cet examen que l'autel dont il s'agit date de 1876 et ne présente aucune valeur artistique.

Il est conçu en un style fantaisiste allemand ; on ne peut recommander sous aucun rapport de le reproduire.

Exécuté en bois, il est recouvert d'une épaisse couche de couleur brune fortement dorée. L'effet en est déplorable.

La Commission estime qu'il y a lieu d'engager les parents de la défunte à faire dresser un projet égalant en richesse l'autel susdit, mais exécuté en style harmonisé avec le cadre architectural dans lequel il devra se trouver.

— Il a été procédé, le 15 décembre 1910, dans l'atelier de M. Jean Rooms, sculpteur à Louvain, à l'examen de la maquette du retable destiné à orner le nouveau maître-autel de l'église de Sohier (Luxembourg).

Eglise  
de Sohier.

Il résulte de cet examen que la maquette dont il s'agit est bien exécutée.

L'auteur tiendra compte, au cours de l'exécution définitive, des petites observations de détail qui lui ont été faites verbalement.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

- La Commission a revêtu du visa les projets concernant :
- 1° Les travaux à exécuter aux églises du Centre et de Saint-Pierre (Neuville), à Montigny-sur-Sambre (Hainaut); architecte, M. Massinon;
  - 2° La restauration de la toiture de la tour de l'église de Thieusies (Hainaut); auteur, M. Minot;
  - 3° Les travaux à exécuter à l'église de Biourges sous Orgeo (Luxembourg);
  - 4° La réparation des fenêtres de l'église de Guirsch (Luxembourg); architecte, M. Lamy;
  - 5° Les travaux à exécuter à l'église de Mortehan (Luxembourg); architecte, M. Richard;
  - 6° Les réparations à effectuer à l'église d'Hastière-par-delà (Namur); architecte, M. Verraart;
  - 7° Les travaux à exécuter à l'église d'Ucimont (Luxembourg);
  - 8° La restauration de l'église d'Orgeo (Luxembourg); architecte, M. Richard;
  - 9° Les travaux à exécuter à l'église de Cugnon (Luxembourg); architecte, M. Richard;
  - 10° La restauration de l'église d'Hackendover (Brabant); architecte, M. Langerock;
  - 11° Le placement d'une porte et d'un tambour d'entrée à l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant); architecte, M. Van Tuyn;
  - 12° La restauration de l'église d'Autryve (Flandre occidentale);

13° La démolition de la tour de l'église de Snaeskerke (Flandre occidentale);

Église  
de Snaeskerke.

14° L'agrandissement de l'église de Baelen-sur-Vesdre (Liège), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations consignées dans le rapport de M. Jamar, membre correspondant de la province de Liège, en date du 19 novembre 1910; architecte, M. Philippart;

Église  
de Baelen-  
sur-Vesdre.

15° La restauration des toitures de l'église de Moerbeke-Waes (Flandre orientale);

Église  
de Moerbeke  
(Waes).

16° L'agrandissement du jubé de l'église de Tintigny (Luxembourg); architecte, M. Lamy;

Église  
de Tintigny.

17° La démolition de l'église d'Anseremme (Namur);

Église  
d'Anseremme.

18° Les travaux complémentaires à exécuter à la chapelle dite « des fonds » à Saint-Servais (Namur); architecte, M. Riekschen;

Chapelle  
« des fonds »  
à Saint-Servais.

19° La restauration de la chapelle d'Ichipe, à Leignon (Namur); architecte, M. Willem;

Chapelle  
d'Ichipe,  
à Leignon.

20° La restauration de la tour et l'agrandissement de l'église de Gruitrode (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz;

Église  
de Gruitrode.

21° L'agrandissement de l'église de Kermpt (Limbourg); architectes, MM. Martens et Lenertz.

Église  
de Kermpt.

L'attention de l'Autorité communale a été appelée sur le paragraphe 5 du rapport de M. l'architecte provincial, en date du 21 octobre 1910;

22° Le renouvellement d'une partie de la toiture de l'église de Marcq (Hainaut);

Église  
de Marcq.

23° Les travaux à exécuter aux abords de l'église de Marche-les-Ecaussines (Hainaut), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations consignées dans le rapport du

Église  
de Marche-  
les-Ecaussines.

Comité provincial des correspondants du Hainaut, en date du 30 septembre 1910.

Il conviendra, en outre, qu'au cours des travaux l'auteur donne aux pierres de couverture du mur de clôture de l'église, un profil en harmonie avec le style du chœur; architecte, M. Charbonnelle;

Église  
de Fontenoy.

24° Le renouvellement des toitures de l'église de Fontenoy (Hainaut); architecte, M. Sonnevile;

Église  
de Morhet.

25° L'agrandissement de l'église de Morhet (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église  
d'Assche.

26° Le décompte des travaux effectués à l'église d'Assche (Brabant); architecte, M. Collès;

Église  
d'Ocquier.

27° La réparation des toitures de l'église d'Ocquier (Liège);

Église  
d'Aubin-  
Neufchâteau-  
lez-Dalhem.

28° Les travaux à effectuer à l'église d'Aubin-Neufchâteau-  
lez-Dalhem (Liège); architecte, M. Lohest;

Église  
de Molendorp-  
Breedene.

29° La restauration des toitures de l'église de Molendorp-  
Breedene (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

Église  
de Notre-Dame,  
à Anvers.

30° Le compte rendu des travaux exécutés pendant le  
1<sup>er</sup> semestre 1910 au vaisseau de l'église Notre-Dame, à  
Anvers; architecte, M. Bilmeyer;

Église  
de Sclessin  
sous Ougrée.

31° Le pavement du chœur de l'église de Sclessin sous  
Ougrée (Liège);

Église  
de Saint-Pierre,  
à Louvain.

32° Le compte des travaux exécutés à l'église Saint-  
Pierre, à Louvain (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église  
de Sart-lez-Spa.

33° Les travaux à exécuter à l'église de Sart-lez-Spa  
(Liège); architecte, M. Hanssen;

Église  
de Berlaere.

34° Les modifications proposées au projet d'agrandisse-  
ment de l'église de Berlaere (Flandre orientale); architecte,  
M. Valcke;

33° Les travaux à exécuter à l'église de Solwaster, commune de Sart (Liège); architecte, M. Hanssen.

Eglise  
de Solwaster

— Il a été procédé, le 1<sup>er</sup> septembre 1910, à l'examen sur place des travaux projetés à l'église de Notre-Dame, à Vilvorde (Brabant).

Eglise  
de Notre-Dame,  
à Vilvorde.

Ces travaux comprenaient :

1° Une seconde série de travaux de restauration à exécuter à l'édifice;

2° L'aménagement d'un magasin entre la cour et l'ancienne sacristie;

3° La construction de deux portails intérieurs, en chêne, aux entrées Nord et Sud du transept;

4° Le placement d'une clôture basse, en métal déployé, aux angles rentrants extérieurs de l'église;

5° L'aménagement des abords.

Il résulte de cet examen que les projets présentés sont étudiés avec soin et sont susceptibles de recevoir le visa.

Il conviendra, toutefois, au cours des travaux d'aménagement des abords, de supprimer les parterres prévus au plan et d'établir autour de l'église un simple gazon planté çà et là de quelques arbres.

— Il a été procédé, le 20 octobre 1910, à l'examen des travaux à effectuer au vieux dôme et aux toitures des annexes accolées à la rotonde de l'église de Waterloo (Brabant).

Eglise  
de Waterloo.

M. Brunfaut, membre correspondant du Brabant, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que les toitures des annexes n'ont pas l'inclinaison nécessaire pour assurer l'écoulement rationnel des eaux.

De plus, elles fléchissent vers le milieu des versants, de

sorte que les eaux, au lieu de s'écouler normalement dans les gouttières, se déversent vers l'intérieur en y occasionnant de sérieux dégâts.

Par ce fait, les murs de ces annexes sont imprégnés d'humidité et recouverts, sur une grande surface, de larges taches brunes et d'une épaisse couche de salpêtre.

Une forte odeur de moisissure y est particulièrement désagréable.

Ces parties de l'édifice devant servir de refuge au matériel de l'église, il conviendra de faire procéder d'urgence à une réfection sérieuse et rapide de ces toitures.

La couverture du dôme devant également être l'objet de multiples réparations, il est désirable que la Fabrique profite de la circonstance pour faire procéder à la remise d'aplomb de la lanterne qui le surmonte.

La dépense supplémentaire qu'entraînerait ce travail a déjà été évaluée, lors de la restauration précédente en 1890, de 1,200 à 1,500 francs.

La rotonde, qui date de 1686, sans être d'un grand mérite architectonique, évoque cependant des souvenirs historiques importants qui militent en faveur de sa conservation.

Il serait donc regrettable que, pour une dépense relativement minime, on laissât disparaître ce vestige de notre histoire nationale.

Par suite de sa situation, cette rotonde sert actuellement d'entrée principale à l'église, bien qu'elle ne doive être considérée que comme un mémorial destiné principalement à abriter les monuments élevés à la mémoire des officiers anglais et hollandais tués à la bataille de Waterloo.

Les allées et venues des nombreux visiteurs étrangers

dans cette partie de l'édifice gênent énormément l'exercice du culte.

Il est donc indispensable, en vue d'obvier à cette situation, d'établir une porte sous l'arcade intérieure de cette rotonde.

Cette porte séparera, de l'église proprement dite, la partie formant mémorial, et supprimera, par la même occasion, les courants d'air qui y règnent aujourd'hui à l'état permanent.

Le projet qui a été soumis à la délégation et plus tard à la Commission royale elle-même, ne peut nullement convenir et demande une nouvelle et sérieuse étude.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1910, à l'examen de l'église d'Amay (Liège), en vue de son classement parmi les édifices monumentaux du culte.

Église  
d'Amay

M. Rhul, membre correspondant de la province de Liège, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que l'église dont il s'agit est fort intéressante et mérite amplement d'être mise au rang de la 3<sup>e</sup> classe des monuments religieux.

Il conviendra néanmoins d'inviter la Fabrique à faire nourrir, en creux, les joints des parements extérieurs de la tour centrale.

L'attention de la délégation a été appelée sur une bâtisse nouvelle, en pierre de Meuse, accolée au côté latéral sud de l'église et servant à l'usage de cabine électrique.

Bien que l'établissement de cette cabine électrique contre l'église constitue un fait extrêmement regrettable, le choix du style suivi et celui des matériaux mis en œuvre établissent que l'édilité s'est efforcée de ne point trop altérer le caractère monumental de l'édifice principal.



Si aujourd'hui ce travail produit un effet déplaisant, dans quelques années, lorsque les parements auront pris leur patine, cette annexe se confondra avec le reste du monument. Toutefois, il est regrettable que les fenêtres du nouveau bâtiment soient trop grandes et que la corniche atteigne des dimensions beaucoup trop importantes.

Les isolateurs en faïence scellés dans le mur offrent, par leur blancheur se détachant sur la couleur sombre des murs, un aspect déplorable.

Il importe que l'Administration communale modifie sans tarder cet état de choses, en atténuant l'éclat de la couleur des isolateurs.

Eglise  
de Meerendré.

— Il a été procédé, le 15 novembre 1910, à l'examen de l'église de Meerendré (Flandre orientale), en vue de son classement parmi les édifices monumentaux du culte.

MM. De Ceuleneer et De Noyette, membres correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que le chœur, le transept et la tour construits en moellons et datant de l'époque romane, ainsi que les trois travées des nefs construites en briques et appartenant à la troisième période du style ogival, constituent les seules parties anciennes susceptibles de classement.

Le chœur est quadrangulaire et percé au chevet d'une fenêtre à trois lumières.

Le côté sud du chœur est occupé par une tribune élevée servant à l'usage de jubé.

Cette église, qui fut restaurée et agrandie assez considérablement en 1879, par M. l'architecte Van Assche, a subi une seconde restauration treize années plus tard, en 1892, par le même architecte.

Le chœur et le transept sont polychromés.

Cette décoration, qui est bien réussie, est l'œuvre du peintre Théodore Janssens.

L'église possède quelques objets intéressants datant de différentes époques :

Une chaire de vérité en bois sculpté datant de 1698 ;

Des stalles en renaissance flamande ;

Un banc de communion en marbre et fer forgé de style Louis XV ;

Deux statues en bois représentant l'une sainte Radegonde et datant du xviii<sup>e</sup> siècle et l'autre une Vierge miraculeuse contemporaine de la précédente.

Ces statues décorent les autels latéraux.

Dans le mur ouest du bas-côté nord est établi en contrebas du sol la représentation d'un Saint-Sépulcre, dont la clôture en fer forgé, construite en style Louis XV (1762), offre également de l'intérêt.

Eu égard au caractère éminemment artistique que présente l'ensemble de l'église, la Commission royale a rangé exceptionnellement dans la 3<sup>e</sup> classe des édifices monumentaux du culte la tour, le chœur, le transept et les trois travées des nefs construites en briques et datant de la troisième période du style ogival.

— Il a été procédé, le 6 décembre 1910, à l'examen de la restitution en plâtre, de la base d'un des piliers de la nef principale de l'église de Saint-Hubert (Luxembourg).

Église  
de Saint-Hubert.

M. Copper, membre correspondant du Luxembourg, assistait à cette inspection.

Il résulte de cet examen que le travail dont il s'agit est bien exécuté et conforme en tous points aux docu-

ments anciens existant encore actuellement dans l'église.

La Commission royale estime que cette base peut être reproduite à toutes les colonnes de la nef.

Il conviendra néanmoins de faire prendre au préalable une photographie d'une base mal restaurée.

Les délégués ayant constaté au début de l'inspection que les murs intérieurs du porche de l'église sont tapissés d'affiches, la Commission estime qu'il y a lieu d'interdire pareil abus.

Église  
de Westcapelle.

— Il a été procédé, le 15 décembre 1910, à l'examen sur place des travaux d'aménagement des abords de l'église monumentale de Westcapelle (Flandre occidentale).

MM. Van Ruymbeke et le chanoine Duclos, membres correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cette inspection.

Malgré l'avis émis par la Commission royale dans ses rapports des 9 mars et 26 août 1910, l'Administration communale de cette localité persiste à demander l'autorisation d'incorporer dans la voie publique une partie de l'ancien cimetière qui entoure l'église.

Une emprise de 4 mètres ayant été autorisée en 1897 au côté Ouest, en vue de l'établissement du chemin de fer vicinal dans la chaussée de Bruges à Knocke, les édiles voudraient obtenir la même emprise aux côtés Nord et Sud.

Cette mesure permettrait de porter de 12 à 16 mètres la largeur de la chaussée qui passe au Nord de l'église et de 6 à 10 mètres celle de la rue existante au Sud, laquelle donne accès au couvent.

L'examen des lieux a démontré que la demande de l'Ad-

ministration communale ne repose sur aucune nécessité d'intérêt public.

La largeur actuelle des voies suffit amplement pour les besoins locaux.

Il ressort, d'ailleurs, des déclarations verbales des édiles qu'ils voudraient créer autour de l'église une place pouvant servir, suivant les circonstances, de marché aux bestiaux et de lieu de divertissement.

La Commission estime qu'elle ne peut que confirmer l'avis qu'elle a émis précédemment au sujet du maintien intégral des limites actuelles du clos funèbre.

Elle estime, en outre, qu'il y a lieu d'inviter la Fabrique à faire dresser un projet d'aménagement et de clôture de l'ancien cimetière.

POUR LE MEMBRE-SECRÉTAIRE :

*Le Secrétaire-adjoint,*  
J. HOUBAR.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

*Le Président,*  
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1910 . . . . .	5
L'architecte de l'église des Jésuites, à Anvers, par FERNAND DONNET . . . . .	25
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1910 . . . . .	73
Rapport sur les travaux de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1908, par M. HENRY ROUSSEAU . . . . .	99
Le pressoir du vignoble de l'ancienne Abbaye Sainte-Gertrude, à Louvain, par M. LOUIS HISSETTE . . . . .	127
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1910. . . . .	137
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1910 . . . . .	159
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances du mois d'octobre 1910 . . . . .	179
Commission royale des Monuments. — Séance générale préparatoire du 15 octobre 1910 . . . . .	189
Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 17 octobre 1910. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT . . . . .	195
Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1910. . . . .	401

---

PLANCHES.

	Pages.
Pressoir de l'ancienne abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain (état actuel), planches I à V. . . . .	136
Portrait de M. JOSEPH HUBERT, architecte-ingénieur, vice-prési- dent du Comité provincial pour le Hainaut des correspondants de la Commission royale des Monuments . . . . .	256
Portrait de M. LÉOPOLD DEVILLERS, conservateur honoraire des archives de l'État à Mons, président du Cercle archéologique de Mons, membre correspondant pour le Hainaut de la Commission royale des Monuments . . . . .	257
Vue perspective de la tranchée et état des fouilles effectuées à Baelegem, au lieu dit « Bragt », le 8 décembre 1897 . . . .	343



## TABLE DES MATIÈRES

---

Commission royale des Monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 17 octobre 1910. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Commission royale des Monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1910.

---

## PLANCHES

	Pages.
Portrait de M. JOSEPH HUBERT, architecte-ingénieur, vice-président du Comité provincial pour le Hainaut des correspondants de la Commission royale des Monuments . . . . .	256
Portrait de M. LÉOPOLD DEVILLERS, conservateur honoraire des archives de l'État à Mons, président du Cercle archéologique de Mons, membre correspondant pour le Hainaut de la Commission royale des Monuments. . . . .	257
Vue perspective de la tranchée et état des fouilles effectuées à Baelegem, au lieu dit « Bragt », le 18 décembre 1897 . . . . .	343

---

**AVIS.** — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

---

*MM. les collaborateurs du BULLETIN ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du BULLETIN, qui les fournira à leurs frais.*

---

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. HOUBAR, Secrétaire-adjoint de la Commission royale des Monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.